

N° 56/57, FASCICULE BIMESTRIEL

AVRIL-JUIN 1958.

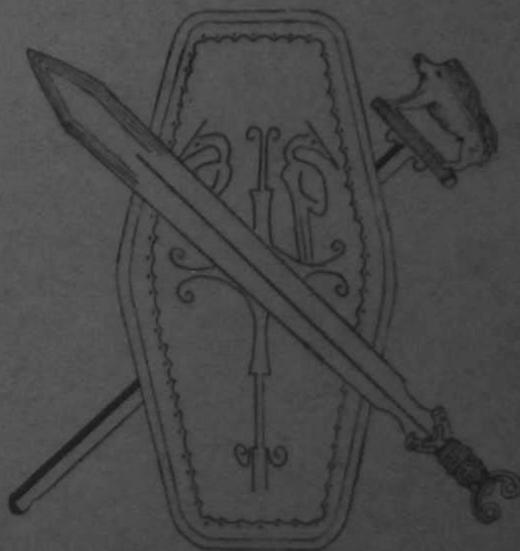
OGAM

TRADITION CELTIQUE

HISTOIRE — LANGUE
ARCHEOLOGIE — RELIGION
NUMISMATIQUE — FOLKLORE

TOME X

FASC. 2-3



OGAM

2, rue Léonard-de-Vinci

(B. P. 2)

RENNES

COMITÉ DE PATRONAGE

- Fernand BENOÎT, Membre de l'Institut, Directeur de Circonscription, *Marseille*.
- Gerhard BERSU, Directeur de l'Institut Archéologique d'Allemagne, *Francfort-sur-le-Main (Allemagne)*.
- Michel de BOUARD, Doyen de la Faculté des Lettres de Caen.
- Jacques COUPRY, Directeur de Circonscription, *Bordeaux*.
- Glyn DANIEL, Professeur, *Université de Cambridge (Grande-Bretagne)*.
- Wolfgang DEHN, Professeur à l'Université de Marburg *aider Lahn (Allemagne)*.
- Wahlemer DEONNA, Professeur à l'Université de Genève (Suisse).
- Rudolf EGGER, Professeur à l'Université de Vienne (Autriche).
- Jan FLIP, Professeur à l'Université de Prague (Tchécoslovaquie).
- Max ESCALON de FONCILLON, Directeur de Circonscription, *Marseille*.
- Ellen ETTLINGER, Professeur à l'Université de Bretagne.
- Idris LI. POSTER, Professeur à l'Université d'Oxford (Grande-Bretagne).
- Albert GRENIER, Membre de l'Institut, *Paris*.
- Kenneth JACKSON, Professeur à l'Université d'Edinburgh (Ecosse).
- Hedwig KENNER, Professeur à l'Université de Vienne (Autriche).
- Wolfgang KIMMIG, Professeur à l'Université de Tübingen (Allemagne).
- Nino LAMBOGLIA, Directeur des Etudes Ligures, *Bordighera (Italie)*.
- Lucien LERAT, Doyen de la Faculté des Lettres, Directeur de Circonscription, *Besançon*.
- Juan MALUQUER DE MOTES Y NICOLAU, Professeur à l'Université de Salamanque (Espagne).
- Albert MANIET, Professeur à l'Université de Louvain (Belgique).
- Jean-B. MARECHAL, Ingénieur des Mines, *Dives-sur-Mer*.
- Joseph MERTENS, Professeur à l'Université de Louvain (Belgique).
- Jacques P. MILLOTTE, Directeur de Circonscription, *Besançon*.
- André PIGANIOL, Membre de l'Institut, Directeur de Circonscription, *Paris*.
- Stuart PIGGOTT, Professeur à l'Université d'Edinburgh (Ecosse).
- Julius POKORNY, Professeur aux Universités de Munich et de Zurich (Suisse).
- Dr Raymond RIQUET, *Bordeaux*.
- Edouard SALIN, Membre de l'Institut, *Nancy*.
- Marc R. SAUTER, Professeur à l'Université de Genève (Suisse).
- AM SOMMERFELT, Professeur à l'Université d'Oslo (Norvège).
- Karl TREMMER, Professeur à l'Université de Gratz (Autriche).
- Jan De VRIES, Professeur, Université d'Utrecht (Pays-Bas).
- Joshua WHATMOUGH, Professeur à l'Université de Harvard (U. S. A.).

Revue publiée sans aucune subvention publique ou privée

ALÉSIA

Fouilles de Napoléon III et fouilles récentes

PLANCHES XI-XXVIII, FIGURES 1-5, 7, 12-14

par

le R.P. André NOCHÉ

En matière d'identification de sites historiques, la condition première — avant les vraisemblances, avant les légendes, avant les lieux-dits — est l'accord entre le texte d'où l'on part et le site considéré. A cet égard, le paysage est en cause, mais aussi le sous-sol que révèlent les fouilles. Dans le cas fameux d'Alésia, les dernières années ont versé au débat des lumières tirées de plusieurs fouilles, sur lesquelles le moment est venu de faire le point.

LES FOUILLES D'ALAISE.

Des fouilles ont été entreprises à Alaise (Doubs), en vue de retrouver des traces de fossés romains : commencées en 1953, elles n'ont abouti à rien dont on ait pu faire état de façon satisfaisante.

MM. Deroche et Bérard (1), chargés du contrôle officiel et du rapport, ont conclu en 1954 à « l'absence de milieu archéologique » (*Miroir de l'Histoire*, mai 1956, p. 646 ; juin 1957, p. 802). M. Delamarche (2) s'est loyalement borné à dire à propos des deux premiers travaux de fouilles (1954, 1955) : « [Chacune de nos] tranchées a traversé un banc de terre rapportée ayant toutes les apparences d'un tronçon d'ancien fossé. S'il s'agit bien d'un fossé, ses dimensions (6 m de largeur et environ 1 m 40 de profondeur au-dessous de la couche superficielle) interdiraient de le considérer autrement que comme un ancien ouvrage stratégique, et il correspondrait d'une façon assez saisissante au fossé de vingt pieds de César puisque, d'après sa direction, s'appuyant au nord et au sud à des obstacles naturels, il aurait barré complètement à l'ouest la sortie de la colline » (*Miroir de l'histoire*, avril 1957, p. 529).

Le 25 août 1957, lors de la réunion du Comité G. Colomb à Alaise, le Vice-Président M. Jobard a « montré et commenté avec

(1) Professeurs d'Université, l'un à la Faculté des Lettres de Besançon, l'autre à celle de Nancy.

(2) Il est, depuis la mort de M. Georges Colomb, l'un des principaux représentants de la thèse qui place Alésia à Alaise, au sud de Besançon. Outre ses notes parues dans le *Miroir de l'Histoire* ces dernières années et ses articles dans la presse comtoise, il a donné des articles importants, catégoriquement anti-alésiens, dans le *Jura Français*, nos 66, 72, 75.

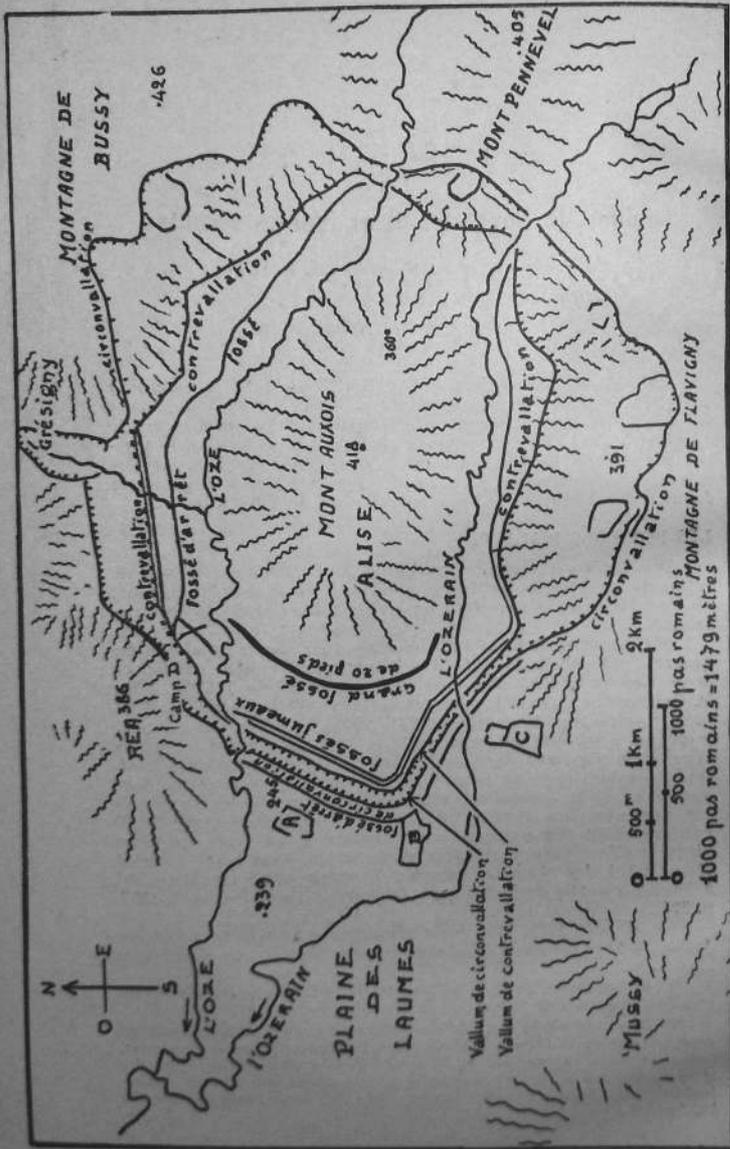


Fig. 1. — [14]

beaucoup de précision les deux sondages qu'il venait d'opérer dans la prairie de Brâ en avril et août : les deux tranchées ont coupé, comme celles de 1955, dont elles sont distantes l'une de 51 m, l'autre de 126 m, un fossé à parois verticales d'une largeur d'environ 6 m, d'une profondeur de 2 m environ, dont le remblai diffère, sous le rapport de la consistance, du sol compact qui l'entoure » (Note sans signature parue dans *Le Jura Français*, n° 77, janvier-mars 1958, p. 9).

Au total, expression laconique d'un bilan modeste et incertain, que n'appuient ni photos, ni dessins, ni cartes, ni témoignages de visiteurs, ni constats officiels, et qui n'aborde pas la discussion du rapport officiel de 1954-1955.

LES FOUILLES D'ALISE-SAINTE-REINE (Côte-d'Or)

I. — Données du texte et fouilles de Napoléon III.

Avant de présenter les fouilles récentes effectuées dans la plaine des Laumes (en 1956) et dans celle de Grésigny (en 1957), là où, traditionnellement, on a situé plusieurs des travaux de siège romains, il est nécessaire de rappeler les données essentielles du problème.

César, dans ses *Commentaires*, n'a fourni aucun détail sur la ligne de *circumvallation*, destinée à repousser l'armée gauloise extérieure : il dit brièvement que cette ligne, tardivement entreprise, était analogue à la ligne de *contra-Valleation* (investissant directement la place forte d'Alésia) et mesurait 14.000 pas romains (3) (*De Bello Gallico*, VII, 74).

Le fossé retrouvé en 1956, dans la plaine des Laumes, semble bien appartenir à la *circumvallation* ; ceux de la plaine de Grésigny, ouverts en 1957, à la *contra-Valleation* (le fossé du sud certainement, celui du nord probablement (pl. xi, fig. 1).

Quand il détaille (*B.G.*, VII, 72-73), les éléments de la ligne de *contra-Valleation*, César mentionne :

1. Un fossé à fond plat (*solam*) : exemple typique, dont César ne dit pas, du reste, qu'il ait été unique (4). Il précise : « Ce fossé, large de 20 pieds (= 5 m 90), il le fit creuser, à parois droites (ou verticales), d'une façon telle que sa largeur au fond égalait la distance entre le haut des lèvres ». Cette traduction répond à la leçon *summa labra* des manuscrits de la classe B, aussi légitime que l'autre (*summae fossae labra*).

Il est clair que César donne deux largeurs :
a) la largeur de 20 pieds au niveau du sol,

(3) La *contra-Valleation* mesurait 10.000 pas (ou 11.000, selon les manuscrits). Un curvimètre permet les vérifications. Bien entendu, les camps extérieurs doivent entrer en ligne de compte puisque les Romains avaient à y monter la garde ; et, pour la *contra-Valleation*, le curvimètre doit également passer sur le *vallum*, occupé par les sentinelles, non sur « le fossé plein d'eau » ni sur « le grand fossé de 20 pieds ».

(4) Ce qui autorise à reconnaître au fond plat d'autres fossés — celui des Laumes entre autres (cf. pl. xvii-xx, fig. 8-11) — une valeur d'authenticité « alésienne ». A Nointel, où César n'était pas notablement menacé et n'assiégeait personne, il n'y a pas eu de fossés de ce genre ni de cette envergure.

b) une largeur (non précisée), identique en bas et en haut, entre les parois verticales.

Le *ut* consécutif ne porte pas sur le début de la phrase — *pedum viginti* — trop éloigné, mais sur la suite — *directis lateribus duxit*.

La partie inférieure du fossé, creusée dans la couche de gravier compact, a été retrouvée intacte, bien *verticale*, large de 2 m 50 à 3 m 60 selon les sondages ; mais la *partie supérieure*, creusée dans la couche arable, a été retrouvée évasée, effritée, si bien qu'on a eu toutes raisons de croire que les pionniers romains l'avaient faite oblique, évasée, seul moyen pratique d'éviter à coup sûr les retombées de terre.

Le dessinateur des « planches » de Napoléon III a, pour ce type spécial de fossé, adopté un procédé — discutable — de simplification : il a donné aux deux parois du fossé une légère courbure, presque uniforme (fig. 2, c, d), dont il n'est aucunement question dans les dessins de M. Pernet (fig. 2, a, b), mieux placée que personne pour savoir à quoi s'en tenir.

Grand fossé

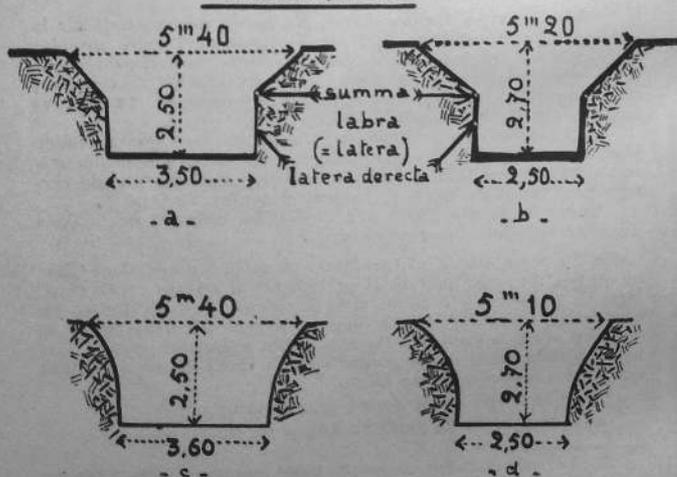


Fig. 2 [15]. — a-b, Grand fossé, Pernet, *Notes sur Alise*, p. 45, fig. 36 et 37.
c-d, Grand fossé, Napoléon III, *Histoire de J. César*, pl. 26, profils qq', rr'

Si les mesures de la largeur au niveau du sol, prises aux rares sondages (trois, peut-être quatre) faits sur ce fossé, sont 5 m 10, 5 m 20, 5 m 40, au lieu de 5 m 90, elles sont pourtant du même ordre de grandeur ; et toute difficulté disparaît si l'on

admet que César a pu céder, ici comme ailleurs, au désir de citer une mesure maxima, plus impressionnante, ou, simplement, tenir compte des remblais.

Peut-être à mieux regarder les manuscrits, lirait-on *summa latera*, qui serait parfaitement clair, au lieu de *summa labra*. Chez César, qui n'emploie que deux autres fois le mot *B.G. V, 14,3*, et *VI, 28,6*, *labrum* au sens de *bord* de fossé représenterait un emploi unique, insolite, qui paraît quelque peu suspect et demanderait un contrôle.

Ajoutons, et ceci est une remarque générale, que César ne raffina pas sur les chiffres. Ne songeant pas aux chicanes de futurs archéologues et préoccupé seulement d'évoquer l'image d'un fossé grandiose, il a fourni un croquis sommaire, et « vingt pieds » représentent, comme ses autres nombres, une indication moyenne et approchée. Il dit 15 et 20 comme nous disons : une quinzaine, une vingtaine.

On aurait tort de trop presser ces données métriques et de prétendre les retrouver exactement dans toutes les fouilles pratiquées sur des terrains où ont passé vingt siècles.

Compte tenu de la hâte des Romains, de l'immensité de leur tâche et de sa difficulté (extrême dureté du sous-sol de gravier), de la nouveauté des travaux à exécuter, enfin de la diversité de la main-d'œuvre (légionnaires + cavaliers germains + gaulois requis + esclaves), ce qui est étonnant n'est pas que les sondages effectués au temps de Napoléon III sur le fossé de 20 pieds n'aient pas tous donné exactement, 5 m 90, c'est qu'ils aient donné sensiblement (5) ce chiffre et révélé un fossé vertical sur toute la profondeur où il pouvait l'être, à fond réellement plat, dans la zone où il avait sa raison d'être.

A ce propos, on a objecté que le fossé de vingt pieds est situé non à 400 *passus* en avant du gros des autres ouvrages, comme il le faudrait pour être d'accord avec les manuscrits des Commentaires, mais à 400 *pas*.

Je réponds :

a) Les 400 pieds (= 120 mètres) peuvent se compter à partir de fossés avancés qui étaient trop peu profonds pour laisser des traces et trop minimes, trop normaux, pour mériter une mention spéciale de César.

b) Qu'un copiste (ou que César) ait écrit « *pedes* » au lieu de *passus*, le lapsus n'aurait rien qui doive surprendre, surtout dans un contexte où, à huit reprises, les mesures sont données en *passus*. La correction *passus* serait d'autre part autorisée par le fait qu'il s'agit ici d'une *distance sur un terrain* et que l'habitude constante de César est de donner en *pas*, non en *passus*, ce genre de mesures : on ne cite (6) que trois exemples (contre plus de cent) qui fassent exception.

(5) Les fossés de Nointel, tous en pointe (= en V très ouvert) ont en profondeur 0 m 75, 0 m 90, et, en largeur, le double. Aux trois titres, les fossés que décrit César, comme ceux que révèlent les fouilles d'Alise, sont différents.

(6) *Jura Français*, n° 66, note 18. L'auteur passe sous silence la centaine d'exemples contraires à son sentiment et dont la masse réduit à peu de chose la valeur des trois cas opposés (deux dans le *Bellum civile*

c) Au reste, 400 pas (= près de 600 mètres) constituent un chiffre moyen, un ordre de grandeur, et qui répond aux fouilles, si l'on compte la distance à partir des « fossés jumeaux », dont il va être maintenant question.

2. Deux fossés — dits « jumeaux », — larges de quinze pieds (= 4 m 43) et égaux en profondeur (7) dont l'un, le fossé antérieur (plus proche de la place assiégée) était rempli de l'eau dérivée d'une rivière (B.G., VII, 72,3).

Ces deux fossés ont été retrouvés par Napoléon III et à plusieurs reprises depuis, en dernier lieu en 1908 et en 1943. Le fossé antérieur évasé en V à fond plat contenait encore du sable et de la vase de rivière entraînée par l'eau de l'Ozerain au moment où elle déferla dans le fossé une fois achevé.

Victor Pernet, qui donne le détail (Notes sur Alaise, p. 18), précise profils et dimensions : en arrière, « fossé triangulaire de 4 m 40 d'ouverture et 2 m 40 de profondeur ; en avant, fossé quadrangulaire, ayant 4 m 40 d'ouverture, 2 m de largeur au fond et

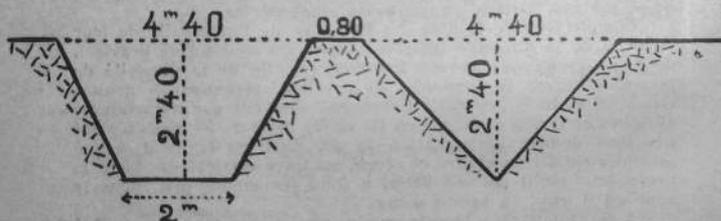


Fig. 3 [16]. — Fossés Jumeaux. Fossé quadrangulaire et fossé triangulaire. Dessins de Victor Pernet, Notes sur Alaise, pp. 12-13.

2 m 40 de profondeur (fig. 3). Entre ces deux fossés, il existait un espace de 0 m 80. Nous ne reviendrons pas sur les dimensions de

I, 38,5). Il apporte deux exemples (B.G., II, 30, 2 ; V, 42,4) qui ne concernent pas la question et illustrent même la règle que César exprime régulièrement en *pedes* les mesures relatives à des ouvrages aménagés par les hommes, réservant les *pas* à l'indication des distances. La correction *pedes* en *passus* qui n'est du reste aucunement indispensable (cf. ma réponse a) suffisante à elle seule), n'a rien qui puisse choquer les adversaires d'Alaise : préoccupés de réduire l'espace occupé par Vercingétorix, ils ne font pas difficulté ailleurs (B.G. VII, 84,1) à admettre la correction *castris en cratis* qui a pour eux l'avantage de supprimer « le camp » extérieur.

(7) *Das fossas quindecim pedes latus eadem altitudine perduxit*. M. Colomb, à la page 116 de son ouvrage *La bataille d'Alésia* (éd. Marquet-Maillard, Lons-le-Saulnier, 1950), a prétendu que, « si César avait voulu comparer les deux fossés au point de vue de leur profondeur, il aurait certainement employé le mot *par...* et écrit : *...fossas pares (sic) altitudinis...* ». Cette affirmation contredit l'usage courant de la langue latine, qui emploie l'adjectif *idem* pour caractériser le complément de plusieurs noms ; deux personnes ont la même idée, la même taille, comme les deux fossés ont ici la même profondeur. Au reste, César aurait écrit *fossas pari altitudine* ou *fossas paris altitudinis*, non *fossas pares altitudinis*, qui constitue un solécisme.

ce double fossé aux divers points de la traversée de la plaine des Laumes : les dimensions que nous venons de donner peuvent être considérées comme moyennes » (op. cit., pp. 12-13).

Dimensions, dérivation, position stratégique, tout cadre avec ce que dit César. A Alaise, rien : les fossés n'ont pas été retrouvés, ils sont inutiles où on les situe, et la dérivation qu'on propose (à plusieurs kilomètres de distance du point d'eau), s'est révélée impossible : « Le terrain s'y oppose sans rémission » (8).

Les schémas des livres scolaires ou scientifiques, qui représentent les travaux de César et qui s'inspirent de la maquette du Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye, font du fossé jumeau triangulaire le fossé du « *vallum* de 12 pieds » (B.G., VII, 72,4). Bien à tort. C'est nettement en arrière du groupe des fossés jumeaux (*post eus*) que César a établi le groupe des ouvrages constituant ce *vallum* (fig. 4). S'il n'a pas mentionné explicitement le fossé triangulaire courant devant l'agger, c'est que la chose allait de soi ; la mention eût été superflue. Que ce fossé existât normalement dans le cas du « *vallum* de 12 pieds », c'est ce que les études de M. Matherat sur Nointel et la campagne de César contre les Bellovaques ont montré (Cf. *Gallia*, 1943, t. I/1, pp. 81-127).

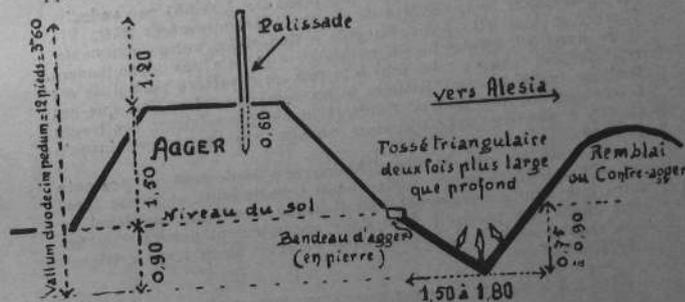


Fig. 4 [17]. — Le vallum de 12 pieds

Le groupe des fossés jumeaux, par leur position distincte assez loin en avant du fossé du « *vallum* de 12 pieds » et par leur

(8) M. Jeandot, *Nouvelle revue franc-comtoise*, n° 12, 4^{me} trimestre 1956, p. 261. Longtemps partisan d'Alaise, M. Jeandot a été amené à abandonner cette thèse pour des raisons tirées du terrain, dont il a poursuivi pendant des années l'exploration méthodique. Il propose un nouveau site : Château-Salins ; il l'a fait visiter en 1957, à plusieurs groupes de curieux. Il nous promet la publication de son exposé. MM. Joffroy et Dayet lui opposent les fouilles archéologiques faites sur le terrain et dont la conclusion est que ce site proposé pour l'antique Alésia gauloise est irrecevable : il « a été abandonné à la fin de la Tène I et n'a plus reçu d'occupants avant le V^{me} siècle » de notre ère (*Revue Archéologique de l'Est*, janvier-juin 1957, p. 163).

importance, me paraissent devoir être identifiés avec ceux que désigne l'expression *priores fossas* du chapitre 82 (pl. XII, fig. 5-6). Cette explication offre une solution plausible du problème difficile posé par ces deux mots. C'est celle que donne le Père Léon Debeauvais dans son édition scolaire des *Textes latins* (Belin éd.), pp. 274-284.

Rice Holmes (9) voyait dans *priores fossas* le groupe des fossés contenant les cinq rangées de pieux acérés ou « cippes » (B.G., VII, 73, 2-4). Ce n'est pas impossible.

Quelque chose est clair en tout cas, c'est qu'étant « premiers » (*priores*) par rapport à une autre fossé ou à un ensemble d'autres fossés, les fossés jumeaux ne peuvent être identifiés avec le fossé du « vallum de 12 pieds ».

3. Des *trous-de-loup* en forme d'entonnoir, profonds, et distants de trois pieds (B.G., VII, 73, 5-8). Napoléon III en a retrouvé un certain nombre dans la plaine des Laumes, sur la montagne de Bussy (taillés en partie dans le roc), et sur la montagne de Flavigny (*Notes sur Alise*, pp. 18-19, 27, 36, 39; Napoléon III, *Histoire de J. César*, pl. 26, qui correspond au « Plan Millot »).

Le caractère insolite de ce genre de travaux donne à leur découverte une spéciale valeur.

4. Des fossés profonds de cinq pieds (= 1 m 50) par endroits. Ils contenaient cinq rangées de pieux ou troncs acérés (B.G., VII, 73, 4). Napoléon III — qui imagine à tort et les autres commentateurs avec lui « cinq fossés parallèles » — n'a pas formellement retrouvé ces fossés; cela tient à la fois au caractère partiel de ses fouilles, ordinairement limitées à des sondages, et au fait que ces fossés ont été trop peu profonds (1 m 50) pour laisser des traces faciles à repérer dans l'épaisse couche arable (qui va jusqu'à 1 m 30).

Je note ici que le site d'Alaise non seulement ne présente aucun fossé de ce genre, mais aucun trou-de-loup, et aucun fossé autre que l'unique fragment hypothétique mentionné au début de cette étude. Ses partisans font donc spécialement preuve d'opportune sagesse quand ils se montrent réservés dans leurs critiques à l'égard d'Alaise.

II. — LA FOUILLE DE LA PLAINE DES LAUMES (1956)

En juillet 1956, dans la plaine des Laumes, à 400 mètres de la Gare « Les Laumes Alésia », MM. Martin, Joly, Jovignot (10) ont décidé, exécuté, dûment contrôlé, une large fouille portant sur un point du fossé principal de la circonvallation (pl. XIII, fig. 7). Le compte rendu a paru dans la *Revue Archéologique de l'Est* (juillet-décembre 1956, pp. 362-363) avec photo à l'appui.

Le fossé, toujours ouvert, maintenu en état, est visible à tous les yeux. On en trouvera ici (pl. XVII-XX, fig. 8-11) les photos que nous avons fait prendre le 24 juillet 1957.

(9) *Caesar's conquest of Gaul*, Oxford, second edition revised, 1911 et 1931, pp. 813-814.

(10) M. Roland Martin et M. l'Abbé Joly sont les Directeurs de circonscriptions archéologiques et préhistoriques. M. l'Abbé Jovignot, curé d'Alaise-Sainte-Reine, assure, aux côtés de M. Jules Toutain, la direction des fouilles du Mont Auxois.

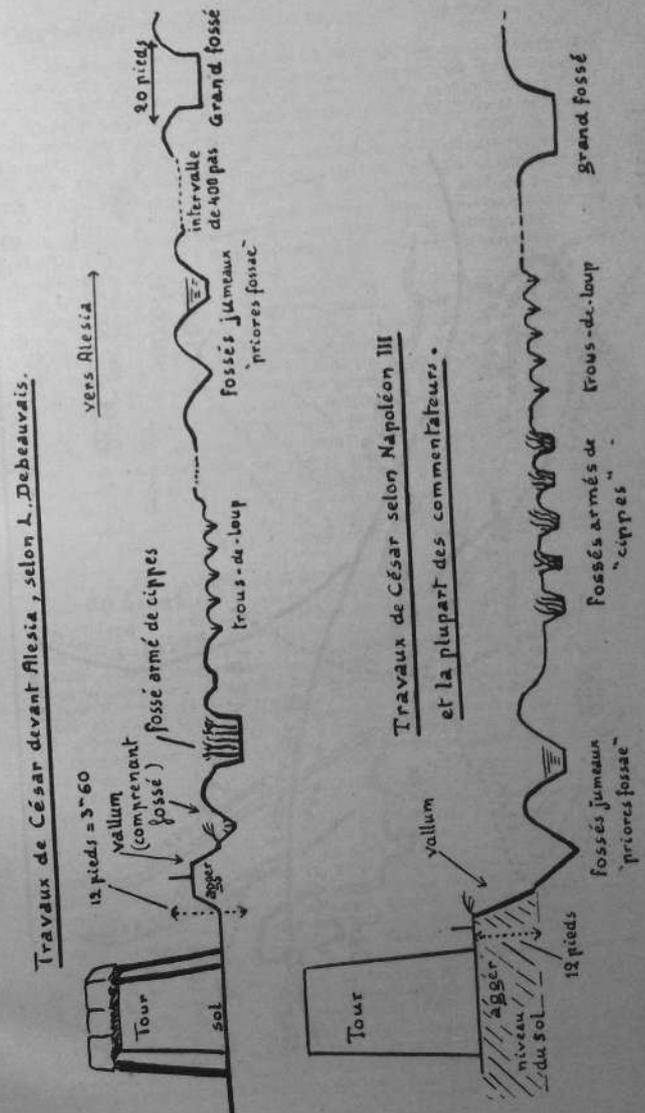
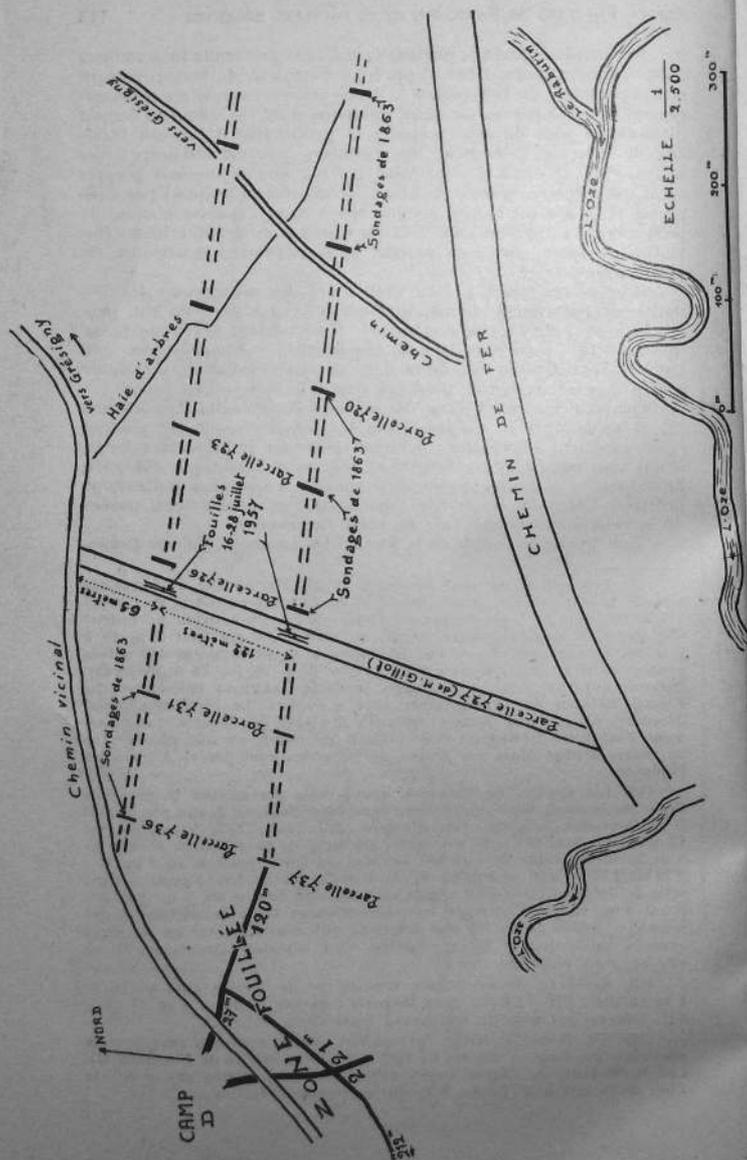


Fig. 5 [18]. — Travaux de César devant Alésia, selon L. Debeauvais.
6 [19]. — Travaux de César selon Napoléon III et la plupart des commentateurs.



titude tant des « Notes sur Atise » de Victor Pernet que du « Plan Millot » (14).

III. LA FOUILLE DE LA PLAINE DE GRÉSIGNY (1957)

Le « Plan Millot » a guidé la fouille menée du 16 au 25 juillet 1957 par une quinzaine de jeunes gens bénévoles (15), dans la plaine de Grésigny, au Nord du Mont Auxois, au Sud-Est du Mont Réa.

Il s'agissait de retrouver les deux fossés romains qui, d'Ouest en Est, barraient la plaine. Au temps de Napoléon III, seule leur extrémité Ouest et quelques fossés adjacents avaient été explorés à fond, évités ; et c'est là (voir sur les cartes le camp D, la zone fouillée sur 27 m, 120 m, 221 m, 212 m) qu'a été retrouvée alors la majeure partie des ossements, des armes, des monnaies gauloises et romaines. De distance en distance, on avait fait des sondages, portés sur le « Plan Millot », qui jalonnent le tracé de tout l'ensemble des fossés.

M. Gillot, cultivateur à Grésigny, avait très obligeamment mis à la disposition du groupe un champ tout en longueur, la parcelle 727, qui coupait légèrement en biais les fossés (pl. xiv, fig. 12). M. Masson, maire de Grésigny, MM. Roland Martin, Joly et Jovignot, le Père I. Carton (du Centre d'Etudes Pédagogiques de Paris), avaient tout organisé. La S.N.C.F. avait procuré les outils.

Aux deux points précis où, selon le « Plan Millot », les lignes romaines coupaient le champ, nos pioches retrouvèrent les deux fossés et les dégagèrent (pl. xv-xvi, fig. 13-14). Le profil, apparent sur les photos en noir, l'est davantage encore aux yeux et sur les photos en couleur (pl. xxvi, fig. 15, pl. xxxi-xxxvi, fig. 16-22). Un peu moins net que celui du fossé des Laumes, creusé dans une couche plus épaisse et plus uniforme de gravier fluviatile, le profil des fossés de Grésigny est aussi incontestable ; le maintien de l'état des choses jusqu'en octobre 1958 et la claire précision des panneaux routiers permettront aux visiteurs de tout vérifier sur place.

Ils remarqueront, rejetées aux abords, les pierres (allant jusqu'à 40 cm), que nous avons rencontrées dans les couches profondes ainsi que quelques petits débris de poterie rouge et d'ossements ; ces vestiges et la présence des graviers dans la portion de terre que limite le grand V évasé de chaque fossé attestent l'origine humaine du travail. On n'a pas ici à se demander « s'il s'agit bien d'un fossé ».

Nos pioches ont senti la différence de résistance des terres vierges et des terres de remplissage. M. Masson et un autre cultivateur nous ont dit que, dans les étés particulièrement secs, ils avaient remarqué deux lignes de terre qui gardaient une teinte verte se détachant sur la jaune sécheresse de la plaine : précisément les deux anciens fossés.

(15) MM. P. Allard, P. de Branche, J.-C. Carlier, M. Carré, P. Courouble, M. Holtzer, E. Joppin, J.F. Lacoste, F. Lavenue, D. Lemarchand, P. Poissonnier, G. Sulmont, E. Toulemonde, O. de Witte, pour la plupart élèves des hautes classes à l'Ecole libre « La Providence » d'Amiens.

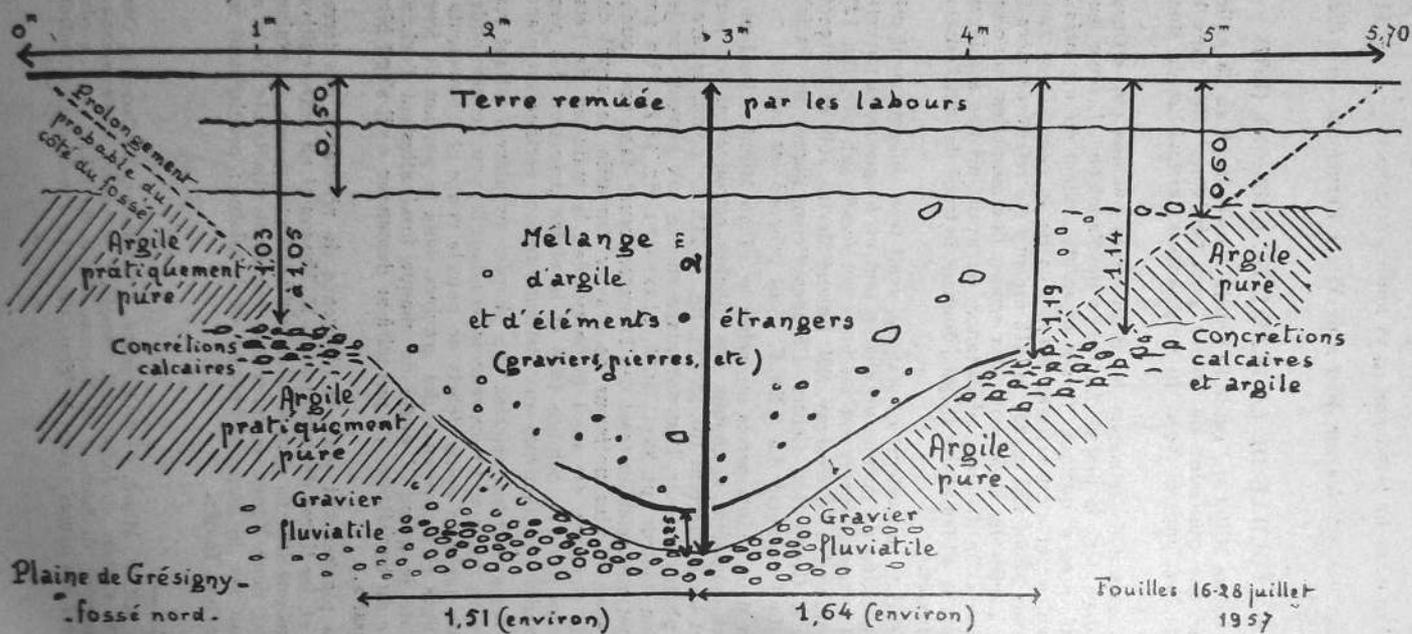


Fig. 13 [26]. — Plaine de Grésigny, fouilles de juillet 1957; fossé nord

PLANCHE XV

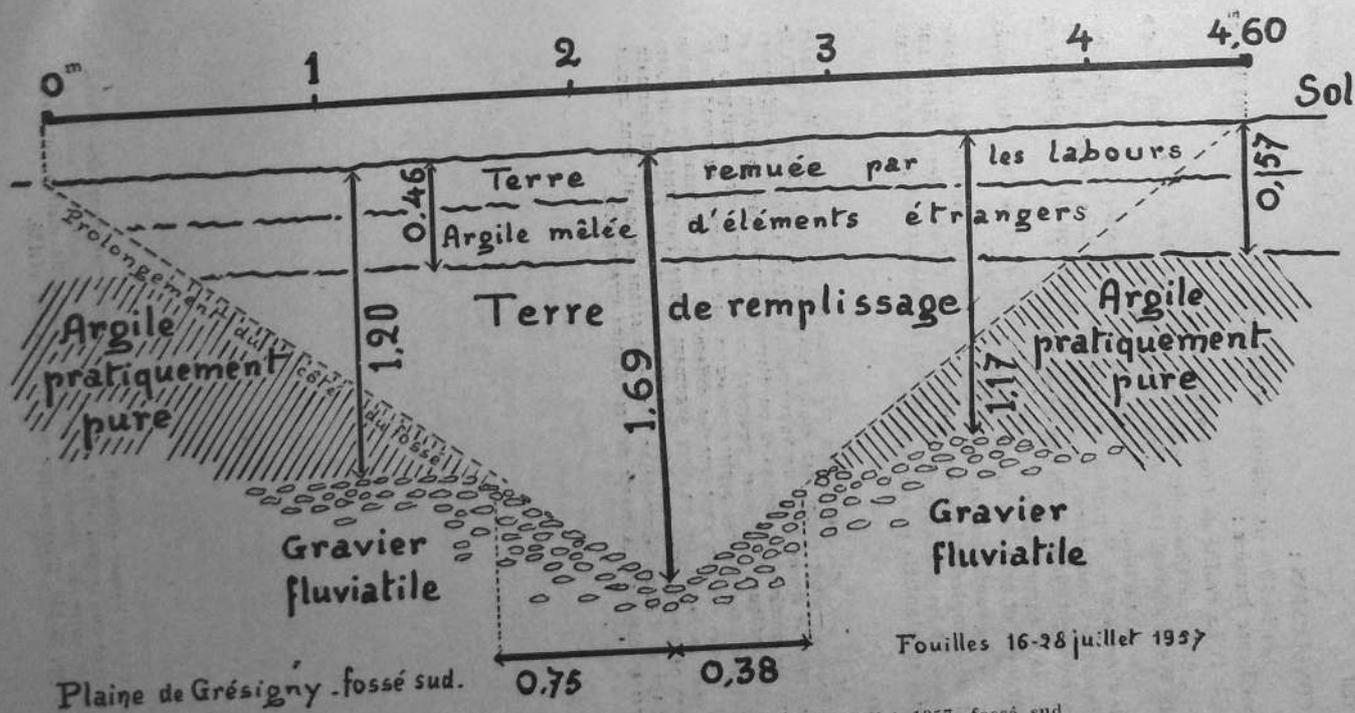


Fig. 14 [27]. — Plaine de Grésigny, Fouilles de juillet 1957, fossé sud

PLANCHE XVI

CONCLUSION :

Les fouilles des plaines de Grésigny et des Laumes ont mis en meilleure lumière :

- 1) La réalité de fossés anciens.
- 2) L'exactitude des données métriques des « Notes sur Alise » de Victor Pernet (16) et du « Plan Millot ».
- 3) L'exactitude des dessins de profils donnés par les planches de l'ouvrage de Napoléon III : « Histoire de Jules César ». Ces dessins et les indications métriques de Napoléon III complètent ou corroborent celles de Pernet et de Millot.
- 4) L'accord entre l'ordre de grandeur et le type des fossés retrouvés et ceux des fossés décrits par César.
- 5) La confiance tranquille que de nouvelles fouilles de contrôle ou de complément basées sur le « Plan Millot », les « Notes sur Alise » et les planches de Napoléon III, aboutiront à des résultats aussi substantiels et convaincants.

Note :

Je ne me suis pas occupé des monnaies, sur lesquelles M. Colbert de Beaulieu avait donné des études magistrales (voir *Ogam*, t. VIII/2, avril 1956, et *Revue Belge de Numismatique*, 1955, t. 101). Les différences entre les nombres de monnaies ou d'armes donnés par Napoléon III et ceux qu'indique V. Pernet pourront probablement être expliqués en partie par l'examen des papiers conservés par la famille du grand fouilleur. Ce qui est sûr, c'est que les différences sont secondaires et qu'on ne peut de bonne foi en tirer argument contre l'authenticité des centaines de pièces, offertes à tous les yeux aux Musées de Saint-Germain-en-Laye et d'Alise-Sainte-Reine. Des discussions de détail sont impuissantes à volatiliser la masse de ces témoins irrécusables.

(16) Victor Pernet donnait, pour profondeur moyenne des fossés, 2 mètres avec une largeur allant de 4 m 20 à 4 m 50 selon les sondages ; il indiquait entre les fossés un intervalle de « 120 mètres environ » (*Op. cit.*, pp. 32-34). C'est ce que nos fouilles ont vérifié.

SURVIVANCE ET SYMBOLISME LA STÈLE DE LANGEAIS

PLANCHES XXIX-XXX

par

Fernand BENOÎT

L'allégorie du monstre terrassant un homme ou une tête coupée humaine est, avec l'allégorie du « Cavalier à l'anguipède », le domaine plastique où apparaît le plus nettement la tradition du symbolisme. Tradition générale, qui ne connaît ni limite de temps ni limite d'espace, de l'époque païenne à l'époque chrétienne, et répond à un besoin constant de l'âme populaire de donner forme à une abstraction (1).

La fonction bénéfique du lion se mêle étroitement, au moyen âge comme à l'époque antique, à sa fonction maléfique, qui lui fait incarner les puissances de la Mort et de l'Enfer. « *Salve me de ore leonis* » (*Ps.* XXII, 22), est le thème de Daniel dans la fosse aux lions représentant le chrétien résistant à la tentation, au démon (2). L'exhortation à la vie chrétienne, dans la Première Epître de Saint Pierre, assimile le diable au lion : « Soyez sobre, veillez. Votre adversaire, le diable, comme un lion rugissant, rôde autour de vous, cherchant qui dévorer » (*Ep. Petri*, I, 5, 8).

Image de la mort brutale, le lion est aussi le symbole de la résurrection selon le mythe zoologique popularisé par les *Bestiaires* (3) ; il représente en conséquence le Sauveur « *invictus* »,

(1). Cf. F. Benoit, *Traditions païennes dans l'iconographie romane. Epona ou tabouret*, in *Hommages à Waldemar Deonna*, (Collection Latomus, 28, 1957), p. 116.

(2) Le symbolisme du groupe, aujourd'hui connu, a été l'objet de nombreux articles : F. Benoit, *Le lion et le guerrier des Baux*, in *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires*, 1936, p. 126 ; *L'Art primitif méditerranéen* (1^{re} éd., 1945) ; *Le Cerbère de Gênes*, in *Revue des Etudes Ligures*, 12, 1946, p. 83, etc. ; W. Deonna, « *Salve me de ore leonis* », A propos de quelques chapiteaux romans de la cathédrale Saint-Pierre à Genève, in *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 28 (1950), p. 479 ; M. Renard, *Des sculptures celtiques aux sculptures médiévales*, dans *Hommages Bidez-Cumont* (Collection Latomus, III, 1949), p. 277 ; D^r E. Bachelier, *Le thème antique du monstre androphage dans l'art roman*, in *Ogam*, IX, 1957, n° 51, p. 235, etc.

(3). Ch. V. Langlois, *La connaissance de la nature et du monde*, pp. 12, 34.

qui ressuscita trois jours après sa mort, comme les lionceaux que leur mère fait revenir à la vie (4).

Le lion est en effet l'animal psychopompe, qui dévore l'homme pour lui donner l'éternité (5) ; son image est liée à la destruction du corps charnel que les Grecs incarneront dans la figure de Cerbère, *Kreoboros* « le mangeur de chair ».

L'image vient d'Orient. Ce symbolisme appartient au plus ancien fonds de croyances de la Méditerranée, déjà connu de la Chaldée et de l'Assyrie, qui représentaient par le lion ailé ou cornu le génie du Mal vaincu par la puissance royale.

Une telle conception, familière aux peuples de l'Orient, avait été transmise à la plastique gréco-étrusque ; purement imaginative, elle donnait une forme apparente à une création de l'esprit, en opposition avec les conceptions occidentales qui identifient l'image avec l'idée qu'elle représente.

Ce symbolisme était devenu familier à l'Occident au moyen âge, ainsi que le montre la représentation des lions androphages, image du démon dévorant le pécheur, aux portes des églises, de la Provence à la Suisse, et de la Lombardie à l'Autriche, à la Yougoslavie, etc. Il ne l'était pas moins aux poètes. Sur le champ de bataille de Roncevaux, le lion indique à Charlemagne les cadavres des chrétiens, en frappant de sa patte le sol devant chacun des martyrs de la foi, pour les distinguer des Païens :

« De maintenant un leon vengut es ;
Fier de la planta justa' Franc lay on es ;
Totz los crestians el portet al devens,
Anc Sarrazin, ni payan non hi mes » (6).

Nous ne voulons dans cette note que montrer l'étroit parallélisme de deux représentations, sensiblement de même époque, l'une gravée sur la paroi d'une petite chapelle de Baoûit, en Egypte, l'autre sur une stèle funéraire du cimetière de Mistrais, près de Langeais, autrefois conservée à Cormery en Touraine et acquise en 1937 par la Société archéologique de Touraine (7).

Cette stèle (fig. 1), trouvée en 1896, relate la mort d'un enfant *Aigulfus*, aux ides des Calendes (*sic*) de septembre, auquel ses parents *Agocio* et *Mellito* (sans doute la mère) demandent de prier pour eux, ainsi qu'on peut le faire quand on est auprès du Christ. L'épigraphie et le style de l'inscription permettent de la dater du VI^e siècle. Au-dessous, est figurée une « scène de chasse », selon l'interprétation réaliste courante : chasse au lion faudrait-il

(4). D'après Saint Augustin ; D. Leclercq, s.v. *Lion*, *Dictionnaire des Antiquités Chrétiennes*, IX, c. 1198.

(5). Cf. le chapiteau de Rozier-Côtes-d'Aurec (Loire) ; D' Bachelier, *loc. cit.*, fig. 1.

(6). *Ronsasvals*, Ed. M. Roques, in *Romania*, 1932, p. 181, v. 1680 et sv.

(7). Espérandieu, *Recueil des Bas-reliefs*, IV, 2990 ; F. Benoît, *L'héroïsation équestre*, 1954, p. 96. Je remercie M. Ch. Lelong des renseignements qu'il a bien voulu me donner à propos de cette stèle, et de ses pertinentes observations qui ont fait l'objet d'un article dans le *Bull. trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, 31, 1956, pp. 465-468.



FIG. 1. [38]. — Stèle de Langeais (Espérandieu, IV, 2990) relevé d'Y. Rigoir.



FIG. 2. [39]. — Stèle de Baoûit, d'après O. Beigbeder.



FIG. 3. [40]. — Stèle du Cavalier thrace à Thasos (BGH, 51, 1927) relevé de L. Ducaruge.

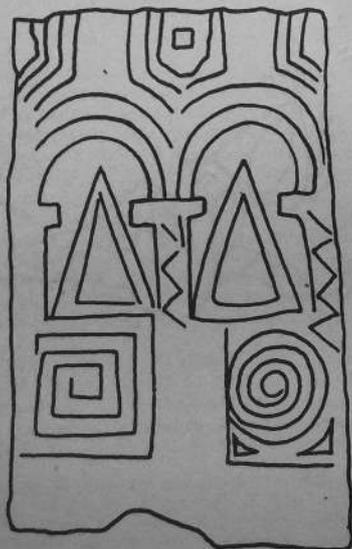


FIG. 4. [41]. — Stèle wisigothique de Nîmes, relevé de Ch. Legrand.

Fernand BENOÏT

dire, puisque le fauve, dressé sur son arrière train, la langue pendante, menace un cavalier casqué qui s'enfuit, — chasse réelle selon l'interprétation suivie par D. Leclercq, qui, séparant en deux le corps du lion, croit voir à terre, étendu sur le ventre, un homme les jambes allongées, tandis qu'au-dessus surgit un sanglier (8).

Le thème, voisin de la « chasse infernale », se retrouve dans l'imagerie copte. Le graffite de Baouït (fig. 2) représente un lion bondissant poursuivant une gazelle qui s'enfuit en tournant la tête : elle symbolise, d'après l'inscription qui l'accompagne, l'âme à la recherche du salut, fuyant le lion, — le démon (9). Entre la gazelle et le lion, le Paradis est symbolisé par un arbre de vie, que nous retrouvons stylisé et dédoublé en rameau garni de volutes et en double spirale sur la stèle de Langeais.

Cette stèle a d'autant plus d'intérêt qu'elle concerne un enfant, dont nous ignorons l'âge, mais qui devait être très jeune, puisqu'il est réputé *innox* (innocent). — nouvel exemple de l'héroïsation équestre des enfants représentés selon la tradition païenne chevauchant une fringante monture (10).

L'analyse morphologique de l'image montre qu'elle unit deux thèmes qui peuvent être dissociés, celui du montre symbolisant la mort ou le démon et celui du cavalier héroïsé. Or, le cavalier est casqué, mais ne porte pas d'arme offensive ; il ne lutte pas contre le monstre, pas plus que le cavalier cuirassé ne lutte contre l'anguipède, dans le groupe allégorique qui aura une telle fortune, à l'époque gallo-romaine, de l'Auvergne au Nord-Est de la Gaule. Cette image diffère par là des représentations gréco-étrusques figurant le défunt, en costume de guerre, luttant à pied ou à cheval contre le lion ou le griffon (11). Mais il semble chercher son salut dans la fuite, qui est une adaptation réaliste d'un thème ayant une valeur par lui-même, — la vertu apotropaique du cheval. Le cavalier lève le bras droit, geste maladroitement représenté, qui est le geste de la *benedictio latina*, signe d'éternité promise au défunt, caractéristique des stèles du « Cavalier thrace », et aussi le geste d'acclamation de l'élu.

Un tel geste n'est pas inconnu à l'époque chrétienne, malgré la déformation de l'élevation des bras, sur les fibules et garnitures de boucles de l'époque barbare représentant en Suisse burgonde,

(8). O. Bobeau, qui avait trouvé la stèle, l'a publiée dans le *Bulletin archéologique*, 1899, p. 479 ; D. Leclercq, *Diet. Arch. chrét.*, s.v. *Langeais*, VIII, c. 1266, fig. 6763 (dessin inexact d'après le précédent).

(9). Nous empruntons la description et le relevé d'O. Beigbeder, *La Symbolique* (Col. que sais-je ?) 1957, p. 94. Le thème a inspiré l'art roman : lion et gazelle au cancel de Pommiers (Loire), *op. cit.*, fig. 21 ; chèvre cornue luttant contre le lion, image du chrétien résistant au démon, au portail de Saint-Trophime, riche en images symboliques léonines, comme celui de Saint-Gilles. Ces thèmes se retrouvent dans les broderies coptes.

(10). *L'héroïsation équestre*, p. 26 et pl. I, 1.

(11). Relief du cavalier et du lion face à face à Patras (Ch. Picard, *Revue archéologique*, 1940/1, p. 105) ; groupe de Bologne (*Revue des Etudes Ligures* 1949, p. 248) ; terre cuite de Florence (*Les mythes de l'Outre-tombe*, pl. IV, 1), etc.

Porant les bras levés (12) ou le cavalier à la monture constellée de signes apotropaiques, rouelles et swastika, sur les plaques de Morstadt (13) ou de Karlsruhe (14).

Le geste est symbolique et il est remarquable que l'artiste, pour obéir à la loi de l'« infantilisation » des symboles (15), qui leur donne une apparence réaliste, n'ait pas mis un attribut dans la main du cavalier, soit le foudre ou l'épée du « Cavalier à l'anguipède », soit la phiale que le *Héron* gréco-égyptien tend au serpent (16), soit la patère qu'*Epona* présente au poulain, représentation si voisine de celle du « Cavalier thrace », que S. Reinach avait cru la reconnaître sur une stèle de Braga au Portugal (17).

L'association des deux allégories à Langeais est renforcée par la présence de l'arbre du Paradis et de la double spirale, qui évoquent l'arbre de vie de Baouit, mais aussi celui des sarcophages chrétiens de l'école d'Aquitaine, de même époque.

Ce dernier signe, qui sépare les deux antagonistes, appartient à un symbolisme solaire lié au culte des morts (18) : il remonte à l'âge du Bronze comme le swastika, si fréquent sur les fibules et plaques barbares (19), mais n'est pas inconnu à l'époque mérovingienne dans la région de la basse vallée du Rhône, sur des sarcophages chrétiens à Aups (20), à Lurs et sur les plaques tombales wisigothiques de Nîmes (21).

Ainsi, la stèle de Langeais apparaît-elle comme un monument unique en Gaule par son syncrétisme religieux ; témoin à la fin de l'Empire de la profondeur de l'emprise du symbolisme dans l'expression religieuse (22), elle est un très curieux exemple en pleine époque chrétienne, de survivances païennes se référant à l'« héroïsation du défunt », qui échappe à la gueule du lion et

(12). P. Bouffard, *Nécropoles burgondes de la Suisse*, 1945, pl. 25 ; H. Kühn, *Die Danielschnallen der Völkerwanderungszeit*, in *IPEK*, 15/16, 1941-42, pl. 59, 65, cf. la transposition de ce motif sur un sarcophage de pierre, F. Benoit, *Le sarcophage de Lurs*, in *Cahiers archéologiques*, 1958 (à paraître).

(13). H. Kühn, *Die Reiterscheibe von Morstadt*, in *IPEK*, 1941-42, p. 263, pl. 99,8 ; cité par J. Boube, *Le cimetière barbare de Seysses-Savès*, Auch, 1957, p. 24.

(14). H. Klumbach, *Pferde mit Brandmarken*, in *Festschrift des Röm. — Germ. Museums in Mainz*, 1952, III, pl. I.

(15). Mircea Eliade, *Traité d'histoire des religions*, p. 379.

(16). Cf. *Monstres hippophores méditerranéens et « Cavalier à l'anguipède » Gallo-romain*, in *Ogam*, VI, 1954, p. 219 et pl. VIII, 1 et 2.

(17). Cf. *Archétypes plastiques en Ibérie de l'Epona gallo-romaine*, in *Ogam*, VI, 1954, p. 105, et pl. III et IV ; *L'Epona de Braga*, in *IV Congreso internac. de Ciencias prehistoricas y proto historicas* (Madrid 1954), p. 929.

(18). Cf. M. Eliade, *op. cit.*, p. 127.

(19). Cf. J. Déchelette, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, II, p. 458, fig. 190.

(20). Bastide San Peire : communication de M. l'abbé Boyer.

(21). F. Benoit, *Le sarcophage de Lurs*, *op. cit.*

(22). Cf. D^r Bachelier, *Traditions antiques au moyen âge. Sur un camée de Notre-Dame-du-Puy*, in *Ogam*, VIII, 1956, p. 255.

doit son immortalité à la vertu apotropaique du cheval et du signe solaire. Il est singulier que n'y paraisse pas le signe de la croix, qui figure cependant avec la spirale et le swastika (?) sur le sarcophage de Lurs. Les thèmes, restés purs de toute contamination chrétienne, sont empruntés à une imagerie méditerranéenne qui s'est diffusée de l'Orient à l'Occident de la Méditerranée dès l'époque hellénistique et n'est pas inconnue de l'Égypte, où règne en maître le symbolisme zoomorphe.

N'est-il pas singulier de constater un parallélisme analogue dans le thème du « Cavalier à l'anguipède », dont la plus ancienne représentation nous est fournie par des figurines de terre cuite d'époque saïte, qui ont leur réplique dans une statuette de Voiron en Dauphiné et dans le groupe en pierre de Neschers en Auvergne (23) ? La diffusion des cultes égyptiens en Occident sous l'Empire, dont on a relevé les vestiges non seulement dans le Midi de la Gaule, mais en Rhénanie et en Picardie (24), montre que l'« égyptomanie » ne doit peut-être pas être limitée à l'importation de figurines et d'amulettes apotropaiques, mais être étendue aux croyances religieuses et aux représentations symboliques, parvenues en Occident par voie commerciale (tissus, broderies coptes), qui révéleraient un courant d'influence plus profond, lequel ne fera que se renforcer à l'époque chrétienne (25).

Marseille, Château Borély, 1958.

(23). Espérandieu-Lantier, *Recueil*, XIII, 8186 : *Monstres hippophores*, *loc. cit.*, pl. VIII, 1. La similitude typologique du groupe gallo-romain avec les prototypes méditerranéens, de Grèce, des Balkans, d'Égypte, est liée à une communauté de valeur religieuse, explicite dans les statuettes saïtes, qui montre bien la réalité de cette *hoiné* méditerranéenne.

(24). J. Leclant, *Notes sur la propagation des cultes et monuments égyptiens en Occident à l'époque impériale*, in *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie orientale*, 55, 1956, p. 173-719 ; Cf. O. Beigbeder, *op. cit.*, p. 79.

(25). Cf. F. Benoit, *Les reliques de saint Césaire*, in *Cahiers archéologiques*, I, 1945, p. 61 ; *supra*, n. 9.

SYMBOLISME ET ZOOMORPHISME

La survivance est un problème capital en religion comme dans toute science humaine et l'exemple choisi par M. Benoit dans les pages précédentes est des plus intéressants. Il permet de relever en effet le rôle psychopompe du cheval, messager du mort et garant d'immortalité jusque dans l'art chrétien de la fin du bas empire. C'est un fait absolument remarquable que la continuité d'une tradition symbolique à travers toutes les valeurs différentes et successives d'un même thème plastique et, à cette époque où la religion celtique n'était plus en Gaule qu'un souvenir, il fallait vraiment une force traditionnelle initiale peu commune pour qu'une telle conception, proprement celtique, survécût.

La destruction préalable de la religion celtique par l'interprétation romaine exclut tout caractère savant, toute organisation cohérente. M. Benoit a raison par conséquent de dire qu'à Langeais nous avons un « symbolisme populaire » pour aussi insolite que soit le rapprochement de ces deux mots. Le syncrétisme — ou ici juxtaposition de thèmes étrangers l'un à l'autre — est rarement en Gaule un phénomène conscient. Mais si le traitement iconographique est oriental ou égyptianisant le sens du symbole reste purement occidental et celtique. Le cheval messager ou porteur vers l'autre monde du défunt héroïsé est une variante possible du cheval-dieu; il n'en est pas le substitut et n'est pas orienté autrement.

Dans cette survivance, peut-être unique de forme et de fonds à son époque, nous retrouvons ainsi un zoomorphisme latent, bien dans la manière celtique, tel que nous l'avions défini et interprété dans l'Epona gauloise (cf. notre étude, *Le Cheval Divin et le Zoomorphisme chez les Celtes*, in *Ogam* VII, 1955, n° 38). La stèle de Langeais permettrait ainsi d'aborder plus clairement cette « genèse » celtique de l'art roman dont l'importance reste encore à déterminer.

Françoise LE ROUX.

Le meurtre de Conchobar

Traduit du moyen-irlandais, avec un commentaire du texte

par

Christian J. GUYONVARCH

On possède de cet épisode du cycle d'Ulster (*Aided Conchobair*) deux versions complètes qui ne diffèrent pas notablement. L'une est contenue dans le Livre de Leinster, important manuscrit irlandais du XII^m siècle, l'autre dans le manuscrit d'Edimbourg XL2 qui date du XV^m siècle.

La première a été publiée, accompagnée d'une traduction anglaise, par Eugène O'Curry, *Manuscript Materials of Ancient Irish History*, 1861, pp. 637-642, et la traduction a été reproduite par Eleanor Hull, *The Cuchullin Saga*, Londres 1898, p. 265. Kuno Meyer y a ajouté les versions abrégées du M.S. 23 N 10 (ancien Betham 145), du *Liber Flavus Fergusio-rum*, fol. 105a et du M S Stowe D IV 2, fol. 54a dans ses *Death-Tales of the Ulster Heroes*, R.I.A. *Todd Lecture Series*, XIV, 1906, pp. 2-21. Ces manuscrits sont cependant plus tardifs, du XVI^m siècle. Cf. D'Arbois de Jubainville, *Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande*, pp. 13-14. En traduction allemande on n'a que R. Thurneysen, *Sagen aus dem alten Irland*, p. 69 et un exposé de toutes les versions dans *die Irische Helden- und Königsage*, pp. 534 sqq. La traduction française de D'Arbois de Jubainville, *L'épopée celtique en Irlande*, pp. 386 sqq., comme d'ailleurs toutes celles de cet ouvrage, est trop lâche et éloignée du texte pour être valable (1).

La présente traduction est basée sur le texte du Livre de Leinster, du folio 123b ligne 14297 au folio 124b ligne 14389, d'après l'édition de R.J. Best et M.A. O'Brien, tome II, Dublin 1956, pp. 458-460. La variante du manuscrit Edimbourg XL est traduite en note et nous y ajouterons quelques observations, entre autres sur une version que Kuno Meyer et R. Thurneysen n'ont mentionnée que pour mémoire, sans indication de référence, celle de Keating dans son monumental ouvrage *Foras feasa ar Éirinn*, I, 33, publié par Dinneen, *Irish Texts Society*, VIII, tome II, 1908.

§ 1. — Les Ulates furent une fois en grande ivresse [alors qu'ils étaient] à Emain Macha. Il arriva alors entre eux de grandes disputes et [comparaisons de] victoires (2), à savoir entre Conall, Cúchulainn et

(1). Ce qui ne manque pas de surprendre chez un aussi bon connaisseur de l'irlandais ancien. On a l'impression que D'Arbois de Jubainville a voulu traduire et expliquer en même temps, mais le résultat est que cette élégante traduction respecte fort mal la simplicité rude et quelquefois très maladroite du texte irlandais.

(2). *comram* signifie globalement « victoire » et « trophée de victoire », cf. Kuno Meyer, *Contributions to Irish Lexicography in Archiv für Celtische Lexicographie*, 1905, III/1, 452. Keating fait usage de l'expression *mar comhartha buaidhe gaisidh* que Dinneen rend justement « as a trophy of valour ».

Loegaire. « Apportez-moi » dit Conall, la cervelle de Mes Gepra, afin que les guerriers (3) soient prêts à [la comparaison] des trophées. C'était la coutume des Ulates en ce temps-là, pour chaque guerrier qu'ils tuaient en combat singulier, d'enlever la cervelle des têtes et de les mélanger à de la chaux jusqu'à ce qu'elles devinssent des balles dures (4). Et quand ils étaient en disputes et en [comparaison de] trophées ils les portaient avec eux et les avaient dans la main.

§ 2. — « Bien Conchobar », dit Conall. « jusqu'à ce que les guerriers aient accompli de tels exploits en combat singulier, ils ne seront pas capables [de rivaliser] avec moi pour les trophées ». — « C'est vrai, dit Conchobar ». On apporta alors la cervelle sur la planche (5) où elle était toujours et, le matin, chacun partit de son côté à ses jeux.

§ 3. — C'est alors que Cet vint faire un tour, [cherchant] aventure chez les Ulates. Cet était le monstre le plus maléfisant de toute l'Irlande (6). Et voici qu'il vint par le chemin du champ (7) d'Emain avec trois têtes de héros des Ulates. Quand il vint les fous jouaient avec la cervelle de Mes Gepra. Et voici que l'un des fous dit à l'autre... (8). Cet entendit cela. Il enleva la cervelle de la main de celui qui la tenait et la prit avec lui. Cet savait qu'il y avait une prophétie de Mes Gepra [suivant laquelle] il vengerait lui-même sa mort. A chaque combat et à chaque bataille qu'il y avait entre les Connaciens et les Ulates Cet portait la cervelle dans sa ceinture pour tenter l'exploit réputé de tuer avec [cette cervelle] un des Ulates.

§ 4. — Voici que Cet alla en expédition vers l'est et qu'il vint à faire une razzia de vaches des gens de Ross. Les Ulates se mirent à le pour-

(3). *óc* « jeune homme » avec spécialisation de sens « guerrier », cf. en latin la valeur militaire appliquée à *iuvenes*.

(4). *co ndenad liathroite*, mot composé *liath* « pierre » + *roith* « roue ».

(5). *forud, forod*, dans le Glossaire d'O'Mulconry : « mount, platform » ; est rapproché par Wh. Stokes, *Arch. Celt. Lex.* 1/2, p. 304, du latin *podium* « socle, balcon, parapet » ; par un vieux-celtique **oer-(p)odo*. Le rapprochement convient au moins pour le sens, cf. Meillet, *Dict. étym. de la langue latine*, 3^{me} éd. 1951, p. 917. La cervelle devait être exposée comme un objet précieux, cf. nos remarques sur la version de Keating, *infra*.

(6). Cet partage cette particularité avec *Bricriu Nemthonga* « à la langue empoisonnée ». Mais Bricriu, capable de semer la discorde chez les Ulates, a pour lui la perfidie intelligente. Cet représente plutôt la force brutale et imbécile.

(7). *faichdi, faiche* « a lawn, a field, a green, exercise-ground, a plain » dans le dictionnaire de Dinnech ; en gaélique d'Ecosse *faich* « a field where soldiers are reviewed ». On n'a pas de mot exact en français : « plaine » est inexact, « pelouse, gazon, parterre » ne rendent pas ici l'aspect militaire ; « enclos » proposé par d'Arbois de Jubainville, est contraire à l'acception d'« espace découvert et non fermé ». Il s'agit en fait de l'espace gazonné et plat, champ ou prairie, aménagé devant la demeure royale et où les hommes libres se réunissaient pour les assemblées de toutes sortes. Cependant, dans un texte plus récent comme *Oidebh Con Ccolainn siosionna*, éd. Van Hamel, *Mediaeval and Modern Irish Series*, vol. III, p. 73, le même mot n'a que le sens « rustique » : *do éirigh Meadhbh go moch arna m'arach ina griánán gloinidhe 7 do-chonaire na sé hamaideth tuathachaocha atuathmara ingantacha athuathuighthe amuigh aran bhfaithche*. « Medb se leva de bonne heure le matin dans son appartement de verre et elle vit les six sorciers aveugles de l'œil gauche, horribles, étranges et immobiles dehors sur la pelouse »...

(8). L'acune du texte, plus grave que celle du § 2 où le dialogue Conall-Conchobar présente encore une certaine suite bien qu'on ne puisse le trouver très explicite.

suivre. Les Connaciens vinrent de l'autre côté à son secours. Une grande bataille fut livrée entre eux. Conchobar lui-même vint au combat. C'est alors que les femmes de Connaught prièrent Conchobar de venir de côté pour leur montrer sa forme (9). Il n'y avait pas sur la terre de forme d'homme comme la forme de Conchobar, c'est-à-dire pour ce qui est de l'apparence, de la forme et de l'habillement, pour la taille (10), la proportion et l'équilibre, pour l'œil, la chevelure et la blancheur (de sa peau), pour la beauté, la sagesse et l'éloquence (11), pour l'habillement, la prestance (12) et l'équipement, pour les armes, la richesse et la dignité, pour l'allure, la valeur guerrière (13) et la race. Ce Conchobar en effet n'avait pas de défaut. Mais c'était sur le conseil de Cet que les femmes avaient fait part de leur désir à Conchobar (14). Il alla alors de côté, seul, pour montrer [sa forme] aux femmes (15).

§ 5. — Cet alla cependant jusqu'au milieu des femmes. Cet prépara la cervelle de Mes Gepra dans la fronde, la lança et atteignit le sommet [de la tête] (16) de Conchobar si bien que les deux tiers furent dans la tête et qu'il tomba et vint la tête sur le sol. Les Ulates se précipitè-

(9). *do descin a delba doib*, expression dépourvue de fard et en rapport avec une obligation sexuelle de Conchobar. En tant que roi il était lié par de nombreuses *geasa* (tabous et obligations) dont le *jus primae noctis* n'était pas la moindre. Conchobar n'est pas une exception : Cuchulainn dans la *Táin Bó Cúailnge* ou Niall, dans les *Dindsenchas*, sacrifiait aussi à cette pratique sans plus d'hésitation.

(10). *mét*, adj. « gras », ir. mod. *méith*. Le mot traduit ici une idée de « volume » du corps.

(11). *Erlabra*, ir. mod. *earlabhraídh* « avocat ».

(12). *áine*, *áne* signifie « splendeur, delight, joy » et aussi « play, sport, game, gambol » ; cf. Kuno Meyer, *Contributions to Irish Lexicography*, I/3, 98 et Dinneen 12 b. Dans les *Death-Tales*, Kuno Meyer a essayé de concilier les deux sens en rendant par *nobleness*. Mais ce terme nous semblerait mieux convenir à un mot tel que *uaisleacht* ; noble look, noble deportment eût peut-être été plus précis puisque *áine* n'implique ici aucune élévation morale. Celle-ci est marquée par le membre de phrase qui précède et *áine* s'insère dans une description toute concrète.

(13). *gaisced*, Kuno Meyer s'est contenté de *valour*, ce qui n'est peut-être pas assez rigoureux ici en fait de précision. Le sens premier de *gaisced* est « armes » avec valeur collective ; celui de « prouesse, habileté à manier les armes » en est dérivé par abstraction normale, cf. *R.I.A. Dictionary*, éd. Mary E. Byrne, 33a.

(14). *ro gabsat na mná ailgis do Chonchobar*, traduction un peu trop forte, croyons-nous, de Kuno Meyer « the women importuned Conchobar », bien que le verbe *ailgim* « I desire » soit répertorié dans les *Contributions* I/2, 39 ; *to importune* marque une nuance de réclamation, de requête. Or le souhait étant exprimé, Conchobar y donne suite régulièrement, sans empressement, mais aussi sans contrainte. Un simple souhait suffit à le « lier ».

(15). Conchobar ne prend donc aucune part active à la bataille et c'est à n'en pas douter une interdiction majeure, il doit être capable de combattre (cf. le § 9), sa présence est souhaitable, mais elle suffit. La relation de Keating en tient compte : *óir ní léigfidis Ulltaigh é san chath i goinne Chonnacht*, « les Ulates ne lui permettaient pas de combattre contre les gens du Connaught » ; cf. Fr. Le Roux, *Aperçu sur le Roi dans la Société Celtique*, in *Ogam* IV/4, 1952, n° 21, p. 245 : « un échec militaire est une épreuve dont le roi celtique ne se remet jamais complètement... le roi irlandais ne doit pas combattre en personne, il faut que tout aille bien en vertu de sa seule présence, du « mana » qui est en lui... Il est à noter aussi que ce roi sans aucun défaut est le prototype parfait du personnage de « deuxième fonction ».

(16). *mullach* « sommet », la partie supérieure de la boîte crânienne quand il s'agit de la tête, le *vertex* dont on connaît l'importance traditionnelle.

Salyens ? (50). Mieux encore : *Doratad iarum forsin forud fora mbid do grés ind inchind* « on apporta la cervelle sur la planche où elle était toujours », la cervelle étant dans le récit le substitut accidentel de la tête de Mes Gegra (cf. note 37) un rapprochement est permis avec les entailles céphaloïdes de cette même forteresse-sanctuaire, ou celles de La Roquepertuse cf. note 50), de *Glanum* ou de Saint-Blaise.

prose de Snorri Sturluson 100-104 ; Thórr lance son marteau Mjöllnir contre le géant : Hrungnir lance de son côté une pierre à aiguiser contre Thórr. Marteau et pierre se rencontrent dans les airs et, avant d'aller écraser la tête du géant, Mjöllnir brise la pierre à aiguiser, mais un morceau va malencontreusement se ficher dans le crâne de Thórr qui tombe à terre. Délivré par son fils Magni (âgé de trois nuits) du géant dont le pied s'est abattu sur son cou, il rentre chez lui ayant toujours la pierre dans la tête. Vient alors la valya Gróa, femme d'Aurvandill, qui incante Thórr pour le libérer de la pierre. Cependant Thórr conte une anecdote et plaisante si bien que la femme d'Aurvandill en oublie son incantation et que la pierre ne peut plus être retirée. C'est pour cette raison qu'il est interdit de jeter une pierre à aiguiser à travers l'aire (die Tenne), car alors la pierre s'agit dans la tête de Thórr. Résumé par Jan de Vries, *Altgermanische Religionsgeschichte*, 2^{me} éd. 1957, tome II, pp. 133-134, § 430. M. de Vries donne lui-même, pp. 136-137, note 3, une brève mention du rapprochement possible de la cervelle de Mes Gegra. Mais les deux mythes ne se recouvrent pas exactement et présentent d'assez grandes différences d'affabulation. Le combat d'Indra avec le monstre à trois têtes, dans l'Inde, est encore plus éloigné de forme et de fonds et notre propos n'est pas d'entreprendre une aussi vaste discussion.

(50). Cf. les travaux de M. Fernand Benoit, analysés par Fr. Le Roux, in *Ogam* VIII, 1956, loc. cit., et en dernier lieu *Le sanctuaire d'Entremont, capitale celto-ligure des Salyens de Provence*, Aix-en-Provence 1957 (voir Fr. Le Roux, *Ogam* IX, 1957, pp. 203-204, et *La Branche Sanglante du Roi d'Ulster et les Têtes Coupées des Salyens de Provence* dans le présent fascicule, pp. 139 sqq.

La " Branche sanglante " du roi d'Ulster et Les " Têtes coupées " des Salyens de Provence

par
Françoise LE ROUX

I. — DOCUMENTS IRLANDAIS.

Le sort réservé à la cervelle de Mes Gegra dans le texte du *Aided Conchobuir* (1) est l'occasion d'apporter au volumineux dossier des têtes coupées quelques éléments irlandais à valeur comparative.

Rappelons tout d'abord brièvement l'argument du *Siège de Howth*, qui lui sert de prologue (2), tel que Whitley Stokes l'a fort bien résumé : « *Atherne d'Ulster, poète tristement célèbre pour ses inhumaines cruautés est sur le point de quitter le Leinster avec son butin de bétail et de femmes au cours d'un circuit bardique à travers l'Irlande, entrepris à la demande du roi Conchobar. Les hommes de Leinster essayent de récupérer leurs femmes et repoussent les Ulates, venus au secours d'Atherne, dans la presqu'île d'Etar, maintenant Howth, près de Dublin. Deux frères du champion d'Ulster, Conall Cernach, sont tués au cours du combat. Au bout de plusieurs jours les Ulates, conduits par Cuchulain, font une sortie et défont leurs ennemis. Conall Cernach, seul, poursuit l'armée en déroute pour venger ses frères, rejoint le roi Mesgegra qui n'a qu'une seule main et, ayant lié un de ses propres bras à son côté, l'abat en duel et décapite le corps. Dans son retour triomphal il rencontre la reine Buan, femme de Mesgegra, qui meurt de douleur en voyant la tête de son mari. De la cervelle retirée de la tête, et mélangée à de la chaux on fait une balle avec laquelle, par la suite, le roi Conchobar est tué » (3).*

(1). Cf. la traduction française et le commentaire qui précèdent le présent travail, Ch. Guyonvarch, *Le meurtre de Conchobar*, pp. 129 sqq.

(2). *Book of Leinster*, folios 114b-117a, lignes 13293-13549, éd. Best-O'Brien, tome II, pp. 426-433.

(3). *The Siege of Howth*, in *Revue Celtique*, VIII, 1887, p. 47 : « Atherne of Ulster, a poet ill-famed for his ruthless exactions, in the course of a bardic circuit of Ireland which he undertook at his king Conor's desire, is about to leave Leinster with his booty of kine and women. The men of Leinster attempt to recover their wives, and drive the Ulstermen, who come to protect Atherne, into the peninsula of Etar, now Howth, near Dublin. In the course of the fighting, two brothers of the Ulster champion, Conall Cernach, are slain. After many days

Nous savons d'autre part, en complément de ce résumé pour-quoi Conall Cernach n'a pas transporté la tête, par impossibilité magique. Voici tout le passage, dont on ne regrettera nullement la longueur relative ; il commence au moment où Conall Cernach vient de tuer Mesgegra en combat singulier : « Conall lui enleva la tête sur le sentier de Clane, et Conall prit la tête et la posa sur une pierre sur le bord du gué. Une goutte [de sang ?] vint du milieu de la tête jusque sur la tête [i.e. le sommet] de la pierre et la traversa jusqu'au sol. Il mit alors la tête de Mesgegra sur la pierre et elle alla du sommet de la pierre au sol, et passa devant lui jusqu'à la rivière. Conall le Bigle fut donc son nom depuis, puisqu'il y avait trois infirmités chez les Ulates, à savoir Conall le Bigle, Cuchulainn le Borgne et Cuscraid le Bègue. Les femmes ulates se partagèrent entre ces trois [hommes]. Chacune aimait un homme de ces trois-là. Le tiers qui aimait Cuchulainn était borgne en parlant. Le tiers qui aimait Conall le Bigle était bigle en parlant. Le tiers qui aimait Cuscraid était bègue en parlant. Conall mit cependant la tête sur sa tête jusqu'à ce qu'elle vint sur ses épaules et il regarda droit depuis ce moment-là.

Conall s'en alla alors seul dans son char et son cocher dans le char de Mesgegra. Ils progressèrent alors jusqu'à Uair Fine. Ils rencontrèrent cinquante femmes, et voici que [c'était] Buan, la femme de Mesgegra avec sa troupe de jeunes femmes venant de la frontière vers le sud. « Qui es-tu, femme ? » dit Conall. « La femme de Mesgegra, le roi ». — « Il t'a été ordonné de venir avec moi » dit Conall. « Qui m'a ordonné ? » dit la femme. « Mesgegra », dit Conall. « As-tu apporté un signe avec toi ? » dit la femme. « Son char et ses chevaux [sont] ici » dit Conall. « Nombreux sont ceux à qui il a donné des objets précieux », dit la femme. « Voici alors sa tête » dit Conall. « Je suis perdue pour lui, cette fois-ci », dit la femme. La tête rougit une seconde fois et devint blanche une seconde fois. « Que se passe-t-il avec la tête ? » dit Conall. « Je sais, cependant » dit la femme : « Une contestation s'est élevée entre lui et Athairne. Il a dit qu'aucun homme d'Ulster ne m'emmènerait. Une contestation sur cette parole, c'est ce qui fait souffrir la tête ». « Viens avec moi », dit Conall « dans le char ». « Sois devant moi, dit-elle, tant que je me lamente sur mon mari ». Elle poussa son cri de détresse et on l'entendit jusqu'à Tara et Aillen, et elle se jeta sur la tête et mourut. Sa tombe est sur la route, c'est-à-dire le coudrier de Buan, le coudrier qui a poussé à travers sa tombe.

« Porte-la (i.e. la tête) mon garçon » dit Conall (s'adressant à son cocher). « Je ne peux pas prendre la tête avec moi », dit le garçon. « Sors-en la cervelle » dit Conall « fends-la avec ton épée, emporte la cervelle avec toi, et mélange-la à de la chaux

the Ulstermen, led by Cuchulainn, sally forth and defeat their foes. Conall Cernach alone pursued the routed host to avenge his brothers, overtakes their one-handed king Mesgegra, and (having bound one of his own arms to his side) slays him in a duel and beheads the body. Returning in triumph he meets Buan, Mesgegra's queen, who dies of grief on seeing her husband's head. Of the brain extracted from this head and mixed with lime is formed a ball, with which afterwards king Conor is slain. »

jusqu'à ce qu'elle devienne une balle. Ceci fut fait et la tête fut laissée avec la femme, et ils partirent jusqu'à ce qu'ils arrivassent à Emain. Les Ulates cependant eurent de la joie parce que le roi de Leinster avait été tué.

Et voici [terminé] le circuit d'Athairne, et la mort de Mesgegra, [œuvre] de Conall Cernach et la Bataille d'Étar » (4).

Le livre de Leinster est du XII^e siècle. Mais en présence de conceptions aussi primitives il est à peu près inutile de reprendre la défense de la littérature irlandaise et d'en prouver l'authenticité. C'est à bon droit que nous en faisons usage.

La lumière que jette ce texte justifie ainsi l'équivalence posée par tous les traducteurs sans qu'il y ait aucune discordance d'avis : la cervelle de Mesgegra est ici le substitut, accidentel sans doute, mais total, de la tête comprise comme trophée de victoire, étant bien entendu que ce trophée fait passer au vainqueur, outre les richesses et les prérogatives royales (ou conjugales) du vaincu, toute la « force vitale » (5).

(4). *Book of Leinster*, op. cit., II, lignes 13514-13549, pp. 432-433. Un épisode de la *Mort de Cuchulainn* contient une description analogue de la tête faisant fondre la pierre. Il est question de la tête de Lugaid, le meurtrier de Cuchulainn, abattu par Conall Cernach, *Book of Leinster*, II, 122, p. 453, lignes 14168-14173 : « Il partit alors avec la tête et arriva devant les Ulates à Roiriú en terre d'Ulster. La tête fut posée sur une pierre, et voici qu'on l'oublia. Ils arrivèrent à Gris. Et voici que Conall Cernach questionna : « Est-ce que quelqu'un de vous a emporté la tête ? ». « Nous ne l'avons pas emportée », dit chacun d'eux. Voici ce que dit Conall Cernach : « Je jure ce que jure ma tribu », dit-il. « Ceci n'est pas demi-accord ». C'est de là que vient Midbine (demi-accord) à Roiriú. On retourna alors vers la tête et ils virent que la tête avait fondu la pierre jusqu'à passer au travers... » (To cumlaí ass iarum cosin fondu la pierre jusqu'à passer au travers and. Co rranearat Gris. Is and sin cend forsin chloíoch 7 ro dermatad and. Co rranearat Gris. Is and sin inchoemnacair Conall Cernach. in tue nech uaib a cend ar se. Ni thucsam ar cách. Is and asbert Conall Cernach. Tongusa a tonges mo thúath or se ní midbine in sin. Is de a tá Midbine oc Roirind. Tintaiset dochum in chind arise. Co n-accas ní ro berbai in cend in cloích eo ndeachaid treithe...)

(5). Cf. notre *Note d'histoire des religions*, in *Ogam* VIII/4, 1956, no 46. On notera encore que cette cervelle de Mesgegra acquise au terme d'une guerre injuste, au profit d'un satiriste méchant, devient maléfique. C'est la vengeance posthume et multiforme de Mesgegra : les trois héros d'Ulster deviennent infirmes, Conall Cernach n'arrive pas à emmener la reine en captivité, son cocher n'est pas capable de se saisir de la tête. Et plus tard la profanation du trophée par les deux fous de Conchobar est chèrement payée dans la catastrophe finale. Ce sont les adaptateurs chrétiens du « Mell Benniget » qui, ne se trompant pas sur la valeur du symbole, referont de la cervelle de Mesgegra un moyen de la « Bonne Mort », cf. notre étude préliminaire, in *Ogam* III/6, 1951, no 16. Conall Cernach indique bien cette valeur de la tête quand il se l'impose à lui-même pour se guérir de son strabisme, tandis que la reine Buan meurt de s'être jetée sur la tête. Mais la tête de Mesgegra ne serait-elle pas, dans cet emploi particulier, traitée comme un masque ? Le symbolisme, si le mot est permis, va très loin et dans toutes les directions. Le sommet de la pierre (cend) dans le Siège de Howth, porte le même nom que la tête humaine (ce qui est d'ailleurs en accord avec l'étymologie indo-européenne, cf. le sens du latin *caput*). Et le corps humain est lui aussi un pilier : « Il est tombé, Cuchulainn, le beau

Si l'on voulait un second exemple aux contours encore plus francs, on aurait l'exemple de Lugaid, expiant par la main de Conall Cernach le meurtre de Cuchulainn et transférant ses pouvoirs à son vainqueur : « Je sais bien », dit Lugaid, « que tu ne partiras pas sans emporter ma tête avec toi, puisque nous avons pris la tête de Cuchulainn. Prends alors », dit-il, « ma tête sur ta tête, que mon royaume s'ajoute à ton royaume et que mes armes s'ajoutent à tes armes. Je préfère que tu sois le meilleur héros d'Irlande ». Là-dessus Conall Cernach lui coupa la tête » (6).

L'atmosphère de cette quête du trophée royal est sinistre et de fort mauvais augure pour les Ulates, mais ceci tombe en dehors de notre sujet : il importait seulement de dégager le principe *pars pro toto* inhérent à la substitution de la cervelle à la tête entière. Conall Cernach est un grand coupeur de tête (7) et son surnom est étymologiquement bien proche du *Cernunnos* gaulois (8). L'ordre qu'il donne, pris de court, à son cocher, est significatif : la récupération prend une allure de geste indispensable et rituel qu'on accomplit ainsi, faute de pouvoir faire mieux, et sans lequel la victoire serait dépourvue de gloire et de profit.

pillier ! » (Docheir Cu Culainnd cain tuir) dit le *Brisleach Mor maige Murthemni*, *Book of Leinster*, op. cit., II, fol. 121b, p. 450, ligne 14066. Un peu plus haut, lignes 14056-14065, il est dit : « jusqu'à ce qu'ensuite vinsent des oiseaux sur son épaule. « Le pillier n'était pas habitué à être sous des oiseaux » dit Ere fils de Coirpre. Ensuite Lugaid disposa la chevelure sur son épaule et lui coupa la tête. Ensuite l'épée tomba de la main de Cuchulainn et coupa la main droite de Lugaid, laquelle tomba à terre. Il coupa alors la main droite de Cuchulainn comme vengeance... Il alla alors avec l'armée et emporta la tête de Cuchulainn et sa main droite, et arrivèrent à Tara. Et c'est là qu'est la tombe de sa tête et de sa main droite, et son bouclier complètement recouvert de terre ». (Conid iar sin dolluid ind ennach fora gualaind. Nirbo gnáth in corlúe út fo enaib ar Ere mac Corpri. Iar sin tra ra choraig Lugaid a moing dara aiss. 7 benaid a chend de. Iar sin tra dorochair a chaidib a llaim Con Culaind eo n-ecmoing a lám doí di Lugaid co rraib for lár. Benair a lám doí dano di Chon Culaind dia digail... Documlat ass iarum in tsluaig 7 doberat leo cend Con Culaind 7 a lám doí co tancatar Temraig. Conid and ata otharlige a chind 7 a láime doí. 7 lan lanne a scéith di úir...). La « force vitale » du corps s'évanouit dès que la tête est séparée du corps. Et, ce qui est mieux, la tête de Cuchulainn, *apotropaion* de prix, est enterrée à Tara, centre politique et religieux de l'Irlande, comme la tête de Bran à Londres, centre de la Grande-Bretagne.

(6). *Book of Leinster*, op. cit., II, fol. 122b, p. 543, lignes 14160-14165 : Rofetursa tra or Lugaid nad ragasu co rruca mo chendsa latt. uair dofucsamni cend Con Culaind. Co tardda tra ar se mo chendsa ar do chend eo n-erbara mo rigise fordo rige & mo gaisced fordo gaisced. Ar is ferr himsa combad tri laech bad dech mo beth i nHerind. La ssin benaid Conall Cernach a chend de. Le fils de Coirpre, Ere, a subi le même sort : Conall Cernach tue cend Elre/dochum Temrach ria trath teirt « Conall Cernach apporta la tête d'Ere à Tara avant la troisième heure » dans un poème de Cináed úa Hartacáin, *Book of Leinster*, III, 161a, lignes 21337-38, p. 710.

(7). Cf. La traduction du *Aided Conchobair* précédant notre article, loc. cit., p. 134, n. 36.

(8). Fr. Le Roux, *Cernunnos, essai d'interprétation étymologique*, in *Ogam* V/1, 1953, no 25/26.

Conall rente donc à Emain muni d'une nouvelle « tête coupée » qui s'ajoute à tous les trophées accumulés par les Ulates dans leurs guerres victorieuses contre les autres provinces d'Irlande.

On fera intervenir maintenant un court fragment contenu dans un autre récit du cycle de Conchobar, toujours dans le Livre de Leinster (9), les *Scela Conchobair Mac Nessa* (10) dont il convient de retenir quelques lignes :

« Étaient marqués chez lui les trois jours avant Samain et les trois jours après Samain par un festin dans la maison de Conchobar. La demeure était belle en vérité. Conchobar avait trois maisons, c'est-à-dire la Branche Rouge et Tête Brecc, et la Branche Sanglante. C'est dans la Branche Sanglante qu'étaient les têtes et les dépouilles. C'est dans la Branche Rouge cependant qu'étaient les rois, c'est-à-dire qu'elle était rouge de rois. C'est dans Tête Brecc qu'étaient les lances, les boucliers et les épées, c'est-à-dire que [ce bâtiment] était bariolé par les gardes des épées d'or, et par l'éclat des lances bleues, et par les colliers et leurs entrelacs d'or et d'argent, les écailles et les cercles d'or et d'argent des boucliers, et le service des coupes, des cornes [à boire] et des gobelets » (11).

N'est-ce pas dans cette « Branche Sanglante », en compagnie des autres têtes, (et non des cervelles comme a voulu le croire

(9). *Book of Leinster*, lignes 12492-12502, p. 402 : No noisighe leis na tri lae ria samain 7 na tri lae iar samain fri.tomaill i tig Conchobair. Ba cain dano in tegdas. Tri tigi la Conchobar.i in Chroebruad 7 in Tête Brecc. 7 in Chroibderg. Issin Chroebdeirg no bitis in chennal 7 na fuidh. Issin Chroebruaid immorro no bitis na rrig i. ba ruid dono rigaib. Issin Teiti Bricc dano no bitis na gae 7 na scéith 7 na claidib i. ba brecc do imdorchoraib na claidib n-orduim 7 do chainnig na nglasgae cona muncib 7 cona fithib óir 7 argait 7 do lannaib 7 imtimehellaib na scéith di óir 7 argat. & do intidrim dano na n-escra 7 na corn 7 na mbaigend ».

(10). Présentés avec une traduction anglaise par Whitley Stokes, *Tidings of Conchobair Mac Nessa*, in *Eriu* IV/1, 1908, pp. 18 sqq. § 15.

(11) Ce passage confirme pleinement les quelques lignes consacrées par Keating à la question, et qui ont été citées dans le commentaire du *Aided Conchobair*, cf. p. 137 à cette réserve près que Keating a confondu Branche Rouge et Branche Sanglante : *croeb, cráb*, irlandais moderne *craobh* signifie « branche, buisson, chêne, flamme, lumière, arbre généalogique », cf. *Archiv für Celtische Lexicographie*, 1905, III/1, 503, en général donc « tout ce qui est droit, qui s'élève verticalement vers le ciel ». *Teite Brecc* est délicat à traduire : *brec* = « bariolé » ; *Tête* a de multiples sens : « warmth, comfort, luxury, wantonness », d'où peut-être par transport de sens « assembly, fair, gathering, assembly hill », *R.I.A. Dictionary*, éd. David Green et E.G. Quin, lettre T/1, 1943, col. 138 ; *Croibderg* : le sens de « sanglant » est confirmé par SG 51, 38 *do cherdait in donna in derg*, *Archiv für Celt. Lex.*, 1906, III/3, 619. Le sens de base est « écarlate, rouge » et « sanglant » ; dans le cas présent la référence du texte des *Scela Conchobair* aux têtes et aux dépouilles oblige à la précision. D'Arbois de Jubainville, *L'Épopée Celtique en Irlande*, p. 9 ne l'a pas donnée et a faussé aussi sur ce point le sens en vendant : « Il était joli ce palais ; il comprenait trois corps de logis : le Rameau-Royal, le Château-aux-Couleurs-Variées et le Rameau-Rouge. Dans le Rameau-Rouge on conservait les têtes et les armes des ennemis vaincus ; dans le Rameau-Royal on logeait les rois... »

le rédacteur du *Aided Conchobuir*) que Conall Cernach aura déposé la cervelle de Mesgegra au retour de son expédition ?

Quand se prépare la contestation qui va être fatale au roi d'Ulster, c'est là, à n'en pas douter qu'on vient la chercher : « on apporta la cervelle sur la planche où elle était toujours » (*doratað iarum forsin forud fora mbid do grés in inchind*). Et c'est toujours là que, dans l'ivresse coupable et générale, on oublie de la reporter parce que, les vapeurs de bière ou d'hydromel étant un peu dissipées, sans l'être suffisamment, « le matin chacun partit de son côté à ses jeux » (*luid cach a lethi annabarach dia cluchiu*).

Quel est le rapport de la pierre et de la tête dans le passage du Siège de Howth ? Cette pierre ne joue-t-elle pas le rôle d'un pilier ? Combien de têtes contenait la « Branche Sanglante » ? Comment les conservait-on et combien de temps ? Les héros en avaient-ils la libre disposition ou au contraire, ce qui est plus vraisemblable, les abandonnaient-ils à la collectivité ? Quelles croyances ou quelles légendes particulières y étaient attachées ? Ce sont autant de questions auxquelles la littérature irlandaise ne répond pas et auxquelles nous ne pouvons répondre à sa place, du moins dans l'état actuel des recherches.

Mais le nom de Conall Cernach est révélateur (12) : on coupait des têtes et, sans être le seul, loin de là, à s'adonner à ce « sport » (au sens anglais du mot), ce personnage important du Cycle d'Ulster y a gagné ses lettres de noblesse ; en outre, un fragment épique imprégné d'atmosphère religieuse païenne garde le souvenir, — mythique ou non, — d'un corps de bâtiment royal où l'on rangeait — sur une planche ou sur une étagère ou encore sur des piliers, les hypothèses ne peuvent être très nombreuses — des têtes coupées en tant que trophées guerriers.

L'aventure de Bran, héros guerrier lui aussi, étant bien connue (13), et comme il n'est pas indispensable de multiplier les témoignages dans une première étude, on se contentera de citer, de la littérature galloise médiévale, un écho affaibli, mais bien net. Il provient du Livre Rouge de Hergest, 263, 21 :

*Penn a borthaf yn aghat
vy llaw, llary ud llywyei wlat
Penn post Prydein ry allat*

« La tête que je porte dans le creux de ma main est celle d'un chef généreux qui dirigeait le pays ; la tête du pilier de Bretagne qui a péri » (14).

(12). Cf. p. 129, note 2. Si *comram* a exactement le double sens de « trophée » et de « victoire », il y a, de plus fortes chances encore que le surnom métaphorique de *Cernach* ait quelque chose à voir avec le nom de la tête et non pas seulement d'une partie de la tête, cf. l'expression de Findabair son épouse, *co cernaib co cennaib* « avec des victoires, avec des têtes », cf. p. 134. En ce cas notre hypothèse d'Ogam V/1, 1953, p. 329 admettant *Revue Celtique* XX, 375 devra être modifiée.

(13). Cf. *Ogam* VIII/4, 1956, n° 46, p. 304-305.

(14). Cité et traduit excellemment par J. Loth, *Notes étymologiques et lexicographiques*, in *Revue Celtique*, 1911, XXXIV, pp. 39-41 ; nous avons reproduit ces textes dans notre *note d'histoire des religions, loc. cit.*, in *Ogam* VIII/4, 1956, pp. 303-304.

Ce n'est pas une « Branche Sanglante », mais la tête coupée existe et, pour métaphorique qu'il soit, il n'y manque même pas le symbole du pilier abattu, comparaison familière aux Gallois et aux Irlandais (cf. note 5).

II. — SOURCES LITTÉRAIRES ANTIQUES.

On comparera maintenant deux textes fort connus et que nous-même avons déjà cités (15) :

Diodore de Sicile V, 29, 5 : « Aux ennemis tombés ils coupent la tête et l'attachent au cou de leurs chevaux. Quant aux dépouilles maculées de sang, ils les remettent à leurs écuyers et les emportent en butin en exécutant une marche triomphale et chantant un hymne de victoire ; pour les trophées, ils les clouent à leurs maisons comme on le fait à l'égard de certains animaux tués à la chasse. Pour les têtes des ennemis les plus illustres, ils les embaument soigneusement avec de l'huile de cèdre et les conservent dans une cuisse. Ils les montrent aux étrangers en se glorifiant de ce que telle tête, l'un de leurs ancêtres, ou leur père ou quelque autre n'a pas voulu la vendre, quelque argent qu'on lui en offrit. Il en est même qui se vantent de ne pas avoir voulu céder une tête pour son pesant d'or, montrant en cela un orgueil de sauvages. Car, s'il est noble de ne pas mettre à prix les insignes de la bravoure, faire la guerre aux gens de sa race, même morts, c'est un acte de bête féroce ».

Strabon, IV, 4,5 : « A cette absence de réflexion s'ajoute une coutume barbare et inhumaine, qui se retrouve chez la plupart des nations du Nord : au sortir du combat ils suspendent au cou de leurs chevaux les têtes des ennemis qu'ils ont tués et les rapportent avec eux pour les fixer en spectacle au grand portail de leurs maisons. Poseidonios dit en avoir été souvent témoin et avoir été long à se faire à cette vue ; toutefois l'habitude avait fini par l'y rendre insensible. Quant aux têtes des grands personnages, ils les montraient aux étrangers conservées dans de l'huile de cèdre et se refusaient à les vendre, fut-ce au poids de l'or. Les Romains ont mis un terme à ces pratiques ».

Le commentaire classique de ces deux textes a été fait par A. Reinach et il n'est pas utile d'y revenir. Contentons-nous du témoignage brut :

Strabon et Diodore sont la reprise d'une relation du voyage de Poseidonios qui décrit la Gaule une dizaine d'années avant le commencement de la conquête. Nous avons donc un état de choses qui est celui du premier siècle avant Jésus-Christ. C'est assez important, car à cette époque, la Gaule, soumise à de multiples influences, est déjà techniquement plus évoluée que l'Irlande païenne ne le sera jamais. La raison est suffisante pour expliquer que les têtes reviennent attachées au cou des chevaux et non à la caisse des chars (16).

N'a-t-on pas le droit de rapprocher du texte de Diodore de

(15). Cf. les renseignements archéologiques recueillis par J. Loth, *Le nom du cheval chez les Celtes*, in *CRAI*, XLIII, 1927, pp. 113 sqq.

Sicile en faveur de la véracité du témoignage, confirmé à douze siècles de distance, une des « marches triomphales » les plus connues de l'épopée ulate, celle de Cuchulainn à son retour de la frontière d'Irlande ? « Voici un homme en char, dit Lebarcham, et effrayante est sa venue. Les têtes de ses ennemis, rouges de sang sont à côté de lui dans son char. De beaux oiseaux blancs restent près de lui dans son char. Des cerfs qui ne sont pas fait pour la course en char sont retenus prisonniers par lui par des chaînes, et par les liens de la captivité ; et si on ne s'attend pas à lui cette nuit, les jeunes Ulates tomberont par lui » (17).

Le plus simple et le plus vraisemblable est de supposer que la pratique de la tête coupée était générale, liée à celle du duel (une bataille antique à l'arme blanche n'est-elle pas une multitude de duels ?) et que tous les guerriers avaient le droit de prélever la tête sur le cadavre de l'ennemi abattu.

L'épopée irlandaise ne nous montre évidemment en action que des hauts personnages, princes ou guerrier un peu mieux traités que la piétaille vulgaire ; et c'est un point de contact supplémentaire avec la Gaule où les têtes illustres bénéficiaient de soins tous spéciaux et attentifs. Les différences sont grandes cependant, surtout entre les textes : il y a loin de la manière dont l'auteur anonyme irlandais exploite et développe le thème mythique, à la manière, un peu bornée, dont Diodore et Strabon envisagent une donnée historique vivante. On voit trop clairement que l'intérêt est limité : la coutume gauloise a horrifié les Grecs et les Romains, et ce n'est pas une outrance de dire que, dans le texte de Strabon, aussi bien que dans celui de Diodore, la donnée essentielle, religieuse, a échappé à la notation.

C'est peut-être pour cette raison que nous ignorons si les Gaulois conservaient ou non les têtes coupées dans un bâtiment spécial, analogue à la « Branche Sanglante » du roi d'Ulster.

En Irlande, au surplus, nous ignorons le procédé technique de conservation des têtes (hormis le cas isolé de la cervelle de Mesgegra), tandis qu'en Gaule nous le connaissons et si nous en croyons les textes, les têtes coupées semblent propriété privée plutôt que collective, comme il semble que ce fut le cas en Irlande, la Branche Sanglante étant comprise dans le domaine royal.

III. — L'ILLUSTRATION ARCHÉOLOGIQUE.

Mais en Gaule l'illustration archéologique vaut mieux que les textes, et nous avons à notre disposition ce compte rendu de fouilles où M. Fernand Benoit, qui a abordé le problème des têtes coupées dans de multiples travaux, décrit la « salle des crânes » du sanctuaire d'Entremont, capitale des Salyens, à quelques kilomètres d'Aix-en-Provence : « L'élargissement de la rue exhaussée qui a comblé les trous de poteau de la première époque, formant

(17). *Tain Bo Cualnge*, éd. Windisch, *Irische Texte*, V, Leipzig 1905, pp. 165-167 : Oencharpdech sund, for Leborcham, 7 is uathmar thic. Cind a bidhad fordergga sin charput aice. Eóin aille oengula 7 chrapull 7 chuibrech 7 charcair aice, 7 frithalter innocht é, dos-fáithsat óic Ulad leis.

une sorte de place de plus de 8 m. de largeur, semble indiquer que ces édifices avaient une importance religieuse ; celle-ci est attestée par la découverte d'une quinzaine de crânes au niveau du sol de la salle hypostyle et de la voie, particulièrement au pied des piliers remployés — découverte qui confirme la datation préromaine de cet ensemble » (18).

La valeur documentaire et comparative du témoignage archéologique est d'autant plus grande que le sanctuaire d'Entremont, détruit par les Romains en 123 avant Jésus-Christ, est largement antérieur aux sources littéraires, et qu'il n'est pas isolé : « Le sanctuaire de Roquepertuse de la Tène II, situé dans la vallée de l'Arc, au Nord-Est de l'étang de Berre, près de Velaux... avait un temenos divisé en deux terrasses superposées auxquelles on accédait par un escalier de cinq marches, et décoré par un portique de piliers quadrangulaires de pierre, qui soutenaient un linteau non mouluré, creusé d'entailles céphaliformes, où avaient été accrochés des crânes ou des têtes coupées, et que dominait la figure d'un oiseau rapace, de pierre » (19).

Même chose à Saint-Rémy-de-Provence, l'antique Glanum, et à Saint-Blaise, à l'ouest de l'étang de Berre, où les fouilles de M. Henri Rolland ont fait connaître des piliers à entailles céphaloides ne différant que très légèrement de ceux de Roquepertuse : « Les entailles, bien dégagées, contiennent au fond de l'orbite, réservée dans la pierre, une sorte de crosse destinée à s'encastrer dans le crâne pour assurer sa fixation ; le bord inférieur de l'entaille est légèrement creusé à l'intérieur pour former un bourrelet servant à retenir le maxillaire inférieur, la fixation de la tête humaine était ainsi mieux assurée qu'à Roquepertuse ; cette tête devait avoir été préalablement décharnée, car sa fixation sur le support en crosse nécessitait, semble-t-il, la suppression de l'occipital, os qui a été retrouvé dans les entailles lisses de Roquepertuse. A Glanum les entailles occupent la partie haute du pilier ; au-dessous d'elles, les arêtes du bloc sont chanfreinées, détail technique qui apparente étroitement les piliers aux stèles » (20).

Citons encore M. Benoit qui apporte d'indispensables précisions sur les crânes encloués d'Entremont : « La présence des crânes encloués d'Entremont, dans une salle couverte ou au pied de celle-ci, permet de penser qu'ils étaient fixés sur des poteaux de bois, à l'abri des intempéries, à l'intérieur du sanctuaire. L'emplacement du trou de perforation, vers le sommet du crâne, correspondant à la sortie du clou à la base du crâne, comparable à la perforation d'un des crânes de Puig Castellar [en Espagne], trouvés au pied du rempart de l'oppidum, laisse supposer que ceux-ci étaient dressés dans une position verticale, comme des « acrotères ». L'un d'eux oscillant sur son attache, évoque le rite

(18). *Recherches archéologiques dans la région d'Aix-en-Provence*, I. *Les fouilles d'Entremont en 1953-1954*, in *Gallia*, XII/2, 1954, p. 292.

(19). *L'art primitif méditerranéen*, 2^{me} éd., p. 19.

(20). Henri Rolland, *Nouvelle documentation sur le culte de Roquepertuse*, in *Revue d'Études Ligures*, XVIII/3-4, 1951, p. 205.

des oscilla, têtes coupées au naturel primitivement pendues aux arbres pour attirer la fertilité sur la terre » (21).

Cette accumulation de faits archéologiques convaincants dans un espace géographiquement très restreint est chargée d'enseignements. Elle dispense d'autant moins de considérer la statuette de la « tête coupée » comme un fait *large* et aux multiples ramifications. Un renvoi à Ad. Reinach et aux travaux qui ont suivi montreraient éloquemment que le concept de la « tête coupée » n'a rien de vulgairement simple (22).

La dispersion géographique a amené M. Fernand Benoit à définir, au point de vue plastique, une « aire méditerranéenne de la tête coupée », fondée sur d'innombrables documents (23). Or cette aire est conditionnée étroitement par les contacts qui ont eu lieu à des époques anciennes, entre des civilisations différentes et des thèmes généraux qu'on ne peut faire coïncider avec des critères ethniques.

Et la statuette du Midi de la Gaule, M. Benoit l'a prouvé surabondamment (24) n'est pas un fait *ethnique* : elle est le résultat *concret* des influences hellénistiques subies par les Salyens et les peuples gaulois de la région. C'est là que réside la différence capitale : sous l'influence des Grecs de Marseille les « Celto-Ligures » se sont mis à bâtir et à se constituer un répertoire iconographique assez varié dans lequel ils sont transposés tant bien que mal leurs conceptions religieuses indigènes.

Ce qui fait qu'en Gaule propre, en dehors de la Narbonnaise, sous réserve de découvertes nouvelles, on ne produit qu'un seul groupe de représentations : les célèbres têtes monumentales de Chorey (Côte-d'Or) si bien étudiées et présentées par M. Emile Thevenot (25). Mais on doit remarquer que ces quatre têtes, la cinquième étant perdue, figurent des *têtes vivantes* ne correspondant plus au critère celtique de la tête fraîchement séparée du tronc. A l'époque où elles ont été sculptées, très postérieurement à la conquête, le thème de la Tête Coupée n'était probablement plus compris. C'est une conséquence des interdictions romaines et l'art s'inspire du « portrait romain » selon une remarque de M. Albert Grenier à propos du buste en bronze d'*Esumopas* à Beaumont-le-Roger (Eure), typologiquement très proche (26). Mais la réminiscence est intéressante et bonne à

(21). *Le sanctuaire aux Esprits d'Entremont*, in *Cahiers de Pré-histoire et d'Archéologie*, 1955, fasc. 4, pp. 41-42.

(22). Cf. *Ogam*, VIII/4, 1956, p. 309 : « Un concept peut exister dans bien des civilisations sans être transposé partout identiquement de manière concrète. Il est bien évident que l'expression si pratique « tête coupée », recouvre une généralité ».

(23). *L'aire méditerranéenne de la « tête coupée »*, in *Revue d'Etudes Ligures*, XV/3-4, 1949, pp. 243-255. Beaucoup de ces documents sont espagnols.

(24). *L'art primitif méditerranéen*, *passim*.

(25). *Sculptures inédites de Chorey*, in *Gallia* V/2, 1947, pp. 427 sqq. et VI/1, 1948, pp. 186-187 où M. Thevenot établit un rapprochement justifié avec les têtes identiques de Towcester et de Corbridge, actuellement au British Museum.

(26). A. Grenier, *Les Gaulois*, Paris 1945, III. L'imagerie celtique, p. 276.

noter. Les Romains qui se sont acharnés à la destruction totale d'Entremont avaient de bonnes raisons d'agir ainsi : la conception était trop archaïque pour ne pas être vivace et dangereuse.

Le Norique est lui aussi bien équipé en têtes coupées funéraires traduites plastiquement dans la pierre selon un phénomène d'imitation semblable à celui d'Entremont, sous l'influence des techniques romaines (27). Il n'est pas certain cependant que le sensationnel crâne du Magdalensberg trouvé « in einer tiefen Grube nächst dem Westfundament des Tempels » (« dans une fosse profonde à côté des fondations ouest du temple ») (28) se rattache au sujet traité ici puisqu'il ne paraît pas avoir été déposé dans une « salle des crânes ».

IV. — COMPARAISON DES DOCUMENTS.

La comparaison des données irlandaises et gauloises méridionales appelle maintenant un commentaire explicatif car les oppositions sembleraient flagrantes à un esprit non prévenu :

- 1°. — à une source irlandaise *médiévale* s'oppose une source *antique* contemporaine ;
- 2°. — à un fait purement *mythique* en Irlande, s'opposent en Gaule des faits *historiques* et *archéologiques* ;
- 3°. — à la « Branche Sanglante » du roi d'Ulster à Emain Macha où l'étymologie transparente indique une construction en bois s'oppose la salle hypostyle en pierre de taille d'Entremont. Et la pierre est largement utilisée à Glanum, Roquepertuse, Saint-Blaise.

Mais l'argument chronologique n'est pas probant et nous renvoyons à tout ce que nous avons fait valoir à ce sujet (29). L'équivalence du mythe et de l'histoire doit être affirmée elle aussi : l'épopée irlandaise reflète une mentalité archaïque, archaïsante jusque dans ses conceptions chrétiennes, et la concordance avec les faits mal relevés par Diodore de Sicile et Strabon est trop frappante. Quant à l'opposition du bois et de la pierre dans la construction, elle est toute superficielle et « extérieure ».

L'analogie n'en reste pas moins troublante entre la « Branche Sanglante » d'Emain Macha et la salle hypostyle d'Entremont qui avaient en commun d'être un lieu de conservation des crânes. De même, le portique de Roquepertuse, les poteaux d'Entremont (dont M. Benoit signale l'existence : « qui a comblé les trous de poteau de la première époque » cf. *supra* et note 18), ne constitueraient-ils pas d'excellents substituts du bois, du *cráib* irlandais ?

(27). Hedwig Kenner, *Zwei Marmorköpfe aus Kärnten*, in *Carinthia*, I, tome 147 1957, [1956], pp. 60 sqq. ; *La civilisation et l'art celtique en Carinthie*, in *Ogam* VIII/3, 1956, *Beitrag zur Magdalensbergforschung*, pp. 21 sqq. ; *La religion celtique en Carinthie*, in *Ogam* VIII/5-6, 1956, pp. 357, pl. 29 à 32.

(28). Signalé en prise de date dans la *Volkszeitung*, Klagenfurt, n° 216, du 20 septembre 1957, *der Totenschädel vom Magdalensberg*, p. 6.

(29). cf. en dernier lieu notre compte rendu des *Hommages à Waldeemar Deonna*, in *Ogam* IX, 5-6, 1957, pp. 291 sqq.

dais ? Et qui sait si, à l'origine, ce bois n'était pas un arbre ? (30). Il y a de toute manière une parenté claire entre les piliers archéologiques et la pierre (ou le pilier) sur laquelle Conall Cernach pose la tête de Mesgegra ou celle de Lugaid. Et cette tête de Mesgegra, d'où perle une goutte de liquide qui traverse la pierre « jusqu'au sol » (*co talmáin*), qui ensuite « passa devant lui jusqu'à la rivière » (*co tarla fóra beolu d'ócum na haband*), ne refuse-t-elle pas la fixation ou l'enclouage magique, l'opération par laquelle sa « force vitale » aurait été captée, serait devenue profitable en toutes circonstances à Conall Cernach et aux Ulates ? La tête de Lugaid s'enfonçant dans la pierre devient pierre aussi, « hermès » avant la lettre. Et sans abuser du parallélisme des deux systèmes, sans même avoir à procéder à des rajustements de détails ne renforce-t-on pas davantage encore la comparaison en constatant que Emain et Entremont ont pour privilège d'être villes royales ? Car le souverain celtique des Salyens de Provence, le roitelet qui surveillait Marseille, n'a guère pu résider que là, dans un oppidum bien placé. Ce n'était peut-être pas un *ardri*, un roi de province comme Conchobar, mais au moins un chef assez puissant et riche pour avoir des artistes à son service et faire tailler dans la pierre, à l'instar des voisins grecs ou hellénisés.

La littérature épique a contenu mythologique et mythique permet, mieux que l'archéologie, d'approcher les tendances rituelles ou cultuelles. Mais aucun archéologue ne doutera qu'Entremont n'ait été centre de culte, sanctuaire important. On se demande alors quel en était le dieu, ce qu'y faisaient ces étranges héros acroupis qu'a si bien décrits et publiés M. Benoit (31).

V. — CENN CRUACH.

Mais la question du théonyme mystérieux est subsidiaire et somme toute secondaire : nous ne retrouverions jamais là qu'un Mars ou une variété de Mars selon toute probabilité. Une dernière question doit être résolue : crânes de condamnés ou de victimes propitiatoires, de victimes ou de héros, amis ou ennemis ? se demande M. Benoit en analysant les superstitions antiques attachées au crâne (32). Comment comprenait-on les crânes d'Entremont ?

Ils étaient peut-être *tout en même temps* dans une certaine mesure. Les Celtes se battaient souvent entre eux, à l'intérieur de la tribu ou du clan et ce n'était pas, en Ulster, une précaution inutile que d'enfermer les armes dans un local spécialement réservé à cet usage.

Les seize crânes retrouvés à Entremont, dans la salle des

(30). Cf. le sort des légions de Varus, Tacite, *Annales* I, 61, cité par Nita de Pierrefeu, *Irmisul et le livre de pierre des Externsteine en Westphalie* in *Ogam*, VII/6, 1955, n° 42, p. 374. La *crach ruad* ou « Branche Rouge » traduirait alors, par opposition normale, le symbolisme purement « royal » de l'arbre.

(31). *L'art primitif*, p. 50, fig. 12. On y verrait facilement et sans effort d'imagination, un héros d'Ulster, triomphant, « divin » imposant la main sur ses trophées au cours d'éternelles *comrama* ou « comparaisons de trophées ».

(32). *Le sanctuaire aux Esprits*, loc. cit., p. 60.

crânes ou à proximité, sont tous masculins. Un seul à Roquepertuse est peut-être féminin. Quoiqu'il en soit, une certaine proportion de crânes féminins ne seraient pas des obstacles majeurs à la théorie du « trophée guerrier ». Les Irlandais n'ont-ils pas eu des femmes guerrières ? Et Cuchulainn, ainsi que son fils Conlae n'ont-ils pas appris l'art des armes chez une femme guerrière, Scáthach, la *banghaiseadhach* la plus célèbre, sans compter la femme de Címbaeth, Macha, la guerrière ? (33). Un culte des ancêtres se sera superposé et fondu dans le culte du crâne, mais il n'a pu être qu'adventice et n'était certainement pas le premier : l'essence normale était indiscutablement guerrière : Diodore et Strabon le confirment. Et si l'incompréhension de Diodore est criante, aveugle, elle le fait paradoxalement noter la superposition des deux cultes — culte du héros et culte des ancêtres — dans la dernière phrase du fragment : « S'il est noble de ne pas mettre à prix les insignes de la bravoure [culte du héros], faire la guerre aux gens de sa race, même morts [culte des ancêtres], c'est un acte de bête féroce » (Cf. *suprà*).

Ami ou ennemi ? A Emain comme à Entremont le crâne de l'ennemi vaincu restait une « Opfergabe » du héros vivant, puis « défunt héroïsé ». Le crâne « s'héroïsait » lui-même au bénéfice de la tribu, devenait instrument et objet de culte : la cervelle de Mesgegra est devenue dangereuse et s'est vengée cruellement quand on ne l'a plus respectée. Et comme la cervelle de Mesgegra est un substitut accidentel de la tête complète, les « têtes coupées » schématiquement tracées sur un linteau d'Entremont et ne sont-elles pas aussi des *facsimilés*, des substituts ayant valeur magique ou conventionnelle de tête véritables ? (34).

Mythe, rite et lieu de culte doivent ainsi, bien que confusément peut-être, être sentis comme très proches, comme des entités indissociables d'une synthèse théologique. Nous tenons peut-être là une des rares clefs du « culte du héros ». Les Celtes venaient passer la nuit auprès des cendres des héros pour y recueillir des oracles, nous raconte Tertullien, à la suite de Nicandre de Colophon (35).

Dieu ou héros ? Au bout de quelques générations la légende se cristallisait et faisait son œuvre : la geste traditionnelle se transmettait, mais la distinction importait peu. A côté des grands

(33). Ch. J. Guyonvarc'h, *La mort du fils unique d'Aife*, in *Ogam*, IX/2, 1957, n° 50, p. 116, note 1.

(34). F. Benoit, *Le sanctuaire aux Esprits*, loc. cit., pp. 46-47.

(35). Cf. Nicandre de Colophon, suivi par Tertullien, *De anima* 57 : Si et de nocturnis imaginibus opponitur saepe non frustra mortuos visos — nam et Nasamonas propria oracula apud parentum sepulera mansitando captare... et Celtas apud virorum fortium busta eadem de causa ab noctare, ut Nicander affirmat — non magis mortuos vere patitur in somnis quam vivos ; (Zwicker *Fontes religionis Celticae* I, p. 9). « Si l'on explique, au sujet des visions nocturnes que, souvent, ce n'est pas inutilement qu'on a vu les morts — car les Nasamons recueillent leurs oracles en restant près des tombes de leurs parents et les Celtes passent la nuit près des tombeaux des hommes courageux pour la même raison — nous ne supportons pas plus les morts dans notre sommeil que vivants ».

sanctuaires royaux existaient probablement d'innombrables lieux de culte « héroïque » auxquels la classe guerrière gardait un souvenir fidèle (36). L'Irlande n'a pas procédé autrement et l'épée énumère parfois les tombes de tels ou tels personnages à titre de repères toponymiques. Et c'est sans nul doute ainsi qu'il faut comprendre le processus de christianisation de « Poreiller de Buite », *alias* cervelle de Mesgegra dans l'imagination locale (37). La légende isolée n'a pas échappé au destin commun du cycle.

« Dieux-Têtes », proposait M. Pierre Lambrechts (38) dans une définition qui nous a semblé imparfaite (39) et contre laquelle M. Benoît s'est insurgé (40). Le fonds est cependant authentique à condition qu'on lui accorde un contexte religieux organisé, complexe, et des antécédents rituels. Ces têtes ne sont pas indépendantes, mais elles ont une valeur religieuse intense.

M. Lambrechts avait raison de reproduire, dans la version anglaise de Wh. Stokes, d'ailleurs fort bonne (41), un curieux passage de la *Tripartite Life* (42). Saint Patrick, le glorieux patron de la verte Erin, ne verra pas son prestige diminué pour l'avoir mis quelques instants au service des archéologues ! Voici une traduction française :

« Patrick vint ensuite sur l'eau à Mag Slecht à l'endroit où était la principale idole d'Irlande, c'est-à-dire la Tête Sanglante couverte d'or et d'argent, et douze autres idoles couvertes de bronze autour d'elle. Patrick, sur l'eau, regarda l'idole dont le nom est Voix Haute (c'est-à-dire à la voix prise) et quand il approcha de l'idole et leva la main pour mettre la crosse de Jésus sur elle il ne la toucha pas, mais elle se jeta vers l'ouest, se tournant sur son côté droit car son visage était vers le sud, c'est-à-dire vers Tara, et l'empreinte de la crosse reste encore sur son côté gauche, et la crosse ne bougea pas de la main de Patrick. Et la terre engloutit alors les douze autres monstres jusqu'aux têtes, et ils sont ainsi en signe de miracle ; il maudit le démon et le repoussa en enfer ; et Patrick les appela tous cum rege Loegaire, et ce sont ceux qui adoraient l'idole. Et ils le virent (c'est-à-dire le démon), et ils craignirent leur perte à moins que Patrick ne le repoussât (en enfer) » (43).

(36). Cf. A. Grenier, *Sanctuaires gallo-romains et tombe du héros*, in *CRAI* 1944, p. 221-228 ; J. Harmand, *Le sanctuaire de « La Motte du Ciar »*, in *Revue Archéologique de l'Est*, IX/1-2, 1958, pp. 43 sqq.

(37). Cf. p. 136.

(38). *L'exaltation de la tête dans la pensée et dans l'art des Celtes*, Bruges 1954.

(39). Cf. notre note *d'Histoire des religions*, loc. cit., in *Ogam* VIII/4, n° 46.

(40). *Dieux-Têtes ?* in *Latomus*, XIV/2, 1955, pp. 290-296.

(41). *Mélanges*, in *Revue Celtique*, tome I, 1870, pp. 259-260, d'après le MS Rawlinson 505, p. 171b.

(42). Whitley Stokes, *The Tripartite Life of Patrick*, 1887, I, p. 91, texte repris par Zwicker, *Fontes Religionis Celticae*, I, 143-144 ; cf. en dernier lieu Kathleen Mulchrone, *Bethu Phatraic*, I, Dublin 1939, pp. 55-56.

(43). Doehóid patrice iarsin tarsinusce do maig slécht balí iráibí ardidal nahérend .i. cend crúach cumdachta o ór 7 argat 7 dá idal deac

Ce ou ces démons sont étranges. C'est à eux que le jour de Samain on offrait les *priméne cacha cloinde* « les premiers nés de chaque progéniture » (44), lourd tribut de la troisième classe agricole et humaine à la deuxième classe mythique et guerrière. « Tout un ensemble de mythes incarnés dans des rites sauvages, dans des récits effrayants de luttes entre deux mondes, s'étaient librement le jour de Samhuin et donnaient à cette fête un aspect

aill cumdachta o umai imme. Octonnaire patrice inidail on uisciu diaid ainn guthard (.i. gabtha a guth) 7 o rochomaicsigh don idal conuargalb a láim do chur bachla isa fair 7 nochorola acht dorairbert siar doniunth [?] fora leith ndels aris(n)dess robái a. 7 araidi nochorosaig in maraidh slécht inna bachla ina leith eliu béos. 7 araidi déac aill conici bachal a láim patrice 7 rolluic in talam inna di arracht déac aill cum deomon 7 ronindarb ind ifern 7 dorogart patrice inna uili cum rége lóegairi. It héidi roaidraiset ind idal 7 atonnaretar in na hule hé (.i. demon) 7 roimeclaigset anepiltin maqe chuireth patrice hé (in ifern). Cette tête sanglante avait donc « la voix prise » (*gabtha a guth*). Ne serait-ce pas « l'idole sans bouche », le visage mort ne comprenant que le dessin du nez et des yeux clos, ainsi qu'il est représenté à Entremont en champ-levé sur un pilier et un fragment de linteau à entailles céphaloides ? Sexe mis à part, nous aurions ainsi une trace correspondant à la *Diva Angerona* qu'a étudiée M. Georges Dumézil, *Déeses latines et mythes védiques*, cf. notre compte rendu dans *Ogam* IX/5-6, 1957, pp. 332 sqq. ; Pierre Lambrechts, *Diva Angerona*, in *L'Antiquité Classique*, XIII, 1944, p. 45 ; voir F. Benoît, loc. cit., p. 54 ; J. Loth, *L'idole néolithique sans bouche. Le silence et la mort chez les Latins et les Celtes insulaires*, in *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*, VII, 1924-1927 [1928], p. 19 ; cf. enfin J. Vendryes, *La religion des Celtes*, p. 314. Mais l'irlandais *eruaich* a aussi le sens de « tas, pile » et c'est ce dernier sens qui est valable en brittonique. La traduction de Holder est bonne : *kegelförmiger Haufe* « tas en forme de quille (ou de cône). Bien attesté en toponymie brittonique, cf. Francis Gourvil, *Cruq et Lia dans les toponymies brittoniques*, in *Ogam*, VII/3, n° 39, 1955, p. 219 sqq.

(44). cf. J. Vendryes, *La religion des Celtes*, p. 314. Le texte se trouve dans les *Dindsenchas* de Rennes publiés par Whitley Stokes, *Revue Celtique*, XVI, 1895, pp. 35-36 ; « C'est là que se trouvait l'idole royale d'Irlande, à savoir Crom Cróich et autour d'elle douze idoles de pierre : et elle était en or et fut le dieu de tous les peuples qui avaient pris l'Irlande jusqu'à l'arrivée de Patrick. Et c'est à elle qu'on offrait les premiers-nés de chaque portée et les premiers rejetons de chaque clan. C'est vers elle que vint Tigernmas, fils de Follach, roi d'Irlande, à Samain avec les hommes et les femmes d'Irlande pour l'adorer, et ils se prosternèrent tous devant elle, et les sommets de leurs fronts, les cartilages de leurs nez, les extrémités de leurs genoux et les pointes de leurs coudes se brisèrent, si bien que les trois quarts des hommes d'Irlande moururent dans ces prosternations. D'où [le nom de] Plaine de la Prosternation ». (Ann roboi ri[idal] Erenna .i. in Crom Croich, 7 da idhal deac do clochaib ime, 7 eisium di or, 7 is é ba déa do cach lucht rogab Erinn co toracht Patric. Is dó no idpradis céigéine cacha sotha 7 priméne cacha cloinde. Is eua rosiacht Tigern[m]mas mac Follach

unique, celui d'une vision hallucinante et folle où les barrières s'ouvriraient qui fermaient le monde invisible et où, pour un moment, le monde des puissances mystérieuses revenait se mêler au monde des humains » (45).

Ne cherchons pas plus loin : la pierre est morte et les statues, comme les crânes, sont devenues anonymes. Les saints qui ont évangélisé la lumineuse Provence n'ont pas fait subir aux « idoles » accroupies d'Entremont ou de Roquepertuse, le triste sort réservé aux « monstres » (*arracht*) de Cenn Cruach par leur collègue insulaire ; les fondateurs romains d'Aix-en-Provence les avaient devancés de quelques siècles. Il y a longtemps aussi que le bois de la « Branche Sanglante » a disparu en terre d'Irlande. Mais avec la « salle des crânes » d'Entremont, le portique de Roquepertuse, les piliers de Glanum et de Saint Blaise, l'archéologie fait à l'épopée irlandaise un don plus que royal.

ri Erenn dia samna co firu 7 co mna Erenn imalle dia adhradh, coro slecht uile fiadhu co roem[d]etar tul a n-etan 7 maetha hi srona 7 faircedha a nglun 7 corra a n-ullend, co n-epiatar teora cethrama[i]n fer n-Erenn oc na slechtonaib sin. Unde Mag Slecht). Des autres mentions, *Book of Ballymote* 393a4 : H 51b, *Book of Lecan* 500a et version en vers *Book of Leinster*, 213b381 on retiendra surtout *Book of Leinster*, *op. cit.*, t. I, p. 63, fol. 16b31, lignes 2026-2029 : « jusqu'à la mort à Mag Slecht, dans la grande assemblée de Mag Slecht, et les trois quarts des hommes d'Irlande immobiles devant elle, adorant Grom Cróich, l'idole royale d'Irlande, et n'en réchappèrent alors que quatre des hommes d'Irlande » (Co n-erbaill i mMaig Slecht i mmórdáil Maige Slecht 7 teora cethramthana fer nHerend malle ris. ic adrad Chroim Chroíoch. rigidaill Herend. Conna terna amlaidsin echt ónchethramthu fer nHerend ass. Unde Mag Slecht).

(45). J. Vendryès, *op. cit.*, p. 314.

ALESIA, ALISE, ALAISE

NOTES DE TOPONYMIE

PLANCHE XXXIX

par le

R. P. Charles MOREL

Le nom d'*Alise-Sainte-Reine* dans la Côte-d'Or peut-il venir par une évolution continue du nom d'oppidum gaulois que César a noté sous la forme *Alesia*? Celui d'*Alaise* dans le Doubs le peut-il ?

Notre but est de rappeler les données les plus sûres de ce problème de toponymie, leur part d'incertitude, et les solutions qu'elles légitiment. Et s'il nous arrive de proposer sur certains points une hypothèse, nous la soumettons au jugement des celtisants ou des romanistes.

1) ALESIA.

Quand il écrivait *Alesia*, César notait pour ses lecteurs romains un mot gaulois qu'il avait entendu de ses oreilles et que ses soldats et lui leur répéteraient. Pour nous, cette graphie est imprécise : César donnait-il au E de la seconde syllabe la valeur d'un E long, qui était en même temps, dans la prononciation latine, un E très fermé et tendu, ou bien celle d'un E bref, qui était ouvert, en tout cas moins fermé, et relâché (1) ?

Les transcriptions grecques, auxquelles on ne peut faire pleine confiance, donnent une indication. Les plus anciennes et les plus sûres sont celles de Diodore de Sicile, qui vécut à Rome au temps même de César, de Strabon, qui vécut aussi à Rome sous César et Auguste, de Plutarque, qui vécut un siècle plus tard et séjourna à Rome : tous écrivent Ἀλισία, où la voyelle longue η se prononçait alors comme un é très fermé, tendant vers i (2). Mais plus tard Polyen, au 2^e siècle, écrit Ἀλισία, où la diphtongue

(1). Voir E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, 3^{me} éd., Paris, 1930, p. 41. Une voyelle est tendue ou relâchée, suivant que la tension musculaire décroît lentement ou rapidement au cours de son émission : voir P. Fouché, *Phonétique historique du français*, Paris, 1952, t. I, pp. 34-45.

(2). Voir M. Lejeune, *Traité de phonétique grecque*, 2^{me} éd., Paris, 1955, n° 225, c.

ai se prononçait *é* long ouvert (3), et Dion Cassius, à la fin du 2^e siècle ou au début du 3^e, écrit *Ἀλαύρια*. Ces deux derniers auteurs auraient-ils renoncé à écrire *Ἀλαίσια*, parce que de leur temps le H grec se prononçait franchement *i* ? On le voit, les transcriptions grecques favorisent l'hypothèse d'un *é* très fermé ; l'indication est moins nette en ce qui concerne la quantité, à une époque où la quantité ancienne des voyelles tendait beaucoup à se modifier et à dépendre de l'accent.

Il faut ajouter que la graphie de César pouvait être assez approximative. Quelle idée aurions-nous de certaines voyelles anglaises, si nous ne les connaissions que par un signe notant la voyelle française la plus proche ? Sans doute l'écart n'était-il peut-être pas aussi grand entre les voyelles celtiques et latines. Mais les nombreuses variantes que présentent les transcriptions de mots gaulois en latin, ou inversement les transcriptions de mots latins par les Gaulois, montrent bien qu'il y avait un écart. Il est inutile d'insister sur ce fait très connu des celtisants (4).

2) ALESIA ET ALISIA.

Nous avons la bonne fortune de connaître la forme du nom d'Alise à l'époque gallo-romaine par la fameuse inscription gauloise trouvée dans son sol et conservée dans son musée (5). Le mot ALISIA, bien lisible en capitales latines, y présente deux différences avec la forme du texte de César. Les deux *l* de la finale ne doivent pas nous arrêter : ils sont certainement ici une graphie du son *y* (celui du mot *yeux*) (6). Mais le *l* de la seconde syllabe étonne, et s'il s'agissait d'un *l* au timbre net,

(3). *Ibid.*, n° 216. — La leçon *Alesia*, dans le texte de César, est établie par l'accord de tous les manuscrits ; on la retrouve dans Tite-Live, Tacite, Pline... Deux ou trois exemples d'une variante *Alaesia* (voir Meusel, *Lexicon Caesarianum*, « *Alesia* ») ne peuvent fournir une indication utile, en présence de la masse des leçons *Alesia* ; cette variante peut être due à une confusion de *ae* et de *e*, que faisaient parfois les copistes du Haut Moyen Age (ainsi *aecclesia* au lieu de *ecclesia*).

(4). G. Dottin, *La langue gauloise* (Paris, 1918) pp. 54-55. Dans une réponse qu'il avait eu la bonté de nous envoyer au sujet d'*Alesia*, en 1949, M. Joseph Vendryes nous disait : « Le vocalisme des inscriptions gauloises est souvent flottant, parce que le timbre des voyelles ne répondait pas toujours exactement à celui des voyelles latines et que la notation en est souvent approximative. »

(5). CH. XIII, 2880 ; cette inscription a été souvent reproduite, par exemple dans le *Manuel d'Archéol. préhist. celtique et gallo-romaine* de Déchelette (1927), t. IV, p. 469 ; texte dans Dottin, *op. cit.*, p. 160.

(6). « Habituellement, en épigraphie latine, le groupe vocalique *ii* sert à noter quelquefois la lettre *E* à l'époque impériale. Mais dans les inscriptions en langue gauloise, et en particulier dans celle d'Alise qui fournit une forme verbale *dagiontīio*, ces *ii* gémérés servent à rendre la semi-voyelle *y*, que l'on a dans notre mot français *yeux*, lequel est monosyllabique. En fait ils doivent former un seul caractère qui se distinguait aisément puisque le second *i* est un peu plus haut que le premier, et cela trois fois dans ladite inscription. C'est là un signe intentionnel et non pas une négligence du graveur qui a particulièrement soigné toutes ses lettres » (P. Lebel, *Les préliminaires de la bataille d'Alésia*, in *Revue archéologique de l'Est*, avril 1961, p. 116, n. 3).

aigu, on aurait peine à croire que César l'ait transcrit par un *E* (7).

La difficulté serait sérieuse, si nous ne savions qu'un des flottements de la prononciation gauloise concernait précisément les sons *e* et *i*. Aussi peut-on s'étonner que des adversaires d'Alise s'attardent encore à cette objection (8). Consentius, grammairien du V^e siècle, dit que la lettre *I* était prononcée par les Gaulois de façon assez « épaisse » (*pinguius*). « Ainsi quand ils disent *ite*, ils n'articulent pas le *I* nettement, mais lui donnent un son que je ne saurais définir, trop épais, intermédiaire entre *i* et *e* » (9). De fait la confusion de *E* et de *I* est l'une des plus fréquentes dans les inscriptions et les textes où figurent des noms gaulois. En voici quelques exemples (10) : *Dubnoreix* et *Dubnorex* sur les monnaies, *Dubnorix* dans les manuscrits de César ; *Deviciacus*, sur les monnaies, *Deviciacus* et *Diviciacus* dans César ; *Lixovio* sur les monnaies, *Lexovii* chez César ; *Virodunum* et *Verodunum* dans l'itinéraire d'Antonin ; *Andecavi* chez Tacite, *Andicavi* chez Pline ; *semivis* et *simivis* dans le Calendrier de Coligny ; *Belenus* et *Belinus* dans les inscriptions ; *Lemovices* chez César et Pline, avec semble-t-il *e* bref, et *Lim...* chez Ptolémée et dans une inscription. Pour le nom même d'Alise, deux tessères de plomb trouvées sur les lieux, portant toutes deux une image de Mercure, avec un coq à ses pieds, ont au revers l'une la marque *Alisiens* abrégée de *Alesiensis*, l'autre la marque *Alesiens* (11).

Durant le Haut Moyen-Age, les deux graphies se rencontrent. Venance Fortunat, au VI^e siècle, raconte le passage de saint Germain en Bourgogne et la halte qu'il fit *in pago Alisiensi* (P.L. 88, 458 ; le *Thesaurus Linguae Latinae* donne la même leçon que Migne). Deux manuscrits du *Martyrologe Hiéronymien*, dont J.-B. de Rossi et Mgr L. Duchesne ont publié le texte dans leur édition de ce *Martyrologe* et qu'ils font remonter à la fin du VIII^e siècle, mentionnent au 7^e jour des ides de septembre la fête de sainte Reine au lieu dit *Alisia*, *Alisiana civit.* (12). De telles graphies

(7). Au temps de César, *I* long ou bref avait son timbre propre ; c'est plus tard que *I* bref a pris le timbre *é* fermé, se confondant avec l'ancien *E* long (Bourciez, *op. cit.*, p. 42).

(8). Ainsi G. Colomb, *La bataille d'Alésia*, Lons-le-Saulnier, 1950, pp. 77-78 ; Jeandot, *Toponymie alisienne*, dans la *Nouvelle Revue franc-comtoise*, 3^{me} trim. 1957, p. 145. — Discussion et bibliographie dans Colombet, *A la recherche d'Alésia*, Dijon, 35, Bd Paul-Doumer, 1952, pp. 34-36.

(9). « Galli pinguius hanc (litteram D) utuntur, ut eum dicunt ite, non expresse eam proferentes, sed inter e et i pinguiorem sonum nescio quem ponentes » (*Grammatici Latini*, éd. Kell, Leipzig, 1923, t. V, p. 394).

(10). Dottin, *op. cit.*, pp. 58-59. On peut trouver d'autres exemples dans A. Vincent, *Toponymie de la France* (Bruxelles, 1937), pp. 69 et suiv. (noms gaulois).

(11). P. Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or* (Paris, 1889), p. 31, n° 14 (et note 1). Un plomb d'Alésia porte la légende ALL. cf. Oyam, VIII/4, n° 46, 1956, p. 322, fig. 63.

(12). *Acta Sanctorum*, novembre, t. II, pars prior, p. (117), et pp. IX et XV de l'introduction.

sont d'autant moins étonnantes que la confusion de *E* et de *I* est extrêmement fréquente dans les textes du Haut Moyen-Âge, en particulier à l'époque mérovingienne. Mais on trouve aussi pour Alise la graphie *Alesia*, par exemple dans un diplôme de Lothaire en faveur de l'abbaye de Flavigny, datant du début du IX^e siècle, où le mot figure deux fois (13).

Ainsi il est très légitime d'admettre que *Alesia* (César) et *Alisia* (inscription gauloise d'Alise) sont deux notations différentes d'un même nom, présentant un *é* très fermé.

3) ALESIA-ALISIA, ET ALISE.

L'évolution d'un *e* accentué suivi de *y* (puisque le *y* du groupe *-sy-* tend à s'anticiper, à se transposer : *-ys*) dépend de son timbre et surtout de son degré de tension. Si le *e* de *Alesia* a suivi l'évolution d'un *e* très fermé et tendu (l'ancien *E* long latin) on s'attendrait à la formation d'une diphtongue *ei*, où *e* conserve d'abord son timbre propre, puis se différencie vers le XII^e siècle de l'élément qui le suit, d'où en français *oi*. Et l'on aurait *Aleise*, *Aloise*, comme on a *foire* (*feria*). Mais il arrive aussi en certains cas que ce *e* subisse l'attraction du *y* qui le suit et se ferme en *i* : par exemple dans *ebriu* devenu *ivre* (14). Ainsi peut très bien s'expliquer le passage de *Alesia* à *Alise*, d'autant plus facilement que le *é* était là très fermé, très proche de *i*. On retrouve le même phénomène de fermeture dans *Lexovios* (voir plus haut) devenu *Lisieux* (15).

On peut se demander si la voyelle accentuée de *Alesia* n'aurait pas pu suivre aussi l'évolution de l'ancien *e* bref latin. Le timbre de ce dernier ne s'y oppose pas, puisqu'il semble bien avoir été un *é* fermé, comme l'enseigne nettement M. Pierre Fouché, Directeur de l'Institut de Phonétique de la Sorbonne. « Nous parlons de ce principe, dit-il, ...que l'*e* du latin classique, au lieu d'être ouvert, comme on l'admet communément, était fermé comme l'*e*, mais qu'à la différence de celui-ci, qui était tendu, il était relâché. Après le bouleversement quantitatif qui a eu lieu de bonne heure dans chaque langue romane, les anciens *e* du latin classique ont été représentés par des *é* relâchés, longs ou brefs, suivant que la syllabe à laquelle ils appartenaient était ouverte ou fermée » (16).

(13). Cartulaire de Flavigny ; publié pour la première fois par An. de Barthélemy dans son article *Alésia*, *Revue des questions historiques*, 1867, pp. 38-40.

(14). Voir P. Fouché, *De l'action dilatrice du god en gallo-roman*, dans *Romania*, t. 67, 1942-43, pp. 438-40. Et nombreux faits dans l'art. de E. Philippon, *Les destinées du phonème é + y dans les langues romanes* (*Romania*, t. 45, 1918-19) ; p. 464, l'auteur étudie le cas d'Alise, et cite aussi le mot *cervesia*, qui a donné, dit-il, *cerveise*, *cervoise* et *ceroise*.

(15). Peut-être faut-il dire simplement que dans bien des cas un *i* gaulois, transcrit *e* par César ou par d'autres Latins, a été en fait, plus tard, rapproché par les Gallo-romains du *i* latin et en a suivi l'évolution ; par exemple *Lemovicis* (César, voir plus haut) devenu *Limoges*.

(16). P. Fouché, *Etudes de phonétique générale*, Paris, 1927, p. 22. Bourciez, *op. cit.*, p. 41, disait déjà que les brèves *e* et *o* étaient simple-

Or l'évolution ordinaire, en pareil cas, dans une syllabe accentuée, est que le groupe *e + y* aboutit à *i*, comme dans *lectu*, *lit* (le *e* se diphtongue en *ie* sous l'influence de *y*, et forme avec lui une triphongue *iei* qui se réduit à *i*) (17). Il suffit d'ailleurs que la voyelle suivie de *y* soit un peu relâchée, pour que cette évolution se produise ; il n'est pas nécessaire qu'elle le soit autant que pour une diphtongaison « spontanée » du type *mel > miel* (18). Or que le *e* de *Alesia* ait été un peu relâché, nous en aurions un indice dans ce que disait Consentius sur la prononciation gauloise de ce son flottant entre *i* et *e*, trop « épais » (pinguiorem), et qu'il oppose dans les lignes qui suivent à la prononciation des Grecs, plus nette, plus fine, plus aiguë, et qui serait bien le signe d'une voyelle plus tendue (19).

Bref, *Alesia* (*Alisia*) a pu très bien devenir *Alise*, soit que le *e* un peu mou ait suivi l'évolution de l'ancien *e* bref latin, soit que, tendu, il ait suivi celle de l'ancien *e* long dans des mots du type *ebriu* devenu *ivre*, cela d'autant plus facilement qu'il était plus fermé.

4) ALESIA, ALASIA, ALAISE.

La forme latine du nom d'*Alaise* dans le Doubs était au XVI^e siècle ALESIA : on en trouve des centaines d'exemples dans les registres de baptême. Elle se rencontre même dès la fin du XIV^e : le Nécrologe de Saint Anatoile de Salins mentionne en 1390 *Girardus de Alesia*, *Henricus de Alesia* (20). Mais si l'on remonte plus haut, on constate que toujours *Alaise* est désigné en latin par le mot *Alasia*. « Certains érudits, écrit M. Paul Lebel, ont cru que la forme primitive de ce nom de lieu (Alaise) était *Alesia*

mest moins fermées que les longues correspondantes, lesquelles étaient, semble-t-il, très fermées.

(17). L'évolution a lieu dans la Côte-d'Or : voir E. Philippon, deux articles sur *Les parlers du duché de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles* (*Romania*, t. 39 et t. 41, 1910 et 1912), 2^{me} article, sur la Bourgogne occidentale, dont fait partie l'Auxois, p. 579.

(18). Voir P. Fouché, *Etudes...*, p. 25.

(19). Voir ce que dit M.P. Fouché de la prononciation des voyelles françaises, nette, tendue, par contraste avec celle des voyelles anglaises, plus flottante, plus indéfinie, dans sa *Phon. hist. du fr.*, citée plus haut, p. 86.

(20). A. Delacroix, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1886, (art. sur *La Séquanie et l'histoire de Jules César*). Castan, dans les mêmes *Mémoires*, 1881, pp. 472-474, dit que sur les registres de baptême de 1567 à 1631 les gens d'Alaise sont constamment désignés comme étant « de Alesia ». Delacroix se réfère aussi au registre de naissances d'Alaise au XVI^e siècle, exploré par l'inspecteur des archives communales du Doubs dans les archives de Myon. C'est à ces documents que pense G. Colomb quand il invite « les chercheurs de bonne foi à explorer les vieux documents, les registres paroissiaux de la Collégiale Saint Anatoile de Salins, ceux de la paroisse de Myon et d'Alaise, les chartes et nécrologes de l'abbaye Saint Paul de Besançon... ». Pour y voir Alaise mentionnée sous le nom d'*Alesia*. Mais il s'est contenté d'affirmations générales, sans donner d'exemples ni de dates (*La bataille d'Alasia*, p. 130 ; voir aussi son *Vercingétorix*, Paris, 1947, p. 275).

parce qu'on la trouve dans plusieurs textes vieux de quelques siècles. Ils n'ont point cherché, comme je l'ai fait moi-même, aux Archives départementales du Doubs, des formes plus anciennes encore. Or il convient d'insister sur ce fait que sur des parchemins originaux peu postérieurs à l'an mil, on trouve toujours le village d'Alaise mentionné soit sous la forme latine *Alasia*, soit sous la forme vulgaire *Alaise*, jamais sous celle d'*Alesia*. Il s'ensuit que le nom d'Alaise, s'il remonte à l'époque gallo-romaine, et n'a pas été déformé accidentellement (ce qu'il faudrait prouver), était alors *Alasia* et non *Alesia* » (21).

Si *Alasia* est la forme primitive, *Alaise* en dérive très régulièrement, comme *paire*, *palais* de *paria*, *palatium*, avec une diphthongue *ai* qui vers le XII^e siècle s'est réduite à *è*; et à partir de cette époque la graphie latine *Alesia* peut s'expliquer par l'influence de la forme française. Mais comment César aurait-il transcrit par *Alesia* un mot prononcé *Alasia*? On peut répondre à l'objection en invoquant là encore un flottement de la prononciation gauloise, entre *a* et *e*, dont nous avons des exemples bien attestés. Ainsi *Vienne* chez César, *Vianna* dans les inscriptions; *Argentomagus* et *Argentomagus* dans l'*Itinéraire d'Antonin*; *Tarvanna* dans l'*Itinéraire d'Antonin* et *Tervanna* dans la *Table de Peutinger*; *Veragri* chez César et *Varagri* chez Pline; *Namasat* sur une monnaie de Nîmes, *Nemasus* dans les inscriptions; et les textes (Dottin, *op. cit.*, pp. 57-58). Il faut seulement remarquer que ces exemples sont moins nombreux que les exemples de confusion entre *E* et *I*, qu'on les rencontre presque toujours devant *n* (*-nn-*, *-nt-*) ou *m*, ou *r*, et surtout qu'ils supposent un *e* ouvert, alors que les transcriptions grecques de la forme de César favorisent, nous l'avons vu, la prononciation fermée du *e*.

Une autre hypothèse pourrait être faite : *Alesia*, avec *e* fermé, serait la forme primitive d'*Alaise*, et la graphie *Alasia* en serait

(21). P. Lebel, *art. cit.*, p. 117. — Déjà Delacroix citait en 1860 (*Alaise et Séquanie*, p. 16) une Bulle d'Innocent II, de 1139, en faveur de l'abbaye Saint-Paul de Besançon : *Alaise* y est appelée *Alasia*. Il citait le nécrologe de cette abbaye, où il lisait, à propos d'un personnage mort au début du XII^e siècle, les mots : « altare de *Alesia* et altare de Myon » ; mais il faut lire en fait : *Alasia* (A. de Barthélemy, *art. cit.*, p. 58, n. 3). Un ami, le P. Bernard de Vregille, que ses recherches sur l'art roman et la spiritualité médiévale ont habitué à la lecture des archives, a bien voulu compiler ces documents de l'abbaye Saint-Paul de Besançon auxquels renvoyait M. Colomb. Il nous a précisé qu'ils présentent, dès la fin du XI^e siècle, les formes *Alasia* et *Alazia*, et cela constamment. La pièce la plus ancienne doit remonter aux environs de 1085, à en juger par les personnages qui y sont nommés. C'est un jugement rendu au nom de l'archevêque Hugues II (ou III) et confirmant à l'église d'Alaise les droits paroissiaux sur Saraz, contestés par l'église de Coulans. Le document figurait dans un cartulaire de Saint Paul rédigé au XII^e siècle, aujourd'hui perdu, et connu par les copies de Droz (XVIII^e siècle) : on y lit deux fois : « ...ecclesiam de *Alasia*... ». — Le cartulaire d'Hugues de Châlons, édité par Prost et Bougeret (Lons-le-Saulnier, 1904) comporte nombre de documents relatifs à Alaise et dont voici des spécimens : « Jehannin d'Alaise » (juillet 1290, n° 389), « Gendi de Alaise » (10 févr. 1278, n° 439), « ...in villa de *Alasia*... » (27 nov. 1292, n° 486), « ...Dominum Fromundum de *Alasia*... » (15 nov. 1225, n° 487).

une altération. Voici comment. *Alesia* a évolué d'abord vers *Alaise* (voir plus haut). Or si la diphthongue *ei*, par différenciation de ses éléments composants, prend en français, vers le XII^e siècle, la forme *oi* (puis *wè*, *wè...*), elle apparaît sous la forme *ai* sur une aire qui va de la Savoie à la Lorraine (Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, trad. Rabiet, 1890, t. I, n° 76). Pour la Franche-Comté en particulier, E. Philippon, dans un article sur *Les parlers de la Comté de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles* (*Romania*, t. 43, 1914) a montré que *e* suivi de *y* aboutit à *ei*, *ai* et *oi*, avec réduction possible à *e*, *a* et *o* (p. 539). Et l'*Atlas linguistique de la France* de Gilliéron et Edmont présente, aux points les plus voisins d'Alaise (21, 32, 33, 31), des mots modernes où un *a* est la réduction d'une ancienne diphthongue *ai* issue de *e* : ainsi pour « toit » (*lectu*), *ta* (31) à côté de *tè* (32) ou *twa*, *tuè* (21); pour « soir » (*seru*), *sa* (31, 32, 33), à côté de *swèr* (21); pour « soif » (*sité*), *sa* (31) à côté de *sè* (32) et *swa* (33); pour « noir-noire » (*nigru-nigra*), *na-nèr* (32), *na-nèr* (31), à côté de *nè-nèr* (21), *nèr-nèr* (33). Ce dernier exemple est particulièrement intéressant, parce qu'il montre comment la diphthongue *ai* a évolué de deux façons différentes, suivant sa position dans le mot : en finale absolue, vers *a*, par prédominance du premier élément, et disparition du second (*na*), et devant une syllabe féminine, par prédominance et attirance du second, vers *è* (par une étape *ad*), d'où *nèr*. Ce dernier cas serait bien celui d'Alaise (22). La graphie *Alasia* s'expliquerait par l'influence de la forme française, au temps où se prononçait encore la diphthongue *ai* (23).

A la question que nous nous posions au début, nous pouvons donc répondre : *Alise*, d'une part, *Alaise*, de l'autre, ne sont pas le seul aboutissement possible du mot transcrit *Alesia* par César, mais l'un et l'autre en sont un aboutissement possible. Il est évident que seule une des deux localités peut être l'oppidum assiégé par les Romains : c'est l'examen des sites, et de leurs correspondances avec le texte des *Commentaires*, ce sont les trouvailles des fouilles qui permettent de trancher. Du point de

(22). Voir l'étude de A. Duraffour, *Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux* (Grenoble, 1932), pp. 52-56, 83-87, ou son compte rendu, dans *Romania*, t. 55, 1929, de l'ouvrage de Salverda de Grave, *Sur une double accentuation des diphthongues en français*, Amsterdam, 1928.

(23). Nous avons constaté après coup que telle était l'opinion de Phillippon, *art. cit.*, dans *Romania*, t. 45, p. 464 : il fait dériver *Alaise* de *Alesia*, et dit en note : « La var. *Alasia* a été refaite par un clerc sur le comtois *Alaise* ».

L'hypothèse d'une origine *Alesia* pour *Alaise* serait confirmée si l'estampille ALESI inscrite sur un fond de poterie gallo-romaine trouvé à Alaise (d'après Castan, *Mémoires de la Soc. d'ém. du Doubs*, 1861, p. 472) désigne bien *Alaise*. La pièce devait être exposée au musée de Besançon (Jeandot, *art. dans Le Comtois*, 18 août 1951), mais ne semble pas l'avoir été.

vue de la toponymie, leur nom à toutes deux peut dériver de formes très semblables, dans l'hypothèse où *Alaise* viendrait d'un nom gallo-romain *Alasia*, ou même identiques (*Alesia*, avec *e* fermé, que les Gaulois ont pu transcrire *Alisia*, forme attestée avec certitude pour Alise).

Il est bien probable que l'identité ou la ressemblance des deux formes originelles n'est pas fortuite, et que toutes deux continuent quelque vieux nom commun dont le sens convenait aux deux sites. Une des hypothèses proposées est qu'elles se rattachent à un nom signifiant « hauteur rocheuse » (Voir par exemple H. Hubert, *Les Celtes* (Paris, 1932), t. I, p. 181, n. 6). Signalons en terminant qu'elle est reprise par M. Ch. Rostaing, professeur à l'Université d'Aix, dans son *Essai sur la toponymie de la Provence* (Paris, 1950), p. 41, n. 3 : mais plutôt que d'y voir un mot d'origine celtique, l'auteur le rattache à une base pré-indo-européenne *al-*, signifiant « hauteur », et dont il donne pour la Provence de nombreux exemples.

BEIDH CRUADHTAN AR

Poème irlandais enregistré en octobre 1956

par

Albert MANIET

Université de Louvain

Ce poème de Michael O'Gaoithin a été recueilli par mes soins au magnétophone de la bouche même de son auteur, en octobre 1956 (1). Micheál O'Gaoithin est le fils de Paig Sayers, la conteuse bien connue de l'île Blasket. Il a atteint la soixantaine et a passé une bonne partie de son existence dans l'île et à Dunquin, Comté de Kerry, où il réside actuellement.

Son poème ne manque pas de souffle ; il est d'une facture dépassant largement la moyenne et son sujet reflète bien un état d'âme politique plusieurs fois centenaire, encore qu'il ne s'agisse ici que d'une rétrospective. La jeune fille dont il est question est l'Irlande, comme si souvent dans l'*aísling* du XVIII^{me} siècle, genre politico-satirique, qui, dans le Munster surtout, se distingua par l'éclat de sa forme (2).

Le mètre est basé sur le retour de l'accent tonique principal ; chaque vers en comprend quatre, sauf le dernier de la strophe, qui n'en comprend que deux. Les trois premiers vers de chacune des neuf strophes se terminent par un groupe phonétique de trois syllabes dont la première a toujours pour centre un *a* accentué. Outre d'éventuelles allitérations y figure en plus chaque fois le son *a* long accentué dans deux des quatre mots portant l'accent principal (par exemple : *stuaire ...buachaillin*). Le dernier vers de chaque strophe commence par *ó ró* et se termine par une monosyllabe accentuée ayant pour centre un *o* long. La traduction qui va suivre, en s'efforçant de rester fidèle au sens, plus d'une fois complexe et même ambigu, n'a pu que trahir l'expression poétique. Veuillez le poète et le lecteur m'accorder leur indulgence !

En regard du texte, transcrit selon les normes de l'orthographe classique (celle que l'on trouve dans le dictionnaire de Dinneen), j'ai présenté une transcription phonétique commentée, dans la pensée qu'il serait intéressant de fournir des éléments de comparaison notamment avec la prononciation décrite par Marie-Louise Sjoestedt en 1931 (3) comme représentative de Dunquin et de l'île Blasket, avec celle du West Muskerry, décrite par M. Brian O'Cuiv (4) ainsi qu'avec l'étude plus générale de M. Alf Sommerfelt sur le système phonétique du Munster (5). J'ai signalé aussi quelques particularités d'ordre lexicologique et syntaxique.

A. - Voyelles.

a = a long et profond comme dans "grave"; les lèvres ne sont absolument pas arrondies; á = sa variété brève (l'a de dal'á = a'fhagháil, au lieu de darl' est étonnant); ã = a tendant légèrement vers l'a de "chef"; ã = a nasalisé, un peu moins nettement que dans "an" (6).

é = l'é de "jeté"; é = sa variété longue; e = é un peu moins ouvert que dans "net", é est un peu plus ouvert que dans "cher".

i = i long comme dans "lie"; i oscille entre l'i de "quitte" et l'i de "jeté"; i représente un glide.

o = o long fermé comme dans "chose"; ó est sa variété brève; o = l'o de "bosse" tendant légèrement vers l'a de "grave"; o' = l'o long ouvert de "mort" (c'est celui de o'xáil'7 = bhucháil'1 contrastant avec l'u; de o'xáil'1 = bhucháil'1, sans doute par différenciation. Cp. l'o: un peu moins ouvert d'ailleurs, de o'9 = mhór en contraste avec l'u; de o'5, 7, 10 = mhór).

u = u long très fermé, un peu moins fermé que l'ou de "lourd"; u note un son intermédiaire entre l'u de "lie" et l'ou de "pousse"; u représente un glide.

ə = le plus souvent e dans "lie"; mais les phonèmes suivants, ou, rarement précédents en font parfois varier la nuance: tantôt vers l'a de "net" (dans o'xáil'1), tantôt vers l'o de "bosse" (dans o'5 et o'7), tantôt vers l'a de "casse" (dans o'6), tantôt vers u (dans o'3 et o'11), tantôt vers l'ou de "pousse" (dans o'13 et o'30); ə représente un glide.

B. - Consonnes.

1) ç = ch dans "chose"; x = la fricative vélaire sourde de l'allemand Bach; ʒ = sa variété sonore.

2) L'apostrophe ' note le caractère palatalisé de la consonne ou du groupe de consonnes précédents (sauf dans le groupe g' de g'óil'32, où g n'est pas palatalisé). Excepté lorsque la consonne a perdu son caractère occlusif, comme dans y'áil'2 (de y'áil' = dhearcáil) et dans y'óil'36 (de y'óil' = shléil), nous également dans le cas de x' qui représente l'ich-leut du haut allemand et dans celui de ç (issu de ç + i + g), ce caractère est généralement aussi peu marqué que dans la prononciation classique du français avant un i. Il est exceptionnel d'entendre se développer après l'occlusive un od aussi net que dans wit'31, où le groupe w' tend vers la ni-occlusive de l'anglais choos. n', d'autre part, va parfois jusqu'à prendre un son intermédiaire entre l'ú de l'anglais long et le u de "digne"; il est alors transcrit ú' (wáikú' 2), áil' 21, y'áil' 26). Dans wit'31, ú = u comme dans "digne". Dans noir 4, 5 et 16, on entend un léger frottement, un vd, après n, mais les deux phonèmes restent distincts, au rebours du gn de "digne". Ailleurs, n' correspond à notre n dans "ni". d'áil'2 présente un groupe initial palatalisé remplaçant le groupe non palatalisé habituel (écrit druid); la préposition á' (= ar) est également nettement palatalisée, même devant initiale non prépalatale (3, 6 etc.). Par contre, en plus d'un cas, un groupe habituellement palatalisé a perdu ce caractère: b'áil'9 = buadháil', wáil' 28 = mháil'áil', x'áil'35 = cruadháil'.

Dans d'áil'2 et dans k'áil'9, n a été palatalisé en and (notons le contraste k'áil'9 et k'áil'10).

Après oi et ui on entend un glide devant n qui ri dans ú'áil'14 et d'áil'20. Notons enfin la prononciation ú'áil' pour ú'áil', qui fournit un bon exemple du passage de ú à ú' dans l'évolution des "gutturales" palatalisées vers les ni-occlusives palatales, si fréquente dans les dialectes du Nord, pour ne parler que de l'Irlandais.

3) Les consonnes suivies dans la transcription d'un i ou d'un e et non palatalisées sont fortement vélarisées. On pourrait à la rigueur les y faire suivre d'un glide i, que j'ai noté dans le cas, différent d'ailleurs, de o'xáil'1 et 13, où il est spécialement sensible.

Remarques intéressantes la lexicologie et la syntaxe.

Luingeas é ne figure pas dans le dictionnaire de Dinneen, mais on le trouve chez Keating, Tí Bior Ghaoithe an Bháis 2069.

Cruadh n'est pas indiqué chez Dinneen comme pouvant être employé substantivement; on le trouve comme tel chez Keating, op. cit., 5993. Ainsi se justifie la construction dá chruadh bhéad... 35.

On attendrait (dai) x'áil' et (dai) ka'áil' 26, (dai) k'áil' 30, et non (dai) x'áil' et (dai) ka'áil'; dai x'áil' et dai ka'áil' sont féminins, même en supposant en'áil', masculin, au lieu de en'áil', ce qui affaiblirait le sens et comprait le parallélisme avec la teneur du premier membre, il resterait à expliquer x'áil' et ka'áil'.

Beidh crúadhtan ar . . .

- 1 Is eagal leis an stuaire gur buacháilín magaidh mé
- 2 Is druideann sí uaim gach uair nuair a dhearcáil í.
- 3 Bíonn gruaim ar a gruadh ó Luan go Satharan
- 4 Ó ró is í ag síleadh na ndeór.
- 5 Ní bhacfaínn lé buaibh ná mór-chuid airgid
- 6 Ná lé luingeas ins gach cuan d'fhagháil ar fuaid na fairrge.
- 7 B'fhéarr liom go mór a bheith im' bhucháil dhealbh bhocht
- 8 Ó ró ach gan í bheith ag síleadh na ndeór.
- 9 Cuireann sé buadhait ró mhór ar m'aigne,
- 10 Cuireann, as siubhal mór ar m'anam bocht.
- 11 Dá gcuirimís ruais ar shluagh na ngalla phoc,
- 12 Ó ró ní bheadh sí ag síleadh na ndeór.
- 13 Mo chumann go buan gach buacháilín ceannasach
- 14 Is gach cailín ciúin stuamha a thug suas a h-anam dí
- 15 D'sheasaimh go cruaidh i nguais a marbhúighthe
- 16 Ó ró lé taitheamh dom stór.
- 17 Go bhfeicead-sa ruais ar shluaighte Shasana
- 18 Gan fuithin i gcuas, i gcuan ná i gcaladh-phort !
- 19 Dá gcreachadh gan truagh ar fuaid na fairrge,
- 21 Ó ró ní shilfímís deoir.
- 21 Dá bhfanadís uainn do bhéadh suaimhneas eadrainn,
- 22 Ní bhéadh oiread dá bhfuadach uainn thar fairrge,
- 23 Bhéadh ar mbailte breágh cuain go buan a'ceannuidhthe
- 24 Ó ró is gach cathair gan cheo.
- 25 Bhéadh beatha bhreágh shuairc gan guais gan achran,
- 26 Gan croch dá chur (sic) suas ná cnaibh dá casadh (sic) dhúinn
- 27 Na' chodladh ar chláir chruaidh i n-ughaim dhaor cheangailte.
- 28 o ro bhéadh a mhálairt de cheol !
- 29 Creididh-se uaim (go) dtiocfaidh ruaill ar Shasana,
- 30 Go dtuitfidh go luath is go bhfuil an uaign dá cheapadh (sic) dhó.
- 31 Tá an bonn dá bhaint uaidh is gur buan bheidh lucht dá threasgartha.
- 32 Ó ró is sin deireadh lem' sgeol.
- 33 Ní sinne gur truagh linn a chruadhtan, geallaim díbh.
- 34 Ní chuirfeadh a dhuais mo shuan chun ragairne,
- 35 Ní chuirfeadh, ná buadhait, da chruaidh bhéad an anaithe,
- 36 Ó ró ach é 'threasgairt sa ghleo !

bég' kru:ətən ér'

1 iç a:gə̀lə̀ ləç'ən stu:iri gər bu:xəli:n' mageg' mé:
 2 iç dridán' çí: ú:im' gax ufr' nu:er' i yarkəm' i:
 3 bí:n gru:em' ér' əgru: o: lu:n gə saharən
 4 o: ro: çig' çilə̀ nə nò:r
 5 ní: wa:khiy' lé bu:ev' na: mu:ər kíd' krigid'
 6 na: ləwiyəs əns' gax cu:ən däl' ér' fu:íd' nə fəregə
 7 bá: ləm gə mu:ər vé:m wə:xil' yə̀lə̀ woxt
 8 o: ro: gən i: yeg' çilə̀ nə n' o:r
 9 kirin' çə̀ bu:ərt ro wo:ir ér' maginí
 10 kirən əçu:əl mu:ər ér' manəm boxt
 11 da: girimá:ç ru:ig' ér' hlo: nə ɥ aləfók
 12 o: ro: ní: vé^əx çí^əg' çilə̀ nə nò:r
 13 mo xomán gə bu:ən gax bu:xəli:n' kənasəx
 14 sgax kalí:n' tú:n' stu:əma hug su:əs sanəm dé:
 15 da: sew gə cru:ig' iɥu:ç em marehé
 16 o: ro: le tañuv dəm stor
 17 gə vékətsə ru:ig' ér' hlurətə hasəmə
 18 gən fikí:n' igu:əs əgu:ən nar' galəfórt
 19 da: grəkə́ gan tru: ér' fu:əd' nə fəregə
 20 o: ro: ní: hilkimi:ç dó:r'
 21 da: wanhedí:ç u:en' də v^é ax surəntə́ adərit'
 22 ní: vé^əx erəd da: wu:ədəx u:en' har fəregə
 23 véx a:r má:lte brá: ku:en' gə bu:ən ə kənehé
 24 o: ro: sgax kahí:r' gan xó:
 25 vá: bəhe vrá: hu:erk' gan yu:teç gan akətən
 26 gan xrox da: xər su:əs na: kna:v' da: xasə ɥu:ɥ'
 27 na: xəl ér' xla:r xru:ig' i nu:im' yé^ə xəjilté
 28 o: ro: vé^əx ə walərt dé xó:l'
 29 krédi:g' çu:em' dökig' rurel' ér' hasəmə
 30 gə dithí: gə lu:ə sçə wil' ən u:eg' da: xapə ɥu:
 31 tá:n boun da: wiñ t'u:eg' əs gər bu:ən vég' lox ta: hrəsgərnə
 32 o: ro: için' dere lem' sço:l
 33 ní: çiné gər tru:ə lin' a xru:ətən gələm' di:v
 34 ní: xirhəx a: yu:teç mə hu:ən xən ra:çərní
 35 ní: xirhəx na: bu:ərt da: xru:ə véx ən anəhé
 36 o: ro: ax ə hrəsgərt' si yló:

Remarques intéressantes la phonétique.

La transcription ne vise pas à présenter un type moyen de prononciation, comme dans la description générale d'un parler, mais cherche à rendre aussi exactement que possible les sons individuels, y compris leurs éventuelles fluctuations non phonologiques. Le bon usage du français du Nord de la Gaule ou, à défaut, celui de l'anglais du Sud, fournira en principe la base des comparaisons.

★

L'ÉTRANGER CONNAÎTRA LA DÉTRESSE (7)

La jeune fille redoute que je ne sois un farceur !
 Et elle s'écarte de moi chaque fois que je la contemple.
 La tristesse est sur son front, tout au long de la semaine (du lundi
 O rô ! et elle, de verser des pleurs. [au samedi])

Peu m'importeraient des troupeaux ou beaucoup d'argent
 Ou de trouver des bateaux dans chaque crique tout au long de [la mer.
 J'aimerais mieux de loin être un garçon besogneux et pauvre,
 O rô ! pourvu qu'elle ne soit pas à verser des pleurs.

Cela jette un si grand trouble en mon esprit,
 Ah oui, cela bouleverse tellement ma pauvre âme !
 Si nous mettions en déroute les troupes étrangères,
 O rô ! elle ne serait pas à verser des larmes.

Je les aime à jamais, tous ces nobles jeunes gens,
 Toutes ces jeunes filles sérieuses et dignes, qui lui ont donné
 Bravant courageusement de mortels dangers [leur âme,
 O rô ! par dévotion pour mon cher trésor.

Puissé-je voir la débandade des troupes étrangères
 Sans abri dans les criques, les havres ou les ports !
 Si on les dépouillait sans merci tout au long de la mer
 O rô ! nous ne verserions pas de larmes.

S'ils restaient loin de nous, nous ferions la paix avec les étrangers :
 Ils ne nous feraient pas subir autant de pertes (en biens ou en [hommes].

Dans nos jolis petits ports, le commerce à jamais fleurirait
 O rô ! et nos cités ne connaîtraient pas la grisaille (la brume).

Leur vie serait belle, agréable, sans danger, sans dissensions.
 Point de potence dressée pour nous, point de cordes enroulées (à [nos cous].

Ni de sommeil sur le sol dur, enserrés dans le harnais de l'escla-
 O rô ; ce serait une musique bien différente ! [vage.

Croyez-moi, l'étranger connaîtra l'invasion ;
 Bientôt il s'écroulera, sa tombe se prépare.
 Le sol s'effondrera sous ses pieds et son vainqueur est éternel.
 O rô ! ceci termine mon histoire.

Ce n'est pas nous qui déplorerions sa détresse, je vous l'assure.
Ses malheurs ne troubleraient pas mon sommeil,
Certes non, ni son anxiété, si violente que fût la tempête.
O rô ! qu'il s'abatte au milieu du tumulte !

Louvain 1957.

(1). Cet enregistrement a été opéré dans le cadre d'une étude dialectale notamment des phénomènes de palatalisation. Je remercie le Fonds National de la Recherche Scientifique de Belgique, qui a bien voulu subventionner cette étude.

(2). Cf. D. Corkery, *The Hidden Ireland*, 1925, p. 126 ss.

(3). *Phonétique d'un parler irlandais de Kerry*, Paris 1931.

(4). *The Irish of West Muskerry, Co. Cork. A Phonetic Study*, Dublin 1944.

(5). *Munster Vowels and Consonants*, in *Proceedings R.I.A.*, XXXVII, 1927, Sect. C, pp. 175-244.

(6). D'une façon générale, l'influence d'une nasale sur une voyelle ne s'est exercée que d'une manière sporadique; elle peut se faire sentir sur une voyelle suivante aussi bien que sur une voyelle précédente : p. ex. dans *yarkim'i*: 2 et *magini* 9, le dernier *i* est légèrement nasalisé; de même le dernier *e* de *k'ânehe* 23 et de *rag arne* 34.

(7). J'ai cru devoir préférer le mot « étranger » au terme plus précis de l'auteur.

ADDENDUM

Le procédé employé pour l'impression d'une partie de l'article n'a pas permis les corrections habituelles sur épreuves. Le lecteur voudra bien tenir compte des modifications mentionnées ci-dessous. Il voudra bien aussi nous pardonner l'emploi de certains signes inusités dans les transcriptions phonétiques et qui avaient pour but de faciliter la tâche de l'imprimeur. La reproduction photomécanique a remplacé la composition sans qu'il puisse être tenu compte de cette particularité. Les mots soulignés d'un trait ondulé auraient été imprimés en caractères gras.

Texte : 1.12, lire *bhéadh* ; 1.18, lire *fuithin* ; 1.23, placer un accent sur l'a de *ar* ; 1.27, supprimer les apostrophes après *na* ; 1.35, placer un accent sur l'a de *sa*.

Transcription : 1.7, ajouter un *r* à la fin du premier mot ; 1.21, rapprocher *az* des lettres précédentes ; 1.32, placer un accent de palatalisation respectivement après le *d*, le *l* et le *g* des trois derniers mots.

Remarques intéressantes la phonétique : A. *Voyelles*. Voyelle *o*, 1.1, il n'y a pas d'accent sur le premier *o* ; 1.3, lire *buachaillin* (sans *h* après *b*) et ajouter un accent de palatalisation à l'*i* du mot précédent ; 1.4, placer une virgule avant un peu. — *Voyelle* *e* l. 1, reporter après rarement la virgule précédant *ou*. — B. *Consonnes* : 1) ajouter : *h* est le souffle entendu dans anglais *hat* ; 2) 1.4, ajouter un accent de palatalisation à l'*m* final du premier mot.

Les adjectifs numériques en Celtique II

La numération ordinale : *cintuxos* "premier"

par

Christian J. GUYONVARCH

L'indo-européen a employé pour désigner le « premier » une racine *pr-* (par *r* vocalique) ou **pre-* (celle qui a donné entre autres *irl. ro-*, *gall. ry-*, *v. bret. ro-, ru-*, et avec suffixation en *-k*, *gall. rhag*, *bret. rak* « devant », cf. *lat. pro*) dont une forme assez répandue est suffixée en *-mo-* (1). On retrouve aussi cette racine en celtique, mais avec une autre valeur (2).

(1). Bien que la racine soit pan-indo-européenne, les correspondances sont surtout nombreuses avec l'italique et le germanique : le latin a *primus* « premier » qui sert d'adjectif ordinal à *unus* (*prior* « précédent (en parlant de deux) ») et est fait sur *pri-* forme ancienne de *prae* Meillet voit dans le suffixe *-mus* « la forme à degré zéro du suffixe des comparatifs comme dans *nou-is-simus*, mais devant **-mo-*, non devant **-s'mo-*. Cette suffixation à base de comparatif est pareille dans : *gr. πρώτος*; et aussi *πρώτος* « Vorderster », *lit. pirmas*, *v. pruss. pirmas*; *got. fruma* « premier » et superlatif *frumistr* « début », dérivé de *frumists*, *v. norr. frum-budhr* « premier-né », *v. angl. fruma* « début, origine », *v. sax. form* « premier », *v. sax. formo*, *v. angl. forma* « premier », superlatif *formest* « premier »; un peu plus loin avec racine à vocalisme *-o-* *v. sax. vha. fruma*, *v. sax. frymi* « Nutzen », *mha. fram* « tüchtig », *all. sax. fram*, *v. sax. frymi* « Nutzen », *mha. fram* « tüchtig », *v. norr. fromm* « pieux » et *v. norr. fram*, *v. angl. fram* « tapfer, vorzueglich », *v. norr. frame* « gloire, honneur », *fremja*, *v. angl. framian*, *gliche*, *v. norr. frame* « gloire, honneur », *fremja*, *v. angl. framian*, *fremman*, « fördern »; *v. angl. fremu* « Nutzen »; mais en germanique la suffixation en *-mo-* a été supplantée par le superlatif normal en *-st-* : *sax. furist* « premier », *vha. v. fris. feresst*, *v. fris. foresta*. Cf. Ernout-subséquentes : *v. sax. furisto*, *m. néerl. vorste*, *v. fris. foresta*. Cf. Ernout-Meillet, *Dict. Etym. de la Lang. Lat.*, 1951; Feist, *V. W. der Got. Spr.*, 169b-170a; Kluge, *Deut. Etym. Wtb.*, 180a; J. Pokorny, *Idg. Wtb.*, IX, 812-814. Du latin *prior* irlandais « a tiré *priour*, le breton a *prïol* « prieur » par dissimilation (le patronyme (Le) *Priour* qui voisine avec *Priol*, cf. Ernault, *Glos. Moy. Bret.*, 514 et probablement *Priol*, doit provenir directement du français). Sur le latin *primus*, *l'irl.* a formé *prim*, le *gall. prif* (souvent employé en préfixation) « premier »; le breton a emprunté *prim* au français *prime* (« l'heure de prime »).

(2). On a en gaulois le nom des *Remi* (fr. *Reims*) qui suppose un singulier **rēmos* par *e* long, *gall. rhuuf*, *corn. ruf*, mais aussi *corn. ruy* *v. bret. roen*, *m. bret. roe, rouc*, *bret. mod. roue* « roi ». L'explication de ces formes soulève de grandes difficultés et nécessitera une étude particulière, surtout pour des raisons de vocalisme et à cause des pluriels bretons *rouanez*, *rouaned*.

Nous avons donc dès le premier abord un grand nombre de documents et leur extrême dispersion prouve que *cintu-* était pan-celtique. Mais comme tous ces documents sont des emplois toponymiques ou surtout anthroponymiques, l'étude des graffites de La Graufesenque ne s'en trouve pas a priori facilitée (6).

La discussion, ouverte par J. Loth et J. Vendryès en 1924 (7), continuée par August Oxé en 1926 et Thurneysen en 1927 (8), porte, à La Graufesenque, sur les graffites 12 et 23 sur lesquels on serait heureux d'avoir une opinion définitive.

Mais les embarras des linguistes ont souvent pour première cause les embarras des archéologues et le problème aurait été moins ardu au départ si aucun problème n'avait existé quant à la restitution du texte complet des graffites.

Le graffite 12 se lit *tušos cintux[o ?]* et le graffite 23, moins facile encore, *autagis cintux xxx*, ou en coupant autrement les mots *autagis cintu xxxc* (9).

Autagis et *tušos* étant, provisoirement au moins, à disjoindre de l'explication nous avons dès le début une notation ambiguë : *Cinturo[s]*, ainsi qu'a lu Hermet et qu'ont accepté de lire J. Loth et J. Vendryès, est réfuté par R. Thurneysen qui assure avec raison que la lecture est trop incertaine pour être maintenue (10), et le graffite 23 n'arrange en rien la position du problème car, en plus des alternatives *cintuxos* et *cintux* la lecture d'Oxé nous oblige à considérer une possibilité de *cintu-* avec un chiffre qui serait *xxx* (70) et non *xxc* (80).

Les solutions envisagées dépendent essentiellement de la manière dont on résout la question du *x* : est-ce en lui-même une terminaison désinencielle ou est-ce simplement une articulation consonantique ? en ce dernier cas quelle est sa nature ?

J. Loth a essayé d'établir que la prononciation *x* est peu vraisemblable : « Si on attribuait une valeur étymologique à *x*

(6). La description archéologique est donnée par Hermet, *La Graufesenque*, vol. II, n°s 12 et 23, et nous désignerons ici les graffites par les numéros qu'il leur a assignés, sans autre indication.

(7). J. Loth, *Les graffites de La Graufesenque*, in *Revue Celtique*, t. XXI, 1924, p. 34 sqq. ; J. Vendryès, *Remarques sur les graffites de La Graufesenque*, in *Bulletin de la Société de Linguistique*, t. XXV, 1924, pp. 34-43.

(8). Rudolf Thurneysen, *Zu den Graffiti von La Graufesenque*, in *Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. XVI, 1927, pp. 297 sqq.

(9). Oxé croyait lire *x [xx]* (surmontés d'un trait) ce qui donnerait évidemment des dizaines de mille (rien d'in vraisemblable à La Graufesenque !), mais Thurneysen la réfute : « Aber von dem Strich über *x* ist nichts zu entdecken, und man erwartet hier am Anfang der Liste keine Summenzahl... Cf. A. Oxé, *Die Töpferrechnungen von der Graufesenque* in *Bonner Jahrbücher* 130, 1926, pp. 38 sqq.

(10). « Die Endung ist hier unsicher. Auf 12 (28) steht deutlich *tušos cintux* [dahinter vielleicht noch Reste, die Hermet (und Loth) zu *a* ergänzte : *cintuxo*, nach der Photographie nicht gerade wahrscheinlich » et Thurneysen ajoute en note : « Auf S. XII hat Hermet allerdings *Cintuxo*, das er als Töpfername gefasst hat, widerrufen, aber ohne eine andere Lesung vorzuschlagen ».

il faudrait supposer une métathèse de *-sco-* : *cintuxos* pour *cintuscus* ; ind. europ. *centu-sco-s* (irl. mod. *céad, ceud*) ; mais il paraît très probable ou plutôt certain que *x* représente deux *ss*, comme dans *Alixie* (inscription gauloise), *Alesia* (César) ; de même *Buxsus* et *Bussus*. Ce qui d'ailleurs le confirme, ce sont les noms gaulois *Cintussa* (CIL XIII, 6002 ; *Cintussi*, au génitif (CIL XIII, 12014) ». C'est un fait certain qu'en celtique *x* a disparu de bonne heure : il est actuellement totalement inconnu et n'existe que dans quelques mots naturalisés de fraîche date (11). Cependant à l'époque du gaulois parlé où se situent encore les graffites de La Graufesenque une telle graphie serait plus facilement une notation archaïque d'un son en train de se simplifier de *-ks-* en *-s-* ou *-ss-* (12). *Cintu-kso-s* est une forme de base encore possible, mais nous ne voyons pas pourquoi J. Loth propose immédiatement *Cintu-sco-s* qui constituerait une formation assez insolite en gaulois (13). Car si les graffites de La Graufesenque montrent *Cintuxos* on peut se demander encore — et Thurneysen ne manque pas de poser la question — pourquoi on ne trouve nulle part de *x* dans les *Cintussis* ou *Cintussa* attestés autrement (14). Il est évident qu'un argument négatif n'est jamais complètement recevable, surtout dans l'état fragmentaire de notre connaissance du gaulois, mais cette absence de *x* reste notable dans l'épigraphie gallo-romaine. Les graffites sont d'une époque où le latin avait déjà profondément pénétré en Gaule : on aurait dû normalement avoir plus de chances de trouver *-ss-* que *x*. S'il n'en est pas ainsi c'est qu'à l'époque des graffites le passage de *ks* à *ss* n'était pas complètement achevé. L'hypothèse de J. Loth d'une métathèse de *-sco-* n'est dans ces conditions nullement nécessaire au premier stade de l'explication du celtique.

Et n'envisageant pas la possibilité de *Cintussos* < *Cintukso* J. Loth s'obligeait à restituer un *cintu-sto-s* à sens superlatif qui est sans emploi réel. Le superlatif de l'italo-celtique se constituait en effet par *-samos* et il n'est pas du tout nécessaire de recourir avec J. Loth à la réfection du brittonique après affaiblissement des finales pour élucider le gaulois (15). Thurneysen

(11). Au lat. *erux*, répondent irl. *croch* et m. irl. *cross*, gall. *croes*, bret. *krout* ; même le roman, pour autant que nous sachions, est fragile.

(12). Cf. Vendryès, *loc. cit.*, qui donne les exemples de gaul. *urello* > fr. *ussel*, *Oxismii* > *Ossismii*, *Uxissima* > *Ussama* et breton *Eusa* « Questionnant » forme toponymique sans doute empruntée à une prononciation gallo-romaine locale, car en brittonique *-ks-* au lieu de devenir *-ss-* s'est transformé en une spirante gutturale sourde : gall. *nehel*, bret. *uhel* « haut ».

(13). L'explication étymologique courante rejette les suffixations en *-sco-*, sinon au ligure, du moins au préceltique ou à des langues paraceltiques, cf. la restitution de **Cintusea* par Holder.

(14). « Daneben gibt es den anderwärts belegten Töpfernamen *Cintux* an den Loth erinnert. Vendryès, der mit Hermet *cintuxo* liest und es zu *Cintuxos* ergänzt, verweist auf den Namen *Cintussos*, vgl. *Cintussa*, die aber nie mit *x* geschrieben werden » [C'est nous qui soulignons].

(15). Un superlatif en *-st-* a peut-être existé en celtique, mais il ne s'agissait alors que de traces d'un état linguistique antérieur. Le **tristos*

a expliqué de façon fort satisfaisante le gaulois *Cintusmus*, *Cintusma* par un phénomène de syncope (16). *Cintustos* ne se justifie pas au point de vue étymologique, d'autant plus qu'on n'a aucun moyen possible d'expliquer un passage, impensable, de *Cintuxos* < *cintustos*. On sait fort bien au contraire que *-st-* a évolué d'une façon particulière en celtique (17) et J. Vendryès a eu parfaitement raison de corriger l'interprétation de J. Loth en écrivant qu'il n'y a « aucune difficulté à considérer *Cintussos* comme une forme plus récente de *Cintuxos* » (18).

Si nous nous plaçons maintenant dans l'alternative choisie par Thurneysen de refuser la restitution envisagée conjointement par Loth, Hermet et Vendryès dans le graffiti 12 et de discuter celle de Oxé (conduisant à *Cintu-*) dans le graffiti 23, nous aurons à expliquer un *cintux*. Mais comment expliquer une telle forme pleine à *x* désinenciel ? Il est vrai que Thurneysen n'examine pas la valeur phonétique de *x* et que nous ne pouvons prétendre qu'un *x* gaulois n'a jamais eu de rôle flexionnel, mais Thurneysen éprouvait déjà des doutes ; une comparaison avec le *petiux* du Calendrier de Coligny n'éclaircit rien, *petiux* étant déjà obscur et Thurneysen est amené à conclure : « Es ist somit zweifelhaft, ob man *Cintux* als volle Nominativform abtrennen darf, obschon die Endung *-ux* auch anderwärts im Gallischen belegt ist, z.B. auf dem Kalender von Coligny ».

On doit admettre que les notations du celtique ont toujours été floues : en irlandais moderne on écrit tout aussi bien *slánúighthe*, *slánuighthe*, *slánuighthi* sans trahir la prononciation exacte du mot ; le breton hésite toujours entre *t* et *d*, *k* et *g*, *p* et *b* dans la notation des finales. Si l'on a *Alixie* (Dottin n° 47), pour *Alesia* on peut très bien avoir eu aussi en finale gauloise un son hésitant entre *s* et *z*. Toutefois les Gaulois n'ont pu confondre exagérément les graphies et le consonantisme est en celtique bien moins fragile que le vocalisme. Si nous admettons que *x* traduit la présence du phénomène *-ks-* en gaulois nous ne pouvons admettre en même temps et contradictoirement une valeur phonique différente *s* ou *z* pour ce même signe. Il est très délicat, voire impossible de faire de *Cintux* le prédécesseur de *Cintus* et *Cintu-* a donné *Cinto-*, *-onis* à la latinisation. Nous ne pouvons pas non plus nous contenter d'un nominatif supposé dont la désinence ne serait pas claire.

Le problème est ainsi dans une impasse : *Cintux* ne s'explique pas, ou fort malaisément et le *Cintu* que suppose la lecture d'Oxé, si on le compare aux séries brittoniques ne pourrait guère être

« troisième » (irl. *tres*) dont J. Loth appuie sa démonstration, n'est valable que si l'adjectif ordinal a bien cette forme et non *tritios* ou *tritios*, cf. *infra*.

(16). « Dem (gall. *egntaf*, bret. *kentañ*, etc...) kann der häufige gallische Personennamen *Cintusmus*, fém. *Cintusma* entsprechen, wenn *a* zwischen *s* und *m* synkopiert worden ist ».

(17). Cf. Vendryès, *Deux nouvelles inscriptions gallo-romaines*, in *Études Celtiques*, V/2, 1950-1951 [1952], pp. 237-247.

18. *Loc. cit.*, in BSL.

qu'un adverbe. Mais pourquoi aurions-nous un adverbe ici et que savons-nous des adverbes en gaulois ? « Dass ein Adverb *cintu* ohne Endung im Gallischen auch als Ordinaladjektiv gedient haben sollte, ist nicht wahrscheinlich » a noté Thurneysen au passage, en quête d'un support vraisemblable qu'il ne parvient pas à trouver.

Mais le grand Thurneysen est resté ici en deçà de l'explication par trop de minutie : il s'est trop attardé sur *cintux*. Bien que cette dernière forme soit épigraphiquement la seule valable et qu'il ait raison sur ce point contre J. Loth, c'est *cintuxos* qu'il faut prendre en considération du double point de vue grammatical et phonétique. Les abréviations ne sont pas monnaie courante dans la maigre épigraphie gauloise qui nous est parvenue, mais elles ne sont pas totalement impossibles et on aurait grand tort de les exclure. Le plus simple n'est-il pas d'en supposer une dans le cas précis des graffiti de La Graufesenque ? Pourquoi ne pas admettre pour *cintux(os)* ce que l'on admet sans difficulté pour *petuar(ios)* ou *naumet(os)* ? S'il faut bien lire *cintux* avec Thurneysen il faut à notre avis restituer *cintux(os)* comme J. Loth. La logique la plus simple veut aussi qu'on restitue le même mot partout de la même manière : nous estimerons donc avoir un seul et même mot *cintuxos* dans les graffiti 12 et 23, mot que nous retrouvons un peu plus tard ou à la même époque en anthroponymie gallo-romaine sous la forme *Cintussus*.

Il reste maintenant à déterminer la valeur réelle de *cintuxos*. Mais il faut voir ici le contexte : on a uniquement le choix entre des noms de vases, de potier, ou l'énoncé quelconque d'une somme. Les recherches étymologiques les plus sérieuses, jointes à la vraisemblance pure et simple nous incitent à voir dans *tuōs* et *autagis* tout autre chose que des noms de vases. Ces deux mots expriment des notions de quantité ou de série (19).

Thurneysen a exprimé très clairement une idée des plus constructives : « Da im Irischen hinter den Ordinalien die Zehner durch den Genitiv der Kardinalien ausgedrückt werden, z.B. der 21 ste = der erste einer Zwanzigzahl, muss man mit der Möglichkeit rechnen, das die Zahlzeichen von 23 (27) einen Genitiv vertreten, also etwa *autagis cintux xxxc* = « der 81ste *autagis* », weniger wahrscheinlich *cintu xxxc* = « der 71ste ». Il s'ensuit logiquement, très logiquement même que « das unbekannte *autagis* würde dann eine höhere Einheit, etwa « Gesamt-Lieferung » darstellen gegenüber dem einzelnen *tuōs* (*tuxtodos* oder *tuxtos*) ».

Ceci est on ne peut plus pertinent : en irlandais encore, à côté de la numération ordinaire normale des dizaines : *aonmhadh*

(19). Pour *tuōs*, *-ōs*, voir J. Whatmough, *Gaulish Anot*, *Ierun*, in *The Journal of Celtic Studies*, 1949, I/1, pp. 7-9 ; l'emprunt au latin *testa* est au moins vraisemblable : sur *autagis* et *tuxtodos* la seule explication est jusqu'à présent celle de Vendryès dans *BSL*, *loc. cit.*, pp. 35-36 et c'est très probablement la bonne ; il faudrait voir dans *autagis* une particule *au-* conservée en irl. comme dans le lat. *au-fero* et un mot dont l'irl. *óthad*, *nathad* « singulier » pourrait être dérivé ; l'explication de *LuXtos* est plus plausible encore : irl. *lucht* « part, portion », gall. *llugth*, auxquels nous ajouterons breton *leizh* « quantités », cf. Pedersen, *Vgl. Gr. der Kelt. Sp.* I, 123.

ar *fhichid* = 21^{me}, *aonmhadh deug ar fhichid* = 31^{me} ou *fichid* est un datif, subsistent trois numérations cardinales, l'une au nominatif *aon is fiche* = 21 (cf. all. *einundzwanzig*), la seconde au datif *aon ar fhichid* (cf. breton *unan warn-ugent*) et une troisième au génitif, utilisée au-dessus de 21 : l'ancien équivalent du breton *tregont* « 30 », *triocha* peut se dire *deich is fiche* ou *deich ficead*, *ficead* étant ici le génitif de *fiche* « 20 » ; vingt-sept hommes se dira *seachtbh-fir ficead*, et suivant ce système, le « vingt-septième homme » se dira (exemple pris au hasard) *seachtmhadh bh-fir ficead*, le chiffre au-dessous de la dizaine s'exprimant par l'ordinal au nominatif et le chiffre supérieur à la dizaine s'exprimant par le cardinal au génitif. Avec la déclinaison en moins le breton et le gallois emploient exactement le même système (en breton on aura *ar seizhvet den warn-ugent*). Cette numération assez difficile à manier rapidement est sans doute celle de La Graufesenque : il suffit de remplacer le *aonmhadh...* *amhain* anamant par le cardinal au génitif. Avec la déclinaison en moins le breton et le gallois emploient exactement le même système (en breton on aura *ar seizhvet den warn-ugent*). Cette numération assez difficile à manier rapidement est sans doute celle de La Graufesenque : il suffit de remplacer le *aonmhadh...* *amhain* analogique de l'irlandais par son équivalent gaulois, en l'occurrence *cintuxos*. Tout comme l'irlandais traduit 30 par « dix de vingt » et peut traduire 27 par « septième de vingt », le gaulois devait traduire « 81 » par « premier de quatre vingts ». Mais les chiffres romains ne comportent pas de signe graphique permettant de distinguer les nombres ordinaux des nombres cardinaux, les premiers devant s'écrire en toutes lettres. Notre potier qui comptait donc en gaulois a normalement écrit 80 sous la forme *xxc*, à lire au génitif cardinal permettant l'utilisation des chiffres, mais il a écrit *cintux(os)* en toutes lettres puisqu'il n'avait pas le moyen de le rendre en signe numérique. Il se sera éventuellement contenté d'abrégé la désinence. *Cintuxos* est le strict équivalent du latin *primus*. Il signifie bien « premier » sans aucune contestation possible, ni sur la forme, ni sur le sens.

En complément de cette explication nous ne croyons donc pas que *cintuxos* soit un nom de potier comme l'avait supposé J. Loth, et pas plus dans le graffiti 12 que dans le graffiti 23. Une telle hypothèse ne serait praticable que si l'on restituait au génitif *Cintux(i)*. Ceci n'a du reste que peu d'intérêt car le graffiti 20 qui offre la forme *Primo(s)* montre qu'on ne se trompait pas sur la façon dont il fallait traduire *Cintuxos* ou plutôt *Cintusmos*. Mais l'emploi anthroponymique de *Primos*/*Primus* reflète alors une influence latine fort normale. Elle serait même déterminante puisqu'au grand nombre de dérivés anthroponymiques gallo-romains, le néo-celtique insulaire n'a rien à mettre en parallèle. Aucun patronyme n'y a été formé à notre connaissance sur *cynt*, *ken*, ou *ceud*, *ceud*.

Cintuxos est ainsi parfaitement clair : c'est bien un adjectif numéral ordinaire et l'existence de l'anthroponyme *Cintusmus*<

cintusmos<*cintusamos* (20) nous restitue sans autre difficulté un superlatif conforme à ce qu'on pouvait attendre.

Il serait aléatoire de creuser plus avant, car nous ignorons quels étaient les rôles syntaxiques précis et respectifs de *cintuxos* et du cardinal du type italo-celtique *oinos* qui existait nécessairement en gaulois. Mais pour la coexistence de *cintuxos* et *cintusamos* on pourrait peut-être comparer le sens et la suffixation de lat. *primus* (qui repose sur **pris-mo-s*) et de *priscus* « ancien, antique » (qui repose sur **pris-k-os*) (21). Le sens du radical *kintu-* devait être assez clair en celtique pour qu'on se dispensât de recourir à la formation superlative du latin *primus* (22). On aura réservé à *Cintusamos*>*Cintusmus* un sens plus fort comparable à celui du patronyme moyen-breton *Henaff* (bret. mod. *henañ* « aîné »). *Cintusmus* serait « l'aîné, l'ancien, le plus vieux » et à comparer encore à l'éthnique *Senones* (irl. *sen*, irl. mod. *sean*, gall. *hen* « vieux », lat. *sene*). Si l'on compare maintenant les suffixes de *priscus* et *cintuxos* la métathèse suggérée par J. Loth trouve sa justification, mais elle ne peut être que contemporaine à peu de choses près au clivage des Celtes et des Italiotes en deux groupes distincts.

(20). Cf. en breton populaire (où foisonnent les syncopes et les métathèses) les contractions successives de *gouvezout* > *gouzout* > *gout* « savoir ».

(21). Cf. Ernout-Meillet, *op. cit.*, 947-948.

(22). On a une racine indo-européenne **ken-* valable dans le sens où l'a admise Pokorny, *Idg. Wb.* VI, 563-564, dans le sens de « frisch hervorkommen (vielleicht eigentlich sprissen), entspringen, anfangen ; auch von Tierjungen und Kindern ». Le principal rapprochement qui nous intéresse est m. irl. *cinim* « nais (de) », *cinlud* « race, tronc », v. irl. *cenel* « race », v. gall. *cenell*, gall. mod. *enedlk(oedd)* (bret. **kenel* « nation », par emprunt au gallois) ; dans une autre orientation v. gall. m. gall. *cein*, gall. mod. *cain*, m. bret. *quen* « beau », bret. mod. *ken-ed* « beauté », *kenedek*, *kenedus* « beau » (-*us* désinence adjectivale empruntée au latin) et v. irl. *cain* par emprunt probable au brittonique ; cf. accessoirement m. irl. *cano*, *cana* « jeune loup », gall. *ceunau* « jeune chien ou jeune loup » par **kenawo-*). Les apparentements indo-européens sont évocateurs : gr. *zenos* « nouveau », lat. *re-cens* (bien que discuté par Meillet) sskr. *konina* « jeune », comparatif *kaniyas-*, superlatif *kanistha* ; *kanya*, gén. plur. *kaninam* « jeune fille », avest. *koine*, *kainin* même sens ; en germanique et en slave les notions extrêmes de « commencement » et de « fin » coexistent sans qu'on puisse les démêler nettement : burgonde, *hendinos* « roi », got. *hindumists* « àusserster, hinterster », vha. *hintana*, *hintar*, all. mod. *hinten*, *hinter*, v. angl. *hindema* « le dernier, i.e. le plus nouveau » (novissimus), angl. mod. *behind* « derrière » ; en slave, l. lit. *ce(n)ti* « commencer », et *kon(c)ci* « fin », russe *lochtchenok* « jeune chien », cf. Feist, *op. cit.*, et Max Vasmer, *Etymologisches Wörterbuch der russischen Sprache*, s.v. On est passé du sens *gisches* « naissance, origine » à celui de « enfant » et de « jeune, beau » et de là à celui de « récent, dernier », ces diverses significations fondamentales pouvant être facilement concurrentes. Le celtique a ignoré le sens de « dernier » et un composé tel que *Cintugenos* (ou *Cintugatos*), serait donc à considérer comme une sorte de pléonasmie étymologique ou de superlatif absolu (cf. l'équivalence en breton de (*mab*) *kentañ-ganet* et (*mab*) *henañ*) puisque le sens de naître est déjà contenu dans **kintu-* (cf. irl. *cinim*) ; la forme de **kintu-* laisse d'ailleurs présager une origine verbale. Cf. aussi V. Henry, *op. cit.*, s.v. *kenl* et *kenta*.

Pour le *i* de *cintu-* il suffit enfin de renvoyer à l'interprétation de Joseph Loth : « Le changement de *e* bref en *i* devant nasale + consonne qu'on remarque en gallois, existe déjà en gaulois (*cintuxos*, *pinpetos*). Si l'on a *e* en breton, c'est que *i* venant de *e* a suivi le sort de *i* bref vieux-celtique et indo-européen ».

Les découvertes de Lezoux^v

VASES HÉMISPHERIQUES (forme Dragendorff 37)

PLANCHES XXXI-XXXVI

par le

COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LEZOUX (*Puy-de-Dôme*)

Avant de commencer cette étude des bols hémisphériques (forme 37) mis au jour dans nos fouilles, nous voudrions parler succinctement de l'origine indigène des vases carénés (forme 29) qui les ont précédés. Comme nos fouilles ont été effectuées dans des officines de Paternus et de Cinnamus, qui sont plus récentes, nous n'avons recueilli nous-mêmes que trois fragments de moule 29, dont un seul important. Mais nous savons que la belle collection du Dr Plieque, actuellement à Saint-Germain, en contient un grand nombre. De plus, il nous faut rappeler qu'une quantité notable de débris de vases 29 ont été mis au jour par les travaux de la première adduction d'eau à l'ancien établissement de bains de Lezoux. Le Chanoine Hermet, lui-même, est obligé d'admettre la possibilité d'une fabrication lédosienne de vases de cette forme, et reconnaît « qu'il faudrait examiner attentivement tous les moules de Lezoux qui sont à Saint-Germain et se rendre compte s'il y en a de carénés » (1). Pour Déchelette, le doute n'est pas possible. « Par la couleur du vernis et le fini de l'exécution, écrit-il, les vases 29 de Lezoux se distinguent des vases rutènes. Leur vernis, d'une nuance rouge orangé, est presque mat. Les reliefs présentent le plus souvent une régularité et une délicatesse de modèle qui ne se retrouvent pas au même degré sur les produits de la Graufesenque » (2). Lezoux a donc bien fabriqué des vases 29 avant de créer les bols 37, qui allaient assurer sa suprématie industrielle et artistique.

Déchelette décrit excellemment l'évolution qui s'est produite dans la décoration céramique lorsque les officines de Lezoux passèrent des vases 29 aux vases 37. Les artistes purent donner plus de hauteur aux motifs figurés qui ne tardèrent pas à prendre le pas sur les motifs ornementaux. Le travail devint plus rapide et la production plus intense. Dans les premiers vases 37, cependant, la zone ornée est encore divisée en deux registres, comme sur les vases 29. Vint ensuite le décor à métopes ou compartiments, qui présente des types figurés, juxtaposés dans le sens de la

(1). *La Graufesenque*, p. 223.

(2). *Vases Rutènes*, t. I, p. 181.

hauteur. Enfin, nous trouvons des décors à *grands médaillons* ; à *arcs* ; à *arcs et demi-médallions* ; à *larges rinceaux* recouvrant toute la zone ornée, et le décor à *figures libres*. Dans cette étude de nos propres trouvailles, nous n'envisagerons pas les vases de la première période, ni même ceux de la seconde où triomphèrent *Libertus* et *Butrio*, mais seulement les vases 37 de la troisième période, allant de l'an 110 environ à la seconde moitié du III^e siècle et où domina la production de deux maîtres-potiers dont nous avons exploré les officines : *Cinnamus* et *Paternus*. Le vase 37 représente à lui seul, au dire de Déchelette, « plus des dix-neuf vingtièmes de la production totale en vases ornés » (3). C'est ainsi que les fabriques de *Cinnamus* et de son contemporain *Paternus*, ont livré des vases 37 en quantité incroyable. *Cinnamus* tint certainement la première place dans cette production. Mais *Paternus* occupa la seconde avec succès. Or ce sont, comme nous venons de le dire, des officines de ces deux maîtres-potiers que nous avons eu la chance de découvrir, l'une, de *Paternus*, sur la route de Maringues, non loin de l'emplacement où le Dr Plicque mit au jour le Mercure de Lezoux, l'autre, de *Cinnamus*, rue de l'Asile. Nous présenterons donc ici les principaux vases 37 provenant de nos fouilles et qui sont exposés au Musée de Lezoux. Nous étudierons tout d'abord ceux qui peuvent être attribués à *Paternus* et ensuite ceux qui doivent l'être à *Cinnamus* dont nous connaissons déjà les nombreux vases 30 (4). Nous les désignerons par les motifs décoratifs principaux.

I. — *Apollon, accôté de la signature de Paternus*, (pl. xxxi, fig. 1).

Les compositions qui décorent ce vase d'une grande beauté sont comprises dans des métopes qui occupent toute la hauteur de la zone décorée. Les lignes de séparations sont constituées par des cordelettes de grénétis artistement nouées au milieu et terminées par un épi fleuroné. Le motif principal est une grande figure d'Apollon portant un rameau de laurier sur le bras droit et une draperie descendant le long de la jambe tandis que la même draperie regagne le coude gauche qu'elle enveloppe avant de descendre aussi le long de la jambe gauche (cf. Stanfield pl. 120, n° 5). La main gauche est posée sur la hanche, les jambes sont croisées et le dieu a le corps penché en avant (Déchelette n° 5 des *Vases Ornés*, n'a pas de draperie du côté droit). De chaque côté du dieu, le panneau est timbré d'un cercle. C'est au-dessous du rameau de laurier tenu par Apollon qu'est imprimée, en relief, la signature rétrograde, si caractéristique de *Paternus*, qui a travaillé de 145 à 190 (cf. Stanfield, p. 194-198, pl. 104-108) (5). Les métopes sont séparées les unes des autres par un grénétis coupé en son milieu par un ornement en forme de rouleau

(3). Il nous faut pourtant rappeler que cette proportion n'est pas celle qu'ont révélée nos propres fouilles, particulièrement riches en vases 30. Voir notre article dans *Ogam*, IX/5-6, n° 53-54.

(4). *Vases de forme 30, de l'officine de Cinnamus*, par le C.A.L., in *Ogam*, n° 53-54.

(5). La référence complète est, Stanfield and Simpson, *Central Gaulish Pottery*, Oxford 1958.

(Déchelette 1111), posé de biais et se terminant sous le grénétis par un épi qui souligne les oves.

A droite d'Apollon, dans la métope voisine, apparaît un motif assez rare, celui d'un homme nu tourné vers la droite, les deux bras levés à une hauteur différente, sans objet dans les mains, se dirigeant vers la gauche, la tête tournée vers la droite, à sa droite apparaît un petit personnage ailé jouant de la double flûte pour accompagner ce que nous pensons être un danseur. Ce petit musicien qui semble porter des ailes nous est déjà connu ; et Déchelette le qualifie de Sirène (n° 499). Nous acceptons cette détermination à cause de l'aspect d'oiseau que lui donnent, non seulement les ailes et la queue, mais encore ses extrémités recourbées en forme de pattes. Un cercle timbre la métope en haut à gauche ; le motif du Sirène a été créé par *Butrio* (Stanfield, pl. 56, 649).

A gauche d'Apollon, dans la métope voisine, une scène bachique et érotique, nous montre un personnage assis sur un lit, élevant une coupe au-dessus de sa tête, pendant qu'une femme, les jambes pliées, paraît vouloir l'inciter à sacrifier à Vénus plutôt qu'à Bacchus ; trois cercles timbrent le panneau.

A gauche de la scène érotique, dans une métope voisine, séparé par le grénétis que termine l'épi fleuroné, se trouve le motif que Déchelette a représenté dans ses *Vases Ornés* sous le n° 377, avec la mention : « Homme nu, courant à droite et détournant la tête » (Stanfield, pl. 120, n° 4). Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'un homme dansant, on voit dans la même métope le petit personnage identique à celui qui apparaît dans la métope à droite d'Apollon. Un cercle timbre le panneau.

Tous les motifs se répètent autour du vase. Dimensions de ce vase : diamètre de l'ouverture : 25,5 cm. ; de la panse : 25 cm. ; hauteur : 14 cm.

II. — *Lionne et dauphin* (planche xxxii, fig. 2).

Les motifs principaux, la lionne et le dauphin, font partie d'un ensemble de trois métopes, formant un demi-cercle, entouré d'une ligne de grénétis terminée par un épi fleuroné comme sur le vase précédent.

Dans la métope centrale, elle-même divisée en deux parties par une ligne de grénétis horizontale nous voyons une magnifique lionne bondissant à gauche (Déchelette, n° 794) avec, au-dessous d'elle une rosace côtelée. Au-dessus, dans un sceau en relief long et très étroit, se trouve la signature de *Lactucissa*, sous la forme bien connue de : *Lactucis f. (Lactucissa fecit)*, qui a travaillé de 150 à 180 (cf. Stanfield, pp. 184-188 et pl. 87-100) (5). La partie inférieure de la métope nous montre un dauphin très orné et stylisé (fig. 1051 de Déchelette).

Sous le demi-cercle où bondit la lionne figure de chaque côté le motif en rouleau (Déchelette 1111). De chaque côté du dauphin, le motif en forme de corne de cervidé.

Dans la métope à droite de la lionne, une figure inédite : une jeune femme, au corps élancé, presque nue, vue de dos, esquisse un pas de danse. La chevelure abondante flotte au-dessus de l'épaule qui est couverte d'un voile léger descendant jusqu'au poignet. Entre les pieds de la danseuse, l'artiste a dessiné un cercle double. Une rosace côtelée figure à côté de la femme, en haut

à gauche. Le bras droit est dirigé vers le bas, légèrement retourné, le bras gauche est levé, la main à hauteur de l'épaule.

A la gauche de la lionne, nous retrouvons Apollon, exactement comme sur le vase précédent. De petits motifs en forme de cornes de cervidés au nombre de deux apparaissent à sa droite, ces motifs sont assez caractéristiques de *Laxucissa* (cf. Stanfield, pl. 99, n° 21) qui a travaillé en collaboration avec *Paternus* et *Censorinus* (Stanfield, p. 184).

Enfin, à la gauche d'Apollon, dans un panneau voisin un jeune éphèbe représenté de dos, danse en soulevant légèrement le bras gauche, le droit étant le long du corps, en dessous, un cercle double, du côté gauche un petit motif en forme de corne, et en haut à gauche une rosace côtelée. La figure existe sur un moule de *Carantini* (Stanfield, pl. 129, fig. 1).

Les motifs se répètent tout autour du vase. Dimensions de ce vase : diamètre de l'ouverture : 25 cm. ; de la panse : 14,5 cm. ; hauteur : 14,5 cm.

III. — Scènes de chasse (planche XXXIII, fig. 3).

Un vase à médaillons, provenant aussi de l'officine de *Paternus* nous offre des scènes de chasse où ce maître-potier paraît se complaire. Notons ici qu'un médaillon, jugé sans doute plus important par l'artiste, est constitué par quatre cercles concentriques groupés deux à deux, entourant l'oiseau de Jupiter, l'aigle divin, les ailes déployées, la tête tournée vers la gauche, il tient un lièvre dans ses serres puissantes (Déchelette 981). Les médaillons sont séparés les uns des autres, par des lignes verticales de grénétis, terminées à chaque extrémité par des rosaces côtelées et timbrées de chaque côté d'un cercle, sous les médaillons et de chaque côté du grénétis figurent des petits rouleaux (Déchelette 1111).

Dans ceux de gauche et de droite est représenté un cavalier lancé au galop volant, il saute par dessus un chien renversé sur le dos (Déchelette, 156). Les scènes se répètent. Dimensions : diamètre de l'ouverture : 23 cm. ; de la panse : 22 cm. ; hauteur : 12,5 cm.

IV. — Neptune et triton brandissant une rame, (planches XXXIII, fig. 4-5).

Ce vase, où alternent les médaillons et les métopes, provient aussi de l'officine de *Paternus*, située route de Maringues, et présente les décors caractéristiques de cet artiste : lignes verticales de grénétis terminées par des rosaces, petits cercles timbrant les espaces vides, etc... Dans le médaillon central, fait d'un double trait en relief, existe un Triton à double queue de poisson anguiforme, enroulée de chaque côté. Il brandit une rame tenue à deux mains d'un geste menaçant, sa poitrine est ornée d'une rangée d'écaillés. Ce motif est celui que Déchelette représente sous le n° 16 (cf. Stanfield, pl. 162, n° 11). Deux cercles timbrant la métope en haut de chaque côté.

A la droite de ce médaillon, Neptune est représenté nu, debout, s'appuyant de la main gauche sur un trident dont la partie supérieure est cachée par la ligne de grénétis qui entoure ce panneau. La main droite tient l'extrémité d'une ancre. Cette particularité était jusqu'alors inconnue dans les représentations de Neptune.

Dans une étroite métope à droite de Neptune, apparaît Apollon nu, debout, le bras gauche replié au-dessus de la tête, l'autre bras enveloppé d'une draperie. Le dieu porte sur le dos un carquois (Déchelette, 54) où le bras gauche prend une flèche, c'est une attitude d'Apollon que la statuaire a souvent reproduite, (voir Stanfield, pl. 101, n° 10, et 102, n° 15).

Dans la métope à la gauche du Triton, on voit Diane debout, marchant à gauche, le bras droit levé tenant un objet indistinct qui doit être un arc incomplètement figuré. Le front est surmonté d'un croissant et la déesse est vêtue d'un court chiton serré à la taille (cf. Déchelette, 69 et Stanfield, pl. 102, n° 18). Devant elle, des fleurs stylisées pourraient faire attribuer le vase à *Censorinus*, car les détails du grénétis sous les oves sont caractéristiques. *Censorinus* a travaillé en collaboration avec *Quintilianus*, *Paterclus*, *Laxucissa*, *Paternus*, *Mammius* et *Istus*. Il a produit de 150 à 180 (Stanfield, p. 189-192, pl. 101-103).

Les motifs se répètent tout autour du vase. Dimensions du vase : diamètre de l'ouverture : 23,5 cm. ; de la panse : 22,5 cm. ; hauteur : 13,5 cm.

VI. — Hercule au canthare et pugiliste, accotant la signature de *Cinnamus*, (planche XXXIII, fig. 6).

Sur un vase, mis au jour dans nos fouilles de la rue de l'Asile (6) — comme les suivants, — un large panneau présente en son milieu la signature rétrograde de *Cinnamus* entre deux personnages qui occupent toute la hauteur de la zone décorée. Celui qui se trouve à la droite de la signature est nu, avec une musculature puissante ; à demi-assis, le bras droit écarté du corps, dans la main une massue qu'il tient sous l'aisselle (cf. Déchelette 449) le motif a été créé par *Butrio*, (Stanfield, pl. 59, 668), c'est un type d'Hercule qui a été très populaire en Gaule. Le même se retrouve chez *Doellis* (cf. Stanfield pl. 91, n. 1 et 92,2). Le même motif apparaît dans la planche 159, n° 28, de Stanfield, mais sur cette planche la signature de *Cinnamus* commence en haut tandis que sur notre vase elle est inversée. En outre auprès d'Hercule nous ne retrouvons pas le dauphin, mais un chevron très fin. Le personnage à la gauche d'Hercule est figuré dans Déchelette (n° 384) qui le considère comme un « satyre ou un homme nu dansant ». Nous croyons qu'il s'agit plutôt d'un pugiliste, étant donné la position caractéristique de ses bras. Nous retrouvons ce personnage dans l'ouvrage de Stanfield-Simpson, avec la main droite recouverte d'un gant de combat que l'on aperçoit également sur notre motif. Ces deux figures sont, d'ailleurs, représentées séparément dans le livre anglais (pl. 159, n° 28). Il ne s'agit donc pas d'une scène à deux personnages comme pourrait le faire croire leur présence dans un même panneau. (Voir par exemple Stanfield, pl. 161, n° 53). Plusieurs cercles figurent sur cette métope, qui est séparée de l'autre médaillon, par un grénétis.

(6) Le Comité Archéologique de Lezoux a également découvert, rue de l'Asile, à une cinquantaine de mètres de l'officine de *Cinnamus*, une seconde officine de *Paternus* (la première étant celle de la route de Maringues). L'exploration en sera entreprise prochainement.

Dans la métope à la droite d'Hercule, dans un médaillon, un cavalier, armé d'une lance, combat monté sur un cheval lancé au grand galop. Ce motif présente une ressemblance certaine avec la fig. 156 de Déchelette, à quelques détails près. Les angles de la métope sont frappés d'une rosace côtelée entourée d'un cercle tressé.

Les motifs se répètent tout autour du vase. Dimensions du vase : diamètre de l'ouverture : 25 cm. ; de la panse : 23,5 cm. ; hauteur : 15 cm.

VI. — Vase au masque barbu, (planche xxxiii, fig. 7).

Sur un de nos vases 37, dans un médaillon encadré de petits chevrons, nous trouvons deux motifs propres à *Cinnamus*, réunis là comme s'il avait voulu signer son œuvre : un masque chevelu et barbu, tourné à droite, face à une corbeille de fruits surmontée de deux dauphins (cf. Stanfield, pl. 162, 61 où n'apparaît qu'un fragment du médaillon). On doit comparer à notre motif, Stanfield pl. 159, 26, où nous trouvons le motif inverse : masque à droite et corbeille surmontée de deux dauphins à gauche, avec dans la métope à côté la signature rétrograde de *Cinnamus* et dans une autre petite métope le personnage aux jambes écartées dont nous reparlerons plus bas. Au-dessous du médaillon un animal au galop, sans doute un chien (cf. Stanfield, pl. 162, n° 61 où il figure sous le médaillon au masque).

À la gauche du médaillon dans un panneau étroit, un personnage debout occupe toute la hauteur de la zone décorée. Il est semblable au n° 523 des *Vases Ornés*, de Déchelette, qui le décrit ainsi : « Homme barbu, enveloppé d'un manteau qui laisse les épaules à découvert », il fait remarquer que ce type de personnage se retrouve surtout dans l'œuvre de *Cinnamus*. Cependant *Libertus* l'avait également représenté et semble donc en être le créateur (cf. Stanfield, pl. 52, 608). On y verrait volontiers un rhéteur, bien que l'objet qu'il paraît tenir dans la main gauche soit totalement indistinct.

À la gauche de ce personnage, dans un demi-médailon est figuré un lièvre assis (Déchelette, 950 a, Stanfield, pl. 158, 16). Au-dessous, dans une métope quadrangulaire, nous retrouvons l'homme aux jambes écartées que Stanfield donne pl. 159, fig. 26, 161, 60. L'homme aux jambes écartées se retrouve chez *Ioanalis* qui a travaillé de 100 à 120, donc avant *Cinnamus* (cf. Stanfield, 38, 448, 39, 454, 40, 462), et aussi chez *Libertus* (Stanfield pl. 55), et *Iulini* (Stanfield 126, 21 et 127, 22 et 35). *Libertus* est probablement l'inventeur du motif. Dans la métope suivante se trouve deux fois représenté le double motif trilobé de *Cinnamus* (Stanfield, pl. 160, 41, 45). Nous pouvons donc, en toute certitude attribuer ce bol hémisphérique à la firme de *Cinnamus*.

Les motifs se répètent régulièrement. Dimensions du vase : diamètre de l'ouverture : 20,5 cm. ; de la panse : 20 cm. ; hauteur : 10 cm.

VII. — Vase aux gladiateurs, (planche xxxv, fig. 8).

Ce vase malheureusement réduit à quelques fragments, présente une signature rétrograde de *Cinnamus* dans une métope entre

un personnage nu portant sur le bras gauche la chlamyde, la main peut tenir un objet (pedum ?) le bras droit est légèrement levé, la main est à la hauteur de la hanche, elle ne tient aucun attribut, elle se trouve dans le deuxième N de la signature, et un grand caducée (qui apparaît également du côté gauche du personnage, et dont il ne reste que quelques traces). Le même personnage apparaît sur un fragment de vase de *Cinnamus*, et la main droite tient le haut du caducée (cf. Stanfield, pl. 159, 32). Peut-être Déchelette 338.

Entre le médaillon aux gladiateurs et la métope portant la signature il en existe une autre, étroite où l'on voit de haut en bas : un dauphin plongeant, en dessous le serpent cornu (inconnu jusqu'alors dans la céramique de Lezoux) au corps annelé, en dessous encore un ornement double trilobé (cf. Stanfield, pl. 160, 41 et 45) et en bas un masque hirsute dirigé vers la droite (cf. Stanfield, pl. 160, 35).

À droite dans un médaillon fait d'un double cercle nous voyons une scène de gladiateurs qui nous est déjà connue : un gladiateur thrace « faisant face à un secutor ou Samnite » (Déchelette, 582 et 583, le motif en S qui apparaît en-dessous sur le dessin de Déchelette n'existe pas ici). De chaque côté des gladiateurs se voit une palme très stylisée. Au-dessous du médaillon on distingue un lion lancé au galop à gauche. Un motif en losange se retrouve répété quatre fois autour du médaillon. Mais c'est surtout la signature apposée au-dessous des gladiateurs dans le médaillon même (à l'emplacement du signe en S figurant sur Déchelette 582-3) qui doit attirer notre attention. En effet, ce sceau se termine par les lettres MA (*manu*) et si le nom lui-même ne nous paraît pas lisible, il n'en est pas moins certain que c'est le nom du potier modelleur.

À droite de la métope aux gladiateurs subsiste le début d'une petite métope correspondant à celle qui se trouve à gauche du personnage masculin ; il ne reste plus de visible que les deux dauphins affrontés sur une corbeille (Déchelette 1069 a et Stanfield pl. 160, n° 35), au-dessus un losange qui apparaît également autour du médaillon (Stanfield, pl. 160, 46 reproduit un fragment où le motif voisine avec une signature de *Cinnamus*). L'ornement trilobé double, le losange, les dauphins, le caducée sont attribués à *Cinnamus* par Stanfield (fig. 47). Le serpent cornu a été décrit comme l'attribut de Borvo, le dieu celtique des eaux chaudes par le Dr Morlet qui l'avait découvert parmi les tessons du Musée de Vichy sur un fragment de vase 37 qu'il attribuait précisément à *Cinnamus* et que le Dr Vauthey a retrouvé sur plusieurs tessons à Terre-Franche dans un atelier de *Cinnamus* (7).

Les motifs se répètent tout autour du vase.

VIII. — Vase au charmeur de serpent, (planches xxxv-xxxvi, fig. 9-10).

Dans une métope à forme quadrangulaire un joueur de double flûte, nu, assis sur un siège carré, peut-être à tête de fauve, les jambes croisées, semble en train de charmer deux serpents. Ici le potier s'est inspiré d'un dessin de *Libertus* ainsi décrit par Dé-

(7). Vichy gallo-romain, pp. 258-262, Mâcon 1957.

chelette: « Satyre nu, assis sur un rocher et jouant de la double flûte » (n° 317). Ce motif modifié en un joueur de flûte assis sur un siège carré à tête de fauve, un fragment d'étoffe semblant enserrer ses reins et un des pans flotte, partant de la cuisse devant le genou. Le sexe du Satyre a été transformé en pan d'étoffe), contrairement à la flûte du Satyre, la flûte de droite est totalement rectiligne et non incurvée vers la gauche, ce motif se voit sur des fragments attribués à *Albuci* (cf. Stanfield, pl. 121, 19, 12, 22, 26, 29), *Albucius* a travaillé de 150 à 190, associé à plusieurs potiers : *Balbinus*, *Serius I*, *Cadgatus*, *Cintusmas* et *Paternus* (cf. Stanfield, pp. 214-217, pl. 120-123).

Mais sur notre vase le modelleur a renforcé les lignes du dessin, qu'il a modifié, il a remplacé le pan d'étoffe flottant devant le genou par un serpent à tête aplatie et triangulaire qui se lève en avant du genou gauche comme attiré par les sons de l'instrument, et la flûte incurvée du Satyre par un serpent de forme allongée, légèrement globuleux, qui émerge au-dessous de la double flûte, se dirigeant vers la face du personnage ; peut-être allons-nous plus loin que la pensée du potier, mais c'est un procédé fréquent chez les céramistes, que de prendre un motif connu et de le compléter ou le modifier par adjonction de nouveaux attributs. Il nous semble en effet que les figurations de serpents aient été un décor cher à *Cinnamus*, et peut-être même ce décor lui appartenait-il en propre (8). Au-dessous du charmeur, se trouve une rosace à huit pétales (Déchelette 1180).

À gauche de la première métope, dans une métope quadrangulaire un amour passant vers la gauche, tenant de la main droite une corbeille par un lien (Déchelette, 270, ce motif apparaît chez *Libertus*, Stanfield, pl. 53, 618), dans la métope en-dessous un vase ansé que nous pensons être un canthare et que Déchelette appelle « amphore à panse ornée de godrons » (n° 1073).

À gauche de l'amour, dans une métope cette fois-ci toute en hauteur, apparaît un homme nu portant la chlamyde sur le bras gauche, de profil, semblant se diriger vers la gauche, la main droite légèrement levée, sans aucun attribut précis, (Déchelette, 344). Ce motif a été employé en premier par *Libertus* (cf. Stanfield, pl. 55). Mais ce personnage nous est bien connu car il apparaît chez d'autres potiers léodosiens : *Casurius*, *Servim*, *Doecci*, etc... (cf. Stanfield, pl. 133, 135, 136, 137, 138, 148), il nous est également connu incantant un serpent cornu dans l'officine de *Cinnamus* à Terre-Franche (9). Un cercle apparaît en dessous du personnage.

À gauche vient ensuite, dans une métope un peu plus étroite, un personnage à allure de rhéteur que nous avons déjà vu sur le vase VI, (Déchelette, 523), en-dessous le motif trilobé simple, et tout à fait dans le bas, l'ornement très connu en forme de rouleau (Déchelette 1111).

Dans le panneau suivant, un personnage masculin nu, le corps bien musclé, les jambes croisées, tourné légèrement vers la droite, la main gauche sur la hanche, une draperie descend

(8). D^r A. Morlet, *L'art religieux de Cinnamus*, à paraître.

(9). D^r Max Vauthey et Paul Vauthey, *Terre-Franche. Officine de céramique rouge de Vichy, I, Historique du site et premières découvertes*, in *Ogam*, IX/5-6, n° 53-54, 1957.

le long de la jambe gauche, la main droite levée à hauteur de l'épaule, devant lui est dressé un serpent. L'attitude ressemble à celle d'Apollon, cette image se voit également à la droite du charmeur de serpent où l'on distingue très nettement la draperie. Un cercle timbre le bas de la métope.

Nous pensons que nous pouvons en toute certitude attribuer ce vase à *Cinnamus*. Les motifs se répètent tout autour du vase. Dimensions de ce vase : diamètre de l'ouverture : 22,5 cm. ; de la panse : 22,5 cm. ; hauteur : 13,5 cm.



Rappelons en terminant cette étude que c'est grâce à la fabrication intense des vases 37 et à leur décoration artistique que Lezoux, au siècle des Antonins, domina le marché mondial. Déchelette ne craint pas de mettre la dextérité de nos potiers au premier rang : « Il ne faut pas oublier, écrit-il, que les potiers de Lezoux, avant de façonner des poteries rouges, fabriquaient déjà des vases peints gaulois dont l'ornementation se recommandait souvent par son élégance. Artistes déjà exercés, ouvriers expérimentés, en possession d'une technique avancée, ils réussirent rapidement à transformer leurs procédés et à s'initier à un style nouveau » (10). Ainsi peut-on se demander pourquoi une telle prospérité commerciale et artistique cessa subitement à la fin du III^e siècle et pourquoi on ne fabriqua plus de vases moulés à Lezoux au IV^e siècle ?

Nous pensons que l'hypothèse du Dr Plicque, l'éminent archéologue de chez nous, reprise d'ailleurs par Déchelette est la meilleure explication relative « à la destruction des ateliers de Lezoux par les bandes germaniques, dans la seconde moitié du III^e siècle ». Toutes les officines céramiques du Centre de la Gaule furent alors saccagées et incendiées. La date proposée par le Dr Plicque pour la destruction des ateliers de Lezoux d'après les monnaies recueillies s'est trouvée confirmée par les tessons céramiques du III^e siècle à l'exclusion de tous fragments du IV^e siècle mis au jour dans les remblais du Puits Chomel à Vichy, restés absolument en place depuis l'époque où ils y avaient été jetés par les Barbares et identifiés, en 1944, par le Dr Morlet. Comme les autres officines du Centre de la Gaule, celles de Lezoux n'avaient fabriqué de la céramique rouge que pendant trois siècles à peine. Mais cette courte période avait suffi pour assurer la célébrité mondiale de notre cité.

(10). Déchelette, *Vases Ornés*, t. I, p. 181.

CONGRÈS

Le V^{me} Congrès International de Préhistoire et de Protohistoire se tient à Hambourg du 24 au 30 août 1958 sous la présidence de M. le Prof. Gerhard Bersu, M. le Prof. S.J. De Laet étant secrétaire du Congrès. Peu de régions d'Allemagne convenaient aussi bien à une grande manifestation à laquelle sont conviés de nombreux préhistoriens. Les séances de travail, prolongées par d'agréables et instructives excursions, seront certainement l'occasion de contacts ou échanges d'informations utiles et fructueux pour l'avancement des recherches.

Le VI^{me} Congrès International de Toponymie siège à Munich du 24 au 28 août 1958 et sera marqué par de très nombreuses conférences, en particulier de MM. Corominas, Rohlf, Sahlgren, Schwarz, Vasmer, J. Whatmough, Weisgerber, Pokorny, etc. Aucune section n'est réservée en propre au celtique, mais il n'est pas douteux que les celtisants auront beaucoup à apprendre des exposés traitant de toponymie romane ou germanique dans le cadre des pays anciennement celtiques.

Le XXXII^{me} congrès archéologique de l'association *Rhodania* se tiendra à Nyons du 22 au 25 septembre 1958. Le programme comprend de très intéressantes communications ou conférences sur les problèmes et découvertes archéologiques de la région du Sud-Est et de la vallée du Rhône, des visites de sites, de monuments et de collections. De nombreux spécialistes y assisteront et l'organisation matérielle du congrès est prévue pour assurer à tous les participants un séjour confortable à des prix accessibles. Le congrès est ouvert à tous les membres de *Rhodania*, chacun pouvant être accompagné de deux personnes. Sont considérés comme « membres 1958 » les personnes cotisant au cours de l'année 1958 (500 fr.), qu'elles aient ou non cotisé les années précédentes. Pour tout renseignement, s'adresser à M. Perraud, Le Prieuré, Rousset (Drôme). A l'occasion de ce congrès une exposition est organisée à Nyons sous le titre *Ventoux-Voconces*, du 22 au 27 septembre. L'intérêt en sera de grouper des documents provenant de collections privées et retraçant le passé de la région, de la préhistoire au haut-moyen-âge.

Notes d'Archéologie celtique et gallo-romaine IX

Note sur une Vénus et un bras portant une roue provenant de Corseul (Côtes-du-Nord)

PLANCHES XXXVII-XXXVIII

par

René RICHELOT

Les deux objets d'époque gallo-romaine reproduits : statuette d'une Vénus mutilée et bras portant une roue, proviennent de Corseul (Côtes-du-Nord), l'ancienne capitale des Coriosolites. Actuellement en ma possession, ils faisaient partie de la collection Harscouët de Keravel, à Rennes. Ce sont de curieux spécimens, parmi tant d'autres, de cette céramique populaire répandue abondamment sur le sol de l'ancienne Gaule, mais assez rare à Corseul, semble-t-il, d'après les trouvailles faites jusqu'ici, ce qui donne un certain intérêt à ces fragments antiques.

Ces modestes figurines en argile blanche, de travail plutôt grossier et d'influence indigène, devaient être les divinités protectrices des familles pauvres, qui ne pouvaient s'offrir le luxe de statuettes en bronze.

D'après Déchelette, la fabrication de ces figures « paraît avoir débuté en même temps que celle des premiers vases moulés entre la fin du principat d'Auguste et le milieu du 1^{er} siècle » (1).

On peut distinguer deux centres principaux de fabrication : « celui de l'Allier auquel se rattache le groupe du Rhin ; celui de l'Ouest. Le premier groupe nous montre des produits d'un art gréco-romain transplanté. Le groupe de figurines que nous considérons comme fabriquées dans l'Ouest, offre des produits inspirés peut-être de ceux de l'Allier, mais auxquels les industriels gaulois ont donné un caractère particulier par l'adjonction de certains ornements analogues à ceux qu'on trouve sur les monnaies gauloises » (2).

La fabrication de ces figurines, en argile blanche, se faisait

(1). *Revue Archéologique*, 1901/1, pp. 386-394.

(2). Adrien Blanchet, *Etude sur les figurines en terre-cuite de la Gaule romaine*, in *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1890, I, p. 223.

à l'aide de deux moules dont les épreuves, face et revers, étaient jointes et soudées au moyen de la barbotine. Malheureusement, certains détails de ces statuettes sont peu visibles par suite de l'usure des moules ou à cause de la négligence des modelleurs; il fallait parfois faire des retouches avec l'ébauchoir. Les épreuves tirées des mêmes moules étaient donc bien souvent différentes les unes des autres. La première découverte de ces figurines a été faite en 1826, aux Baux-Sainte-Croix (Eure), et décrite par l'archéologue François Rever, originaire de Dol (3). Vintrent ensuite, en 1856, les trouvailles du Champ-Larry, près de Toulon-sur-Allier (4) dues à A. Bertrand et Esmonnot, et poursuivies avec succès par Edmond Tudot (5). A la suite des découvertes faites plus récemment, ces statuettes ont été étudiées avec soin par différents auteurs (6).

STATUETTE DE VÉNUS.

La statuette de Vénus en argile blanche, trouvée à Corseul (nous n'avons pas de précision sur la date et le lieu exact de la trouvaille), est représentée sur notre planche grandeur de l'original. C'est une femme nue, encadrée dans une gaine ornée de motifs décoratifs. Le long du bras gauche tombant le long du corps on voit huit petits cercles oculés (trois cercles concentriques) qui, passant au-dessus de la poitrine et atteignant le creux du bras droit, se prolongent par un grénétis de 28 points. Le bras droit est replié; la main droite, posée entre les deux seins peu accentués (et sous lesquels apparaissent deux protubérances), tient un objet de forme assez écrasée, un volumen, sans aucun doute. Le collier ornant le cou est composé de cinq rouelles à six rayons, mais elles n'apparaissent pas au revers de la figurine.

(3). Marie-François-Gilles Rever, né à Dol, le 8 avril 1753, et décédé à Conteville (Eure), le 12 novembre 1828, auteur de différents travaux sur les antiquités de Dol, Mont-Dol, Corseul, et des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, a publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. III, 1826 : *Extrait d'un mémoire sur quelques figurines antiques de terre cuite découvertes à Baux, département de l'Eure*. C'est le premier travail d'ensemble paru sur les figurines de la Gaule romaine.

(4). *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, t. V, 1855-1856, pp. 224-226.

(5). Edmond Tudot, *Collection de figures en argile, œuvres premières de l'art gaulois avec les noms des céramistes qui les ont exécutées*, Paris 1860, 103 pp., 75 planches h. t. et fig.

(6). Nous citerons particulièrement : H.A. Mazard, *Etude descriptive de la céramique du Musée de Saint-Germain-en-Laye*, 1875. Ch. Robert, *Notice sur une statuette en terre-cuite, in Revue des Sociétés savantes des départ.*, t. VII, 1878. L. Maitre, *Etude sur les Vénus gauloises*, in *Annales de Bretagne*, t. III, 1887-1888. A. Héron de Villefosse, *Figurine en terre blanche trouvée à Caudebec-lès-Elbeuf*, in *Revue Archéologique*, 1888. E. Pottier, *Les statuettes de terre cuite dans l'Antiquité*, Paris 1890. Adrien Blanchet, *loc. cit.*, et *supplément*, id., t. LX, 1901, et *Les ateliers de céramiques dans la Gaule Romaine*, in *Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques*, 1898. L. Couill, *Les figurines en terre cuite des Eburoniques, Vellocasses et Lexovii*, *Etude générale sur les Vénus à gaines de la Gaule romaine*, Evreux 1899, avec Atlas.

Un grénétis court entre les cercles et les rouelles; l'artiste a fait du remplissage. Sous le bras gauche enfin descendent deux petits cercles oculés, six rouelles à six rayons, et six grands cercles oculés tandis qu'un coup de gouge est visible sur la rouelle, à droite du cou. La tête et la partie inférieure des jambes de la statuette manquent (7); l'ombilic est bien marqué ainsi que le sexe; les doigts de la main gauche sont très longs et minces. Au revers, le côté est décoré d'une rouelle à six rayons et trois grands cercles oculés (à quatre cercles concentriques); un grénétis longe les trois cercles et entoure la rouelle. A gauche apparaissent deux rouelles et un unique cercle oculé, le tout étant décoré de grénétis.

Une figurine de Vénus, en argile blanche, à peu près semblable à cette dernière, et provenant de Corseul, se trouvait dans la collection du Président Fournier, à Rennes. Deux autres types de Vénus, et de même manière, furent découverts aussi en ce lieu historique (collection Rioust de Largentaye, à Saint-Lormel, Côtes-du-Nord) (8). L'une offre la légende REXTVGENOS (9) et porte un pectoral et l'autre a les deux bras baissés.

BRAS PORTANT LA ROUE.

Le fragment en argile blanche, trouvé à Corseul, et représentant un bras portant une roue à six rayons, dont nous donnons planche xxxviii une reproduction de la grandeur de l'original provient d'une statuette de Jupiter, dite Jupiter à la Roue (ou Taranis). Ce fragment de Jupiter à la roue constitue un nouveau témoignage du culte du dieu du Ciel dont le nom était Taranis (10) et que les Celtes ont représenté sur de nombreux reliefs (11), bronzes (12) et terres-cuites (13). Ces monuments ont en commun de figurer une divinité assimilée à Jupiter ayant pour attribut une roue à rayons multiples. Répartis dans toute la Gaule, la

(7). Le plus grand nombre de ces figurines subsistantes de Vénus sont mutilées. D'après A. Blanchet, *op. cit.* : « cette destruction méthodique a eu lieu probablement au moment où le christianisme devint plus puissant », et L. Maitre, *op. cit.*, remarque que « saint Augustin s'élève contre l'habitude païenne de remplir un lairair de divinités parmi lesquelles Vénus présidait toujours » et il ajoute que « ce sont certainement les Chrétiens qui les ont mutilées ». Vers 1850, dans un champ de Cesson, près de Rennes, « on trouva une grande quantité de terre cuite presque toutes brisées. La plupart étaient des Vénus et des déesses mères portant deux enfants », Ad. Blanchet, *supplément*, *op. cit.*

(8). Ces différentes statuettes de Vénus trouvées à Corseul ont été signalées par Ch. Robert, L. Maitre, Ad. Blanchet et L. Couill.

(9). Cf. Ch. Robert, *loc. cit.*, p. 104, fig. 2, et *Revue Archéologique* 1888/1, p. 151. Couill, *op. cit.*, atlas, pl. II 1. Léon Maitre, *loc. cit.*, p. 460.

(10). Françoise Le Boux, *Taranis, dieu Celtique du Ciel et de l'Orage*, in *Ogam*, X/1, n° 55, pp. 30-39.

(11). Voir l'inventaire dans Pierre Lambrechts, *Contributions à l'étude des divinités celtiques*, pp. 67-68.

(12). S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, pp. 32-35.

(13). En provenance de Moulins, coll. Ermonnot, Musée des Antiquités Nationales; les exemplaires de la collection Bertrand se trouvent au Musée de Moulins.

Grande-Bretagne et la Germanie, ils attestent un culte important à l'époque romaine.

Selon certains archéologues, la roue est le symbole du soleil (14) et le dieu à la roue est le Jupiter solaire gaulois, mais d'autres pensent que la roue est le symbole du tonnerre et de la foudre (15).

Dinan, 1958.

René RICHELOT,
Vice-Président de la Société Archéologique
d'Ille-et-Vilaine.

Une statuette de bronze inédite de Jupiter Apollon à Aubres (Vaucluse)

A propos du syncrétisme gallo-romain (1)

PLANCHE XL ET FIG. 1

par
J.J. JULLY

Une statuette en bronze encore inédite (2) jette un jour nouveau sur ce monde religieux gallo-romain qui fut plus souvent plus « celtique » que « romain ».

Pour une hauteur d'environ 10 cm elle représente un homme dans la force de l'âge et à l'anatomie fortement accusée. La musculature est très saillante. Décrivant un arc large sur la partie supérieure de son torse et retombant assez rigidement sous son bras gauche, une peau d'animal (3) souligne la nudité. Un léger déhanchement lui fait avancer la hanche droite en une courbe convexe qui ne manque pas d'une certaine élégance. Ce dieu gallo-romain répète une pose familière à toute l'ancienne sculpture méditerranéenne, des dieux anthropomorphes de la Grèce antique aux empereurs romains en marbre sérieux et solennels. Le bras droit se porte en avant et la main à demi-ouverte tient le foudre de Jupiter. Le bras gauche, levé, reprend avec un angle assez ouvert le rythme de la peau qui épousait déjà la ligne des pectoraux. La tête révèle tout un cheminement religieux. Les cheveux sont abondants et la barbe est de « fleuve », suivant une tradition bien méditerranéenne, mais formée en diadème, pointant en dents de scie hors des longues mèches de la chevelure l'irradiation « solaire » annonce un nouveau syncrétisme. Entre le pouce et l'index de la main gauche subsiste une légère proéminence : nous hésiterons entre le sceptre qui serait naturel à Jupiter (sceptre court d'ailleurs) et un objet indéterminé.

Posée sur une surface plane, la statuette tient assez facilement debout : les pieds sont exagérément élargis vers les orteils, mais la question du petit piédestal disparu (?) avec l'habituel V.S.L.M. peut être posée, ainsi que celle de la destination, votive ou funéraire. Il est intéressant de remarquer les disproportions, principalement la longueur étonnante du foudre, presque aussi long que le bras qui le tient et l'ouverture « en éventail », comme chez les sauriens, des extrémités inférieures qui font plutôt pattes que pieds. Facture et gaucherie —

(14). H. Gaidoz, *Le dieu gaulois du Soleil*, in *Revue Archéologique*, 1884 et 1885 ; J. Déchelette, *Revue Archéologique* 1909/1, pp. 305 sq. = *Manuel* II/1, pp. 413 sq. ; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, II, p. 14 ; E. Linckeheld, *Ann. de la Soc. d'Histoire et d'Arch. Lorraine*, 1929, p. 6 ; F. Premersdorf, *Bonner Jahrbücher*, 1924, p. 132 ; Hoernes Menghin, *Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa*², p. 495 ; Lambrechts, *op. cit.*, pp. 75-76.

(15). Flouest, *Revue Archéologique* 1885/1, p. 13 ; Drexel, *Die Götterverehrung*, p. 23 ; Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, sv. *Taranis* [Heichelheim], col. 2280 ; Köthe, *Rheinische Vierteljahrsblätter*, 1939, p. 6 ; R. Lefort des Ylouses, *La roue, la swastika et la spirale comme symbole du tonnerre et de la foudre*, in *CRAI*, 1949, pp. 152-154.

(1). Il serait peut-être plus exact d'écrire « Jupiter-Helios », mais il nous a paru préférable de joindre deux divinités aux contours anthropomorphes bien nets. Au reste Helios semble avoir été peu en faveur dans cette terre d'élection de l'anthropomorphisme qu'était la Grèce antique.

(2). Sans localisation très précise de l'endroit de trouvaille elle provient du village d'Aubres et fut donnée, il y a « plus de quarante ans » au père de ses actuels propriétaires, Mme Froment et M. Pélissier, Le Meynes, Nyons (Drôme). Aucun ouvrage n'en fait état et elle n'a pas son analogue au Musée de Saint-Germain-en-Laye.

(3). Ce détail est un des plus importants et nous y reviendrons.

relative — signent la pièce : nous sommes en présence d'une assez bonne imitation de la plastique gréco-romaine traditionnelle avec une vigueur paysanne qui n'hésite pas à faire aux vainqueurs la concession de la nudité. C'est que nous sommes « au pays du soleil », dans l'ancienne « Civitas Vasiensis », aux confins du climat provençal et du climat alpin, dans une région qui fut fortement romanisée. Rayant le torse, la peau enveloppe le bras gauche comme le faisait parfois la chlamyde grecque ; le foudre est extraordinaire, à la fois par ses dimensions et par la double direction, en sens opposés, de l'épaisse torsade ignée. L'ensemble « crie » l'univers celtique.



Un dernier détail descriptif : la peau est toute constellée de petites mouchetures en creux, en forme de lunules et il semble que, sur ses bords, ce « manteau » divin ait été soigneusement rabattu, de manière à donner l'impression de plis cousus. À Olympé le manteau de Zeus-Jupiter était parsemé de fleurs ; celui de Jupiter-Apollon d'Aubres est ocellé de petites figures géométriques identiques qui restent encore dans l'esthétique celtique.

Laissant de côté pour le moment l'objet indéterminé anciennement tenu dans la main gauche et la peau, qu'il nous suffise de nous étonner de ces dents triangulaires plantées dans les cheveux, sauf sur le sommet de la tête, et de ce long foudre. Il y a là un syncrétisme certain. Il serait juste de remarquer qu'il n'existe pratiquement aucune divinité gallo-romaine qu'un syncrétisme quelconque n'ait pas altérée. Il est donc logique de se demander quelles divinités grecques ou romaines participent à la « composition » de notre statuette.

Chez les Grecs de l'antiquité, à une époque tardive (4), le syncrétisme existait. D'après Dion Chrysostome (5) certains prétendaient

(4). cf. W.C.K. Guthrie, *Les Grecs et leurs dieux*, pp. 236-237. On trouvera un répertoire iconographique gallo-romain assez complet dans P. Lambrechts, *Contributions à l'étude des divinités celtiques*, Bruges, 1942.

(5). *Orat.* XXX, 2, 11.

qu'Apollon, Helios et Dionysos ne faisaient qu'un. La réalité n'était certes pas tout à fait ainsi puisque le culte d'Helios subsista partout, vivace, à côté du culte d'Apollon (6). D'ailleurs il est indéniable que l'Apollon grec ait été dieu solaire et, à ce titre, il est fort possible qu'il ait détrôné quelque peu « Helios Hyperion ». Phoebos Apollon est en effet, sous plus d'un rapport, l'aspect pris par la lumière solaire aux yeux des Grecs, en voisinage usurpateur avec l'idée plus primitive d'Helios. L'essentiel est de noter que « dieu de l'aube », il avait des cheveux d'or — krybopomas — et qu'entre autres détails, de nombreuses fêtes lui étaient consacrées, tombant à la saison chaude, dont les « Daphnephories de Thèbes au cours desquelles un morceau de bois couronné de laurier, d'olivier et de fleurs était surmonté de la sphère solaire et de petites boules astrales (7). Quelques traits aussi, par exemple son départ en hiver chez les Hyperboréens, vont dans le même sens. La légende de Kyknos, roi symbolique des Ligures, leur culte du cygne hyperboréen qui tirait le char de l'Apollon nordique (8) pourront nous faire mieux comprendre la faveur dont jouissait Apollon chez les « Barbares », Celtes et Ligures.

Que l'on pense à une origine asiatique ou nordique, l'Apollon primitif était un dieu de pays au soleil rare, plus rare que sur les côtes méditerranéennes. Apollon, dieu usurpateur, qui gagna la Grèce après l'Asie Mineure et les îles de la Mer Egée (9), avant d'être le fils de Laté en Palestine du Sud, de Leto-Latone à Delos, fut l'enfant chéri des « Vierges Hyperboréennes » qui, avant sa naissance « grecque » à Délos, vinrent dans l'île apporter des offrandes (10). Enfin les hommes du pays de l'Apollon primitif (11) furent unanimement considérés par les Grecs comme étant ces « hommes d'au-delà du vent du Nord » chez qui le jeune dieu se retirait tous les ans à date fixe.

Apollon est un dieu « jeune » si nous en croyons les représentations figurées. Au VI^e siècle avant notre ère, un sculpteur étranger a pu lui faire porter au sanctuaire d'Amyclées, en Laconie, une barbe étonnante (12), mais les Grecs se sont toujours plu à idéaliser son visage (13). Le bronzière gallo-romain, tout en ignorant pas les modèles de la sculpture antique, a donné au dieu d'Aubres un visage qui n'est pas celui de l'Apollon conventionnel, mais qui est proche de celui de Zeus-Jupiter méditerranéen.

A vrai dire, c'est l'aspect « jovien » qui, dans le dieu d'Aubres, l'emporte de beaucoup. Il n'est pas comme son voisin, le dieu à la roue de Séguret, recouvert de l'habit de l'Imperator, ni revêtu de l'habit militaire avec le foudre, l'aigle, le serpent et la roue comme son frère de Vaison (14). Mais il est dieu céraunien comme le Zeus grec, comme le Jupiter Latiaüs ou le Jupiter Feretrius du Capitole. Ses analogues du Vieil-Evreux, de Berru (Marne) sont eux aussi des images d'un Jupiter Fulgurator.

(6). *La Grande Encyclopédie*, tome XIX, p. 355, s.v. Helios.

(7). *La Grande Encyclopédie*, tome III, p. 356, s.v. Apollon.

(8). Déchelette, *Manuel*, II, pp. 418-444 ; Berthelot, *Les Ligures*, p. 57 ; Guthrie, *op. cit.*, pp. 91-98.

(9). cf. W.C.K. Guthrie, *op. cit.*, p. 99, et *Histoire Universelle*, collect. *La Pélécide*, I, 564 sur Apollon usurpateur à Delphes et I, 575 sur Apollon usurpateur à Amyclées.

(10). Hésiode, IV, 33, 34 et *Hist. Univ.*, I, 582-583 ; cf. Guthrie, *op. cit.*

(11). cf. R. Graves, *The Greeks Myths*, I, p. 80 ; Guthrie, *op. cit.*, p. 97 ; les exemples considérés vont des Îles Britanniques au Caucase ou au voisinage du Thibet.

(12). *Hist. Univ.*, I, 575.

(13). cf. *Guide des sculptures du Vatican*, 1911, *passim*, notamment B. 62, n. 277.

(14). cf. P.M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, p. 73.

Toutefois il est bon de ne pas oublier que le Zeus primitif, comme d'ailleurs le Jupiter primitif, fut terrifiant et bienfaisant à la fois.

Enfin, l'étréacelle, symbole de Zeus-Jupiter, et qui figurait le tonnerre — ferire lapidem, per Jovem lapidem jurare — était, elle aussi, lumière éclatante. Zeus Kataibates « descendait dans l'éclair ». Zeus-Jupiter, comme Apollon, était donc, en partie du moins, un dieu de lumière.

Que devinrent-ils l'un et l'autre sur la terre d'Italie ? Il y avait à Cumes, une des plus modernes fondations grecques d'Occident, deux temples sur l'Acropole, le temple du fils, Apollon, et au sommet, le temple du père, Zeus-Jupiter. Mais ce fut surtout sous Auguste, assez tardivement, qu'Apollon devint un grand dieu romain (15). Il est remarquable de comparer aux deux temples d'Apollon à Rome les huit temples de Jupiter dans la même ville. Il est intéressant de voir que le temple de Jupiter Tonnant ne fut élevé qu'en 32 de notre ère, comme si l'accent mis sur la terrifiante force jovienne ne s'était pas fait sentir jusque là.

Devant ce dieu olympien parfaitement devenu romain, quelles furent les réactions gallo-romaines ? Il paraît probable que Massalia a beaucoup contribué à répandre en Gaule le vocable simplificateur d'Apollon, puisque les découvertes archéologiques de ces dernières années témoignent d'une pénétration commerciale profonde à partir du port phocéén (16), le long de la voie rhodanienne de l'étain et du vin. Massalia, profondément apollinienne, avait d'ailleurs à Delphes son édifice religieux connu sous le nom de « Trésor des Marseillais ». Bien avant l'arrivée des Romains, l'arrière-pays de Massalia et la vallée du Rhône connaissaient donc Apollon, le dieu phocéén. A Glanum une remarquable tête archaïque d'Apollon a été trouvée, il y a quelques années, sur les marches même du nymphée. Anciennement implanté, à la fois celtique et phocéén, le culte d'Apollon resta très solidement établi, particulièrement dans le Sud-Est de la Gaule. Mentionnons Riez, l'Alebaece Riorum Apollinarium, la tête d'Apollon en marbre du II^e siècle retrouvée à Vaison (17), œuvre gréco-romaine, le fragment d'Apollon sauroch-tone découvert dans la même ville, et surtout l'autel inscrit (18) provenant d'Aubune, au nom révélateur, à la chapelle romane remarquable et où aurait jadis existé un temple d'Apollon (19). A vrai dire, Apollon fut très honoré dans les vallées de l'Ouvèze et de l'Eigues, la vallée même du village d'Aubres (20), tandis que son culte est aussi attesté plus au nord, aux environs de Lyon (21) et dans l'Allier (22).

Le rapprochement soleil et sources était certainement présent dans l'esprit des Celto-Ligures du Nyonnais, les Noiomagenses, et les Gallo-Romains gardaient encore la dévotion à Belenus, l'Apollon celtique, dont le culte est bien attesté en Provence (23). Belenus n'était-il pas en effet le dieu « brillant, resplendissant, ardent » ? Il était présent en Gaule

(15). cf. Jean Gagé, *Apollon romain*, 3^e partie, *Regnum Apollinis*.

(16). cf. Benoît, *Revue d'Études Ligures*, 1956, p. 26. Une marque de la firme des Sestil sur col d'amphore a été trouvée à Nyon, à 4 kilomètres d'Aubres.

(17). J. Sautel, *Vaison dans l'Antiquité*, II, p. 162, n. 309.

(18). *op. cit.*, II, 39, n. 70 : *Apollini Marcus Licinius Maximinus p(otum) s(oluit)*.

(19). J. Sautel, *op. cit.*, II, p. 39, n. 70.

(20). J. Sautel, *op. cit.*, I, p. 204.

(21). S. Reinach, *Catalogue illustré du Musée des Antiquités Nationales au château de Saint-Germain-en-Laye*, p. 167.

(22). S. Reinach, *op. cit.*, p. 167.

(23). cf. Holder, *Alteltischer Sprachschatz*, I, 370-373 et III, 827-828; J. Gourvest, *Le culte de Belenus en Provence occidentale et en Gaule*, in *Ogam* VI/6, 1954, n° 36, pp. 257-262.

bien avant la large propagation de l'Apollon impérial romain. Un autel au dieu Belus provenant de Vaison, actuellement au Musée de Saint-Germain-en-Laye (24) a été interprété, d'après la dédicace, comme une personification de la force bienfaisante du soleil.

Dans la « cité de Vaison » aussi, le culte du soleil paraît bien établi, non seulement par les runes des deux Jupiters (celui de Séguret déjà mentionné, et celui de Vaison), par deux autels anépigraphes, mais aussi par des pendeloques en bronze de Vaison et du Buis, et par les rouelles figurées sur divers objets mobiliers ou d'ornement gallo-romains (25). On relève en outre sur deux lampes gallo-romaines une « figure qui paraît être la représentation humaine du soleil et une « tête de soleil » (sic) avec douze rayons » (26). Cette figure est à rapprocher du Jupiter-Apollon d'Aubres car tous deux sont entourés de sept rayons divergents. Il est juste aussi de ne pas oublier l'Helios ou Apollon de Sainte-Colombe-les-Vienne (Rhône) (27). Les rayons lui sortent de la chevelure exactement comme ceux qui nimbent de leurs pointes la tête chevelue du Jupiter-Apollon nyonnais.

Dans cette importante localisation dans les régions voisines du lieu de découverte de la statue d'Aubres, nous nous en voudrions de ne pas inclure une localité proche de ce lieu : le village de Rémuzat, dans la Drôme, et où une tradition visiblement païenne, observée jusqu'à ces derniers temps, semble avoir fait vivre pendant de longs siècles un culte solaire de la préhistoire (28). A Aubres foudre et rayons solaires prennent un sens encore plus riche si l'attention se fixe sur la peau et sur ce qui subsiste, cassé net dans la main gauche du dieu. La reminiscence classique n'est pas douteuse dans le drapé, dans l'enroulement et dans la retombée à gauche et sur le bras. La chlamyde impériale des statues romaines a dû servir de modèle à ce curieux traitement de la peau de lion d'Hercule. Il n'est pas interdit non plus de songer à la peau de loup de l'Apollon Lykios (29), à celle du dieu au maillet, Succellus-Silvain (30) et à celle du Dis Pater romain (31). Et on peut se demander

(24). J. Sautel, *op. cit.*, I, p. 82 et II, p. 87.

(25). J. Sautel, *op. cit.*, I, p. 80.

(26). J. Sautel, *op. cit.*, II, pp. 419-420.

(27). S. Reinach, *op. cit.*, II, p. 163 et au Musée de Saint-Germain-en-Laye, salle XVII, vitrine 5, n° 35002.

(28). cf. un travail de M. l'Abbé L. Van Damme, curé de Rémuzat, à paraître dans le *Bulletin de la Société de Statistique et d'Archéologie de la Drôme*. L'auteur, que nous remercions de son obligeante communication, donne le nom, dans le parler du pays, d'une grotte située à plus d'une heure d'ascension du village et au pied d'une muraille rocheuse haute de 125 m et longue d'un kilomètre, « la borne de Sèn Estropi ». Après avoir hésité entre l'évêque d'Orange Entrope II, partisan du « retour à la terre » (et qui a pu fonder le monastère voisin de Bodon au V^e siècle) et le sens du mot grec « entrope » — bien orienté —, l'abbé Van Damme fait remarquer que cette grotte est justement placée de manière à recevoir les rayons du soleil levant. Il ajoute que le pèlerinage à la grotte Saint-Entrope se faisait au solstice d'été, dans la nuit du 24 juin. Les hommes, une lanterne à la main, partaient de nuit du village afin d'arriver à la grotte avant le lever du soleil et de ne pas le manquer. De plus, d'autres pèlerins descendaient du plateau de Bodon pour venir au même endroit. Ces derniers cependant, en restant sur le plateau, auraient vu plus tôt le soleil se lever. Pourquoi donc n'en faisaient-ils rien, s'interroge l'abbé Van Damme ? Peut-être était-ce pour rester fidèle à une vieille coutume qui voulait que l'on vit le soleil se lever à partir de cet endroit-là et pas ailleurs.

(29). cf. W.C.K. Guthrie, *op. cit.*, p. 100.

(30). cf. P.M. Duval, *op. cit.*, pp. 79 et 81, fig. 29, bronze de Vienne, Isère, avec un drapé très voisin, cf. fig. 30, Orpierre, Basses-Alpes, avec une simple peau enfilée primitivement.

(31). cf. J. Sautel, *op. cit.*, II, p. 273, n. 739, notamment le Dispater de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Drôme.

si ce qui était tenu dans la main gauche n'était pas le sceptre de Jupiter. Dis Pater n'était-il pas le « frère infernal de Jupiter », le correspondant romain du Zeus Chthonios des Grecs ? Il est possible de penser à tout un réseau de résurgences. Il n'est pas sans intérêt non plus de mentionner le petit buste de Jupiter-Sérapis trouvé anciennement sur le territoire de Valréas, à une quinzaine de kilomètres du village d'Aubres (32) et les trouvailles du pays de Vaison. La région de Nyons-Vaison est riche en représentations de Jupiter (33) et les autels au « maillet » n'y manquent pas (34). La statuette du dieu au maillet de Portes-les-Valence (35) fait partie aussi du même rayonnement religieux. Et s'il est certain aujourd'hui que le dieu de la foudre gaulois est bien devenu Jupiter (36), la conquête romaine, qui a brouillé le ciel celtique, a laissé subsister des flottements dans les assimilations.

Et Jupiter n'avait-il pas lui-même deux aspects, l'aspect bienfaisant et l'aspect funeste, celui qui reçut le nom de « Vejovis » ? Il y eut une telle prolifération de cette divinité dans l'antiquité que Varron en aurait compté trois cents !

Une autre assimilation bien attestée est celle de Jupiter-Taranis. Dieu du ciel, de tous les éléments atmosphériques et non seulement du tonnerre roulant, Taranis a pu être aussi « conducteur du char solaire », et le rapprochement Taranis-Apollon a été fait il y a bien longtemps (37).

L'évolution celtique est en retard sur l'évolution classique. Dans le domaine classique l'anthropomorphisme l'a emporté plus rapidement sous l'influence de la pensée et de la plastique grecques et les faits cosmiques ont été traduits en termes humains : au fur et à mesure qu'une différenciation des rôles s'établissait, délimitant des domaines sacrés, l'empyrée des divinités anthropomorphes s'enrichissait. Mais ne peut-on pas parler de synerétismes en « cascade » ? Les Romains eux-mêmes ont été friands de synerétisme religieux, de tout temps et surtout à la basse époque : passage du rituel d'un dieu à un autre (38), fusions telle que celle de Silvanus-Mithra (39) ou juxtapositions dont la sculpture nous a quelquefois laissé le souvenir (40).

Comment les Gallo-Romains ne les auraient-ils pas imités ? Sous l'influence romaine grandissante après la conquête, la Gaule, et notamment la Gaule méridionale fut conduite à faire des rapprochements que le vainqueur suggérait ouvertement. C'est ce qu'on a appelé *interpretatio romana*, l'interprétation romaine des dieux gaulois dans un sens

(32). A. Chevalier, *Altonum, fille d'Aeria*, p. 124, pl. 23 ; J. Sautel, *op. cit.*, I, p. 157.

(33). cf. J. Sautel, *op. cit.*, I, *Index alphabétique*, p. 364, s.v. *Jupiter*, entre autres, outre le Jupiter de Séguret déjà mentionné, les nombreux autels à Jupiter : Malaucène, Propiac, Saint-Romain-en-Viennois, Vaison-Saint-Marcellin, Vaison (deux exemplaires, l'un au Musée de Carpentras) ; d'autres, perdus depuis, avaient été signalés au XVIII^e siècle par Suarès ; l'autel avec bas-relief Jupiter-Junon, de l'ancienne collection Raspail, Gigondas ; autels décrits tome II, n^o 56 à 62 ; cf. aussi les lampes sur lesquelles Jupiter figure, soit sous l'aspect de Jupiter Ammon, soit accompagné de l'aigle et muni du foudre ; tome II, pp. 416-417.

(34). Signalons encore celui des Granges Gontardes (ancienne collection de M. Anfos Martin, Morières-les-Avignon, et celui de Sainte-Anne, Le Pègue, 1957, coll. A. Chauvin).

(35). *Forma Orbis Romani*, Drôme, p. 97, n^o 108 bis et pl. IV.

(36). cf. F. Le Roux, *Taranis Dieu celtique du Ciel et de l'Orage*, in *Ogam*, X, 1958, n^o 55, pp. 30-39.

(37). cf. les références apportées par F. Le Roux, *loc. cit.*, *passim*.

(38). cf. B. Borrow, *The Romans*, p. 150.

(39). *Ibid.*

(40). *Guide des sculptures du musée du Vatican*, p. 129 (eu Hermes-Dionysos et Jupiter-Ammon).

et interprétation gauloise des dieux gréco-romains dans un autre sens. Et cette naissance par « jumelage » fut d'autant plus aisée que les dieux celtiques et gréco-romains étaient apparentés dès les origines indo-européennes.

C'est la raison d'associations telles que celle d'Apollon et de Mercure qui, bien que rare, exista en Gaule et laisse supposer un dieu gaulois, antérieur à l'occupation romaine, possédant des fonctions réparties entre les deux fils de Zeus. S'opposant sur ce point aux notions de « variantes » romaines, les Celtes avaient celle de « polyvalence ».

Outre l'association Mercure-Apollon, nous avons l'association Dis Pater-Hercule (41) et nous avons déjà mentionné le Jupiter à la roue de Séguret. Mentionnons encore celui de l'autel de Gigondas (Vaucluse), avec le foudre dans la main droite et la roue gauloise à gauche : Jupiter Fulgurator et Taranis à la roue ! Ceci n'a pas empêché la vénération dont a bénéficié le Jupiter proprement romain, que l'on vénère parce qu'il est « Depulsorius », et parce qu'il éloigne les malheurs, culte attesté dans la « Civitas Vasiensis » (42). Toutefois, « lorsqu'un gallo-romain du II^e siècle fait graver une dédicace à Jupiter ou Apollon, ne nous y trompons pas, le plus souvent, il ne s'agit pas du Jupiter ou de l'Apollon classique, mais d'un vieux dieu gaulois qui a été assimilé à Jupiter ou à Apollon » (43). Cette définition est très proche du cheminement de la conscience religieuse gallo-romaine à laquelle nous devons le Jupiter-Apollon ou Jupiter-Taranis d'Aubres.

On peut remarquer enfin le nom même d'Aubres (44). Il semblerait témoigner par son étymologie latine — *Arbores* —, sinon d'une vénération antérieure, celtique, pour un lieu aux nombreux arbres, comme dans le *lucus* voisin de Luc-en-Diois, du moins d'un lieu dont l'aspect sylvestre avait frappé les yeux des Gallo-Romains. La nature du lieu portait l'adorateur à un sentiment religieux spontané. N'oublions pas en effet les autels « aux six arbres » de Toulouse, ni la relative abondance de plantes celtiques sacrées des environs : l'if — *taxa* — de Teyssières, le buis de la ville de Buis-les-Baronnies. C'est un fait connu depuis longtemps que les arbres ont joué un grand rôle dans la religion des Celtes qui voyaient aussi volontiers dans les forêts les demeures des dieux. N'est-il pas curieux de remarquer, entre autres monuments caractéristiques du village d'Aubres d'aujourd'hui, dans une propriété privée, un bassin circulaire d'appareil gallo-romain ainsi que les vestiges d'une canalisation taillée dans le rocher jusqu'au bassin (45). Ce bassin peut ne pas avoir d'autre sens que d'appartenir à une villa, mais il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici le rôle « guérisseur » de certaines sources, celle de Nyons, toute proche, et peut-être aussi celle d'Aubres. Apollon ne fut-il pas grand dieu guérisseur ? (46). Ce pourrait être une des explications du Jupiter-Apollon d'Aubres.

D'autres explications sont possibles sans doute (47) et il est possi-

(41). cf. S. Reinach, *op. cit.*, II, 161, Dispater en Hercule de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Drôme (la proximité géographique d'Aubres et de Saint-Paul est à relever).

(42). cf. J. Sautel, *op. cit.*, I, 202, qui, citant les sept autels votifs du territoire, indique les lieux de découverte : Propiac, Saint-Romain-en-Viennois, Vaison, etc.

(43). E. Thevenot, *Les Gallo-Romains*, p. 88.

(44). A. Lacroix, *Arrondissement de Nyons*, II, p. 122, de *arboribus*, en dialecte *Aobres* (noyers indigènes, oliviers importés).

(45). A 200 m de la route nationale 94, diamètre 4,50 m, hauteur actuelle 90 cm.

(46). cf. son assimilation à *Borno*.

(47). Dans plus d'un endroit, particulièrement dans le Midi, on trouve en effet, en démolissant des maisons anciennes, ou bien à même la terre ou encore dans des tombes du XIII^e siècle, des pierres souvent recouvertes d'un vernis plombifère nommées pour cette raison en pro-

ble encore que la préhistoire ait précédé l'apport celtique et gallo-romain dans l'élaboration de notre divinité. N'importe comment la statuette est riche de sens et on y remarque une multiplicité de syncrétismes. Peut-être même, si nous songeons un instant au voisinage du Pègue et de sa céramique ionienne du VI^m siècle, authentique ou imitée, céramique dont des décors sont proches de certains éléments proto-étrusques, n'est-il pas dénué d'intérêt de rappeler encore l'existence d'un bronze étrusque représentant un jeune dieu dont les cheveux ondulés sont nimbés d'une roue dentée, vraisemblablement solaire (48).

Des parentés, lointaines ou proches, que faut-il retenir ? Dans la fusion des divinités celtiques et romaines le sens des premières a perdu de sa vigueur, mais le dieu d'Aubres, paysan et gaulois beaucoup plus que gréco-romain se ressent des conceptions religieuses qui furent puissamment originales et ne s'éloignèrent jamais beaucoup d'une très antique conversation avec la nature et les astres. Elle témoigne d'une religiosité gauloise latente qui, au déclin de l'empire romain et avant la catastrophe des invasions germaniques, s'affirma avec force.

Il n'est donc pas étonnant de découvrir, sous des apparences méditerranéennes assez fidèles, l'affirmation de faits cosmiques tels que les Celtes les concevaient encore après deux ou trois siècles de vie à la mode romaine.

Nyons, mai 1958.

vençal *peiro veirenc* « pierre de verre ». Il y a là une très ancienne tradition qui remonte à la préhistoire, cf. *Congrès Préhistorique Nîmes-Avignon 1931*, Dr E. Marignan, *Pierres talismaniques des habitats de l'époque néolithique à l'époque moderne* (qui signale neuf exemplaires trouvés à Marsillargues et Lunel) et H. Rolland, Saint-Blaise (tombe de la nécropole d'Ugnum). Les galets colorés que l'on a découverts au Mas d'Azil, dans le Lot, en Dordogne, dans la Drôme, en Suisse, dans le nord de l'Angleterre, en Hollande, en Hongrie, cf. H. Breuil, *Le paléolithique dans R. Huyghe, L'Art et l'Homme*, I, p. 52, en Sicile, cf. L.B. Brea, *Sicily*, p. 29, datables du paléolithique supérieur et du mésolithique, sont peut-être les ancêtres des *peiro veirenc*. Et si l'on se tourne vers l'antiquité méditerranéenne, n'est-il pas troublant de rapprocher la « pierre de foudre » d'Asie Mineure et de Crète des « pierres à feu » romaines ? La pierre noire de la Cybèle asiatique, de la Grande Mère de Pessinonte, la pierre de foudre du Zeus crétois, cf. R. Pettazzoni, *La religion dans la Grèce antique*, p. 42, avec leur sens météorique sont-elles très loin des *lapides* du dieu de la foudre romain ? cf. G. Dumézil, *Les dieux des Indo-Européens*, p. 115. Les unes et les autres prolongent une vertu sacrée qui date de la préhistoire. Or, et c'est la raison d'être de ces remarques, on a mis au jour, non loin d'Aubres, au village de Vinsobres, deux pierres vitrifiées d'une couleur vert clair, mais à bandes vert foncé, ainsi que deux autres fragments en mauvais état.

(48). Ancienne collection Dutuit, Petit Palais, Paris, exposition des donateurs, avril 1958.

Un monument celtique à Bozouls (Aveyron)

PLANCHE XLI

par

Marc-André FABRE

Les travaux d'adduction d'eau de Saint-Chély-d'Aubrac à Rodez, en cours de réalisation, ont amené, il y a plusieurs mois, une très importante découverte (1). Le bulldozer creusait une tranchée d'environ 1 m. 80 de profondeur dans un vallon nommé Ayrebesques, sorte d'oasis au milieu du Causse, à 2 kilomètres de Bozouls lorsqu'il arracha un bloc de pierre de forme oblongue. C'était une statue de grès rose de 0 m. 95 de haut représentant un personnage figuré accroupi. Sur sa tête, dont les yeux, le nez et la bouche sont assez sommairement indiqués, les cheveux forment une sorte de diadème frontal. Les oreilles sont volumineuses et sculptées avec soin. Derrière celle de droite une natte descend jusqu'au bas de l'épaule. Un évidement la sépare du cou qu'encercle entièrement un torques aux extrémités renflées (torques à tampon). Les bras, d'un relief très accentué et dont le rattachement à l'épaule est bien précisé, sont ramenés sur la poitrine. Les doigts sont indiqués par des incisions parallèles. La main droite serre fortement le manche d'un poignard sans nervure médiane, dont la pointe est tournée vers le cou ; la main gauche, un peu au-dessous, tient le fourreau. La statue, dont seule la joue droite a été mutilée par la pelle mécanique, se termine par un socle taillé dans sa masse.

Il ne semble pas douteux que l'on se trouve en présence d'un monument celtique. La statue paraît en effet représenter le même personnage accroupi dans la pose dite bouddhique (2) et qui dans notre région a peut-être été influencé par les statues-menhirs de l'Aveyron, du Tarn, de l'Hérault, (découvertes signalées pour la première fois par le Chanoine Hermet, publiées par le commandant Octobon) (3) et par celles de Corse (4). Sculptées en creux

(1). Première publication dans la *Revue du Rouergue*, 1958, n° 45, pp. 29-35.

(2). P. Lambrechts, *Contributions à l'étude des divinités celtiques*, pp. 21-25. À ajouter à l'inventaire : Esperandieu-Lantier, *Recueil*, n° 8161, 8278, 8319.

(3). *Statues-menhirs, stèles gravées, dalles sculptées*, in *Revue anthropologique* 1931, fasc. 10-12, pp. 299-579, XGIII fig. On a encore L. Balsan, *La statue-menhir de Sammeacourte (Aveyron)*, in *Procès-Verbaux des Séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, LXXXVI, Rodez 1954.

(4). Roger Grosjean, *Les Statues-Menhirs de la Corse*, in *Études Corses*, n° 7, 1955, pp. 5-36 et n° 12, 1956, pp. 1-19.

sur des pierres plates en forme de stèles, elles ont au con plusieurs colliers et certaines d'entre elles portent à la ceinture un court poignard.

Notre monument, en ronde bosse, donne une impression de sérénité et de force, témoigne d'une recherche artistique. A la suite de Camille Jullian on pensait qu'« aucune statue de dieux n'était en Gaule, antérieure à la période gallo-romaine, les Gaulois n'ayant pas représenté leurs divinités sous la forme humaine ». Mais les tribus celtiques dispersées sur des territoires dépourvus d'agglomérations se réunissaient aux grandes fêtes en un lieu consacré, sorte de sanctuaire pour célébrer les dieux et les héros (5).

La combe d'Ayresbesques était-elle un de ces lieux de rassemblement ? Les plateaux voisins sont couverts de dolmens et de tumuli où les Celtes ont enseveli leurs morts (cf. Vix, la Heuneburg, etc...). Aucun vestige de construction gallo-romaine n'a été mis à jour dans la combe, où une épaisse couche d'argile détachée des contreforts du Causse par l'érosion et les pluies s'est accumulée au cours des siècles.

Mais que représente la statue de Bozouls ? M. Louis Balsan penche pour un « guerrier héroïsé » (6). La natte de cheveux rappelle un symbolisme bien connu. On mentionnera pour comparaison le dieu au torques de Rodez où « la natte de cheveux, roulée en volute se détache de la coiffure sur le côté droit du dos et descend jusqu'au bas de l'omoplate » (7). Le type iconographique est très sensiblement le même, à cette différence que le dieu de Rodez tient un torques au lieu d'un poignard et qu'ici la natte est placée sur le côté droit et non derrière la tête. Mais nous avons seulement voulu poser le problème sans prétendre le résoudre.

(5). J. Vendryès, *La religion des Celtes*, pp. 312 sqq. M.-L. Sjoestedt, *Dieux et héros des Celtes*, chap. V.

(6). Séance du 20 mai 1952 de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, CR dans *Revue du Rouergue*, 1958, n° 45, p. 115. Cf. Fernand Benoit, *L'art primitif méditerranéen*, Gap 1953 et *L'héroïsation équestre*, Gap 1954.

(7). Louis Balsan, *Le dieu au torques de Rodez*, in *Revue Archéologique*, 1947/1, pp. 92-95 ; Esperandieu-Lantier, *Recueil*, 8187.

BULLETIN DE NUMISMATIQUE CELTIQUE XXI

Considérations sur un statère gaulois inédit

(sans doute Arverne)

PLANCHE XLII

par le

D^r Gustave HOULBERT

Parmi toutes les pièces gauloises, dites « imitations du statère macédonien de Philippe II », le statère ici représenté me semble inédit et de quelque importance.

Il faisait partie du lot d'environ 400 pièces constituant la « trouvaille de Lapte » (Haute-Loire), contenu dans un vase de céramique grossière et découvert le 28 janvier 1910 par un ouvrier, M. Maisonnial dans la propriété de M. de La Rochette.

Ces pièces ont été classées par les uns aux *Mandubii* (*Atlas de La Tour* n° 5281), par d'autres aux Arvernes.

D'autre part j'ai pu considérer la presque totalité de la trouvaille de Sainte-Uze (Drôme), comprenant une soixantaine de statères identiques à ceux de Lapte.

Toutes sont à peu près semblables et bien connues, ne différant guère entre elles que par le revers (cheval à droite ou cheval à gauche).

La pièce que j'ai sous les yeux est totalement différente ; elle peut être ainsi décrite (1) :

1^o. — *Au droit*. Le profil lauré d'Apollon, imitation grossière du statère macédonien. Le profil est presque identique à celui de la pièce signalée par Adrien Blanchet, dans son *Traité*, p. 216 et reproduite au n° 6 de la planche I, même nez, mêmes lèvres, pas de globules sur les joues, ni de lettre A devant le profil (2).

2^o. — *Au revers*. Un bige conduit par un aurige galopant à gauche tel qu'il existe sur le statère du n° 5315 de l'*Atlas de La Tour* et classé aux *Ambarri* ? mais tandis que le recto de cette pièce comporte, sous les pieds des chevaux, un épi et une légende déformée du Philippe, notre statère ne porte ni légende, ni épi, mais le monogramme déformé AP si fréquent sur les pièces Arvernes. Les jambes des chevaux sont beaucoup plus globuleuses.

(1). Appartient à la collection du D^r Morlet de Vichy.

(2). Blanchet signale que ce statère a été trouvé à Reims, et faisait partie de l'ancienne collection Morel.

Donc, en résumé : statère d'or légèrement pâle, pesant 7 g 245 présentant :

1^o. — *Le droit* d'une pièce classée par certains aux Arvernes (voir Blanchet pl. I n^o 6 du *Traité*).

2^o. — *Le revers* du statère n^o 5315 de La Tour, mais sans légende et, à la place le monogramme AP.

Cette pièce méritait, je crois, d'être publiée et étudiée ; elle semble, en effet, constituer un trait d'union entre des pièces attribuées à des peuples gaulois différents. Elle paraît pouvoir être invoquée, par sa présence même dans la trouvaille de Lapte, pour servir en quelque sorte de témoin et de repère, pour préciser, si possible, la chronologie de ces pièces et leur identification.

Il paraît intéressant de rapprocher ce statère de celui qui fut trouvé à 6 kilomètres de Vichy, par un cultivateur qui labourait son champ ; maintenant, elle honore ma collection. C'est un superbe exemplaire des toutes premières imitations gauloises du statère de Philippe de Macédoine. Sa reproduction photographique n'est pas utile, c'est *exactement* celle du n^o 3614 de l'*Atlas* de La Tour, celle que A. Blanchet publie à la page 212 de son *Traité des monnaies gauloises* (c'est dit-il « le plus beau statère classé aux Arverni dans la Collection de la Bibliothèque Nationale »). Une étude récente a permis l'identification de coins communs à ces deux séries de statères.

Si l'on regarde ces deux pièces côte-à-côte, aussi bien pour le droit que pour le revers, on peut assister au début de l'imagerie monétaire gauloise. Le profil du statère, publié sur notre planche est nettement plus énergique, l'œil est plus ouvert, le regard plus vivant, plus franc : déjà l'arcade sourcilière est plus importante, et cette caractéristique d'intensité du regard se retrouvera dans la plupart des profils monétaires celtiques.

Au revers, le dessin des pattes des chevaux est plus accusé par l'aspect globuleux des articulations. Enfin, si le monogramme A.P., persiste entre les pattes, la légende *ΒΙΣΤΑΡΟΥ* a disparu (notons que la pièce trouvée près de Vichy porte, dans cette inscription le « iota » parasite, ce qui la différencie nettement du statère macédonien et la fait s'inscrire à la liste très restreinte que cite A. Blanchet dans sa note de la page 210. (J'ai publié ce statère dans le *Bulletin* de la Société d'Archéologie de Vichy).

GAULE ET CELTISME...

par
Pierre LE ROUX

La couverture s'inspire d'une grande revue scientifique française, *Gallia*, et le nom qui l'orne en est la traduction sans voile : *Gaule*. L'éditorial du premier numéro nous avertit que « l'organe qui se propose de répandre dans un public de plus en plus vaste le goût et la connaissance de nos origines occidentales, de nos Antiquités Nationales et de la Tradition Celtique commence sa mission ». C'est un noble programme pour un petit bulletin ronéotypé publiant 40 pages par an : n'a-t-on pas l'impression qu'avant la création de *Gaule* « l'esprit de Dieu planait au-dessus de eaux » ?

La suite est malheureusement décevante, malgré la fâcheuse homonymie avec J. Loth du signataire de cet ambitieux programme, un certain M. Yan Loth.

Six fascicules ont paru en trois ans, contenant une douzaine d'articles qui, pêle-mêle, font une salade de mégalithes ou vous abreuvent d'étymologies gauloises pêchées au hasard des manuels. Mais on recherche en vain une référence, une idée originale. C'est un pâle démarquage de travaux universitaires, la présentation de documents de deuxième ou troisième main, un pillage constant de livres ou d'articles connus, une terne invitation à la compilation maladroite, atrocement naïve car quiconque n'a aucune idée du celtisme pense, en lisant « *Gaule* », que les études celtiques sont dans leurs enfances et qu'il suffit de se présenter pour être baptisé celtisant.

Que faut-il par exemple pour être archéologue selon M. Yan Loth ? « carte d'état-major et houssole, bloc de papier et crayon, double-mètre ruban et longue ficelle... questionner les très vieilles gens, ne pas faire confiance aveuglément aux guides touristiques » (*sic*). Nous voici au royaume des boys-scouts : boussole en main, ficelle en poche, M. Y. Loth découvrira peut-être un jour Glanum et Entremont ? Nous recommandons ce visiteur à MM. Rolland et Benoit.

Mais voyons quelques articles d'un peu plus près : M^r Bouvier, dont on suppose qu'il a fait son droit, étudie, fasc. 2, pp. 3 sqq., *Le droit de la Gaule indépendante* en partant du principe qu'il y a « entre les dernières années de la Gaule indépendante et les anciens textes irlandais ou gallois une telle distance dans l'espace et le temps qu'il est aussi vain de vouloir l'expliquer l'un par les autres que le droit parisien de la Sécurité Sociale par les coutumes italiennes du Moyen Âge... » Cet humour-là est plus facile que la grammaire du vieil-irlandais, je n'en doute pas, et M^r Bouvier est plus savant que César, d'Arbois de Jubainville, Jullian et Rhys réunis. Cela le dispense de toute note et bibliographie : au diable les pesants in-quartos des imbéciles à la Planiol ! Le droit gaulois de M^r Bouvier est un droit « vivant ». Souhaitons que ce ne soit pas ce droit « vivant » dont viennent les chiffons de papier.

Dans le fasc. 4-5, pp. 11 sqq., nous avons un morceau de choix dans la prose d'un nouveau mythologue, le dénommé Serge Pineau, qui s'essaye, dans un français approximatif et cahotant, à définir (?) *le dieu-forgeron chez les Celtes*. Quelques lignes sont bonnes, celles qu'on a empruntées à M. Hubert, d'Arbois ou quelques autres qui font les frais de la fête. Mais une fois qu'on en a fait abstraction, qu'on a par-

donné à l'auteur sa bibliographie squelettique et qu'on a bien lu et relu, on se demande ce qu'il a voulu démontrer. Son ignorance générale éclate à de multiples détails: § 1 Hallstatt (orthographié fautive-ment Halstatt) n'est pas un site célèbre uniquement par le fer, mais aussi par le sel et le bronze! M. Pineau aurait dû lire la brochure de M. Friedrich Morton, *Hallstatt und die Hallstattzeit*, mais saurait-il seulement la lire? § 3 et 4 on essaye de nous faire admettre le postulat invraisemblable de l'origine artisanale de la religion celtique. C'est franchement abuser: l'auteur a compris à rebours les conclusions de A. Even dans le n° 24 d'*Ogam* sur l'influence des techniques. Il emprunte au passage une citation latine que, ignorant visiblement le latin, il laisse à l'auteur *inventorem omnium artium*, bien qu'elle soit séparée de son contexte. § 5 nous découvrons avec étonnement le néologisme inutile «Celtide»: Serge Pineau n'a pas été capable de recopier correctement l'épithète irlandaise *Samildanach* «polytechnicien»: on a une idée de ses connaissances à la traduction qu'il en risque: «celui qui possède en même temps (SAMH-) les nombreux (IL-) arts ou techniques (DAN)»: l'irlandais de M. Serge Pineau est comme le turc de M. Jourdain: il dit beaucoup de choses en peu de mots; § 6 Lugus est naturalisé irlandais, est-ce une erreur de fiche?; § 7 les termes cités sont le décalque exact d'un alinéa du vocabulaire vieux-celtique d'*OGAM*; § 8 et 9 les comparaisons proviennent, soit de Mircea Eliade, *Forgerons et alchimistes*, soit de Georges Dumézil, *Le festin d'immortalité*, qui d'ailleurs ne sont pas cités: p. 12, note 2, la référence doit être fautive, la phrase du *Togail Bruidne Da Derga* est *tongu do dia mo thutha* «je jure par le dieu de ma tribu» ou *lungu do dia a thuingthe mo thutha* «je jure par le dieu que jure ma tribu» et la fin de la traduction indiquée est incorrecte: *dar-m threlam* ne veut nullement dire «par toutes mes armes» mais «par mon équipement». S. Pineau a emprunté une référence à l'un et une traduction à l'autre, mais il n'était pas en état de vérifier et de contrôler: p. 13, la référence de la note 5 est grotesque; l'auteur n'a jamais lu chez un indianiste une définition du *nirukta* indien. Quant aux références allemandes et anglaises, leur orthographe a beaucoup souffert; la référence à R. Thurneysen, *die irische Helden und Königsage* est inexacte. Et ne parlons pas de la partie «gauloise» de l'article puisque l'auteur, qui n'aime pas le gallo-romain, ignore absolument Vulcaïn (et bien entendu l'article de M. Duval dans un fascicule de *Gallia* d'il y a quelques années). M. Serge Pineau est de toute évidence un jeune homme qui n'a pas encore appris à travailler et a grand besoin de s'instruire.

Le fasc. 6-7 contient une page mémorable de M. Yan Loth, à propos d'*Epona*. Encore un malheureux touché par la grâce... Mais l'invocation du nom de M. Dumézil ne suffit pas pour que nous fermions les yeux sur ce que M. Loth essaye de faire accroire à son public... M. Loth est un artiste: il a vu quelquefois des chevaux en image, peut-être même en chair et en os, mais on en douterait, tant l'*Epona* qu'il nous fabrique laborieusement a des allures cubistes ou dadaïstes (sans jeu de mots), à moins qu'elle ne soit freudienne. M. Loth l'afflige d'une clef (qu'elle a peut-être sur le monument de Gannat sans qu'on en soit certain) comme attribut quotidien, et cette clef est un véritable passe-partout. Symbolisme et allégorie: *Epona* est sacerdotale parce qu'elle tient la clef de l'au-delà, et elle est de la «classe des chevaliers» parce qu'elle tient la clef de l'existence (sic), elle est de la classe des laborieux parce qu'elle tient la clef de l'abondance (re-sic) et à ce dernier titre elle est «déesse des naissances», ce à quoi personne n'avait jamais pensé: une *Epona-squaw* en quelque sorte, que M. Loth est en train d'élever dans son salon. Et si ce n'était que la clef du grenier, M. Loth y mettrait-il de l'avoine? Il est bien regrettable que M. Loth n'ait pas lu l'article de M. Dumézil sur le *Trio des Macha* dans la *Revue de l'Histoire des Religions*: il n'aurait pas écrit tant de sottises en quelques lignes. Tout cela n'est pas très sérieux.

M. Loth étant directeur de la publication, ce qui se conçoit sans peine, et comme nous ne voulons lui causer nulle peine, même légère, puisqu'il désire aussi constituer un corpus de mégalithes (cf. fasc. 6-7, p. 24) qui serait publié «dans l'ordre alphabétique des départements» (sic), nous lui signalons que ce travail a déjà été fait — au moins partiellement — par Adrien de Mortillet, *Distribution géographique des dolmens et des menhirs en France*, REAP, 1901.

Les linguistes «gauloisants» sont moins ridicules, mais c'est peut-être plus une apparence qu'une réalité. Que peut logiquement penser un celtisant rompu aux philologies classiques, d'un nouveau lot de «confrères» qui lui présentent, tout fiers de leurs trouvailles, ce qui existe dans des manuels depuis cinquante ans et plus?

Fasc. 8-9, pp. 55 sqq. M. Pierre Wechter, sans doute jeune étudiant, fait ses premiers pas en indo-européen avec un petit mémoire intitulé *Indo-européen et celtique*. Les noms des parties du corps. Un pareil sujet en 6 pages, c'est une audace que de grands esprits ne se permettent plus guère! M. Pierre Wechter n'a pas hésité: des renvois très brefs à Meillet, Vendryes, Whatmough ou Dauzat lui suffisent. Les mots celtiques sortent d'un lexique quelconque, l'indo-européen se partage entre les auteurs cités, hormis quelques emprunts facilement reconnaissables à des fascicules d'*Ogam* (par exemple sur le nom du soleil). Les alinéas sont maigres et peu explicites, on n'y trouve pas de grosses inexactitudes, mais il est trop clair que M. Wechter n'a ni idée personnelle ni doctrine linguistique, ni but précis. Il en est encore à apprendre que l'indo-européen est une abstraction et n'a jamais constitué une langue parlée! La seule initiative de M. Wechter est malheureuse: «Il y a quelquefois, appliqué à l'homme, un nom du vocabulaire (plus riche) qui sert pour l'animal» nous dit-il, ce en quoi il a raison, mais il commet l'imprudence d'ajouter entre parenthèses «l'inverse n'est pas vrai». M. Wechter nie donc qu'on ait quelquefois appliqué à l'animal un nom du vocabulaire (plus pauvre) qui sert pour l'homme. Ainsi, les chats ou les chiens n'auraient, en vertu des nouvelles lois linguistiques découvertes par M. Wechter, ni peau, ni poil, ni yeux, ni langue, ni mâchoire ni estomac, nie foie ni cœur... ou, s'ils ont suivi les lois de M. Wechter c'est par dérogation spéciale sans doute que ses confrères «gauloisants» ont emprunté au singe un peu de cervelle...

Il y a une part de bonne volonté à se demander ce que veut eux qui en sont les promoteurs. Nous nous sommes posé cette question en prenant connaissance des termes dans lesquels s'exprimait l'ancien Secrétaire Général de *Gaule*, toujours membre du Comité Directeur, dans une lettre du 20 septembre 1955:

«*Gaule* ouvre ses portes à tout le monde, excepté aux Juifs, ce qui est parfaitement normal, car ceux-ci n'y ont RIEN A FAIRE (sic) et dans la mesure du possible aux fumistes! (*sum culque*)...»

«D'autre part elle se défend d'empiéter sur les mouvements de la Foi Celtique, tout en ne cachant pas ses sympathies pour ceux qui œuvrent dans ce sens, quand celui-ci n'est pas entaché de compromission avec... Rome. Un point c'est tout!» [L'original de cette lettre se trouve dans nos archives].

C'est probablement ce qui a conduit ce même ancien Secrétaire Général devenu «druide Esuertos» (*pourquoi se gêner?*) à «suggérer, organiser ou participer à telles fêtes celtiques saisonnières ou telle cérémonie commémorative» (*Gaule*, fasc. 6-7, p. 23). Une des dernières cérémonies «druidiques» ou apparentées n'a-t-elle pas eu lieu dans une certaine propriété privée, en fin avril 1958, pour la fête de «Bel-tene»? On imagine le «Grand-Druide», vivante et intelligente réincarnation de Diviciacos, ayant en mains briquet et coquille d'huître, distribuant parcimonieusement aux «initiables» le fruit de son savoir et de ses méditations. On souhaite que ces dernières soient meilleures que ses articles!

On excusera un compte rendu aussi long et négatif. *Gaule* est « sans valeur scientifique » (lettre de M. Colbert de Beaulieu du 5.XII.57). Mais nous avons intérêt à des études celtiques qui soient claires, honnêtes, saines, scientifiques et il était de notre devoir de mettre nos lecteurs — et tous ceux dont la bonne foi aurait pu être surprise — en garde contre cette parodie de celtisme.

LES LIVRES

Matti Kuusi, *Parömiologische Betrachtungen*, collection des *Folklore Fellows Communications*, n° 172, éd. Suomalainen Tiedakatemia, Helsinki 1957, 52 pages, 250 mk.

Dans la série des justement célèbres F.F.C., précieuses à plus d'un titre. M. Matti Kuusi inaugure des recherches sur les proverbes par l'exposé d'une méthodologie exigeante et souple qui devrait permettre un maximum de résultats tout en réduisant au minimum la part des approximations ou des erreurs. Tirant ses exemples et ses arguments de quelques ouvrages antérieurs dont il commente les qualités ou les défauts essentiels, M. Matti Kuusi demande surtout que l'on ne se contente plus du simple recueil de proverbes, de la conclusion superficielle fondée sur quelques exemples ou comparaisons hâtives, qu'on évite l'idée préconçue, le jugement prématuré, la subordination des documents recueillis à une hypothèse préalable. Quintessence de la sagesse et du savoir populaires, le proverbe est un fait « vivant » qui a signification et valeur propre, humaine et sociale, et qu'on ne peut séparer de son contexte ethnique et psychologique. L'époque à laquelle le proverbe a pris forme, dans quelles conditions il s'est développé, dans quels pays, dans quelles langues et avec quelles variantes ou adaptations il a pris racine et voyagé, quels concepts en sont la base, comment l'a-t-on compris ici et là, quelles sont les tendances profondes ainsi exprimées, tout cela doit être inclus dans une analyse et une synthèse que seule une attitude vraiment scientifique rendra efficace. Il ne faut pas voir que des séries de faits dans lesquels on choisit au hasard d'une démonstration, il faut aussi savoir classer clairement les typologies et les structures, en pénétrer les origines véritables, en déterminer les rapports réciproques et l'importance exacte. Labeur écrasant et qui requiert la mise en œuvre d'énormes moyens, mais que la collaboration internationale et les progrès des techniques rendent moins malaisée au savant consciencieux. En somme M. Kuusi demande à ce que plus jamais, sous aucun prétexte, le folklore ne soit matière à fantaisie ou vaine littérature. Dans cette attitude stricte et sévère les celtisants verront peut-être, tout habitués qu'ils sont à de vastes lectures, une incitation à un tri méditatif dans certains rayons de leurs bibliothèques. Mais les spécialistes du folklore et de la culture populaire considéreront certainement avec intérêt ce petit traité où la « Gründlichkeit » n'est ni touffue ni accablante mais s'imprime de logique claire et ferme. Nous ne doutons pas que l'ouvrage de M. Kuusi fera bientôt la preuve de son utilité.

Matti Kuusi, *Regen bei Sonnenschein*, collection des *Folklore Fellows Communications*, volume LXIX, 1, n° 171, éd. Suomalainen Tiedakatemia, Helsinki 1957, 420 pages (index et nombreuses cartes), 2000mk.

Tant par sa composition que par son riche contenu, ce livre illustre excellemment le précédent, et le fait qu'il soit légèrement antérieur

ne lui enlève aucun intérêt, bien au contraire. Quel auteur livrerait au public une méthodologie sans l'avoir éprouvée ?

Nous avons signalé la préparation du livre en 1954 (*Ogam*, t. VI/3, n° 33) et notre premier devoir sera de remercier les lecteurs qui ont bien voulu apporter à M. Kuusi quelques documents, tout particulièrement M. Vaylet d'Espalion, M. Maugard de Nîmes, M. Spéranze de Fresnes-sur-Apance, M. Le Gall de Brest, et M. Latimier de Belle-Ile-en-Mer. Mais avec plusieurs milliers de proverbes toutes les nations du monde voisinent et quand on dit à Pont-l'Abbé dans un breton incorrect et expressif : « *Ma'z a ra glav p'emañ an heol o splann an diaoul haq e iweg a zo en emgannañ* (quand il pleut et que le soleil brille le diable et sa femme se battent), on ne se doute probablement pas que la même locution se retrouve sous des formes plus ou moins apparentées dans de nombreux pays.

La part du celtique est assez restreinte et quelques proverbes irlandais et gallois ne sont cités qu'en anglais. On n'en fera pas grief toutefois à M. Kuusi à qui il n'incombait pas de dépouiller d'innombrables chapitres de littérature celtique, ancienne et moderne. Mais la partie la plus importante du travail de M. Kuusi étant évidemment la confrontation globale et l'explication des thèmes et des motifs, il est facile de se livrer à une importante constatation : c'est que, pour aussi ancien et multiplement attesté qu'il soit, le proverbe du type étudié par M. Kuusi ne s'explique pas de façon autonome : il faut recourir à l'ethnographie, à la psychologie, à l'histoire des religions dans son sens le plus précis, pour comprendre et expliquer les concepts de base. Et dans une étude de la mentalité religieuse des couches populaires il est intéressant de remarquer que le soleil et la pluie restent, et c'est normal, indiscutablement liés à de très vieilles expressions touchant aux principaux moments de la vie humaine : naissance, mort, mariage, auxquels le monde animal participe largement (cf. le chapitre *Ursprung der Redaktion* « Fuchshochzeit ») ; il est intéressant de se rendre compte que les racines patentes sont profondes : le diable représente ainsi facilement un ancien dieu du ciel ; la vierge Marie, les anges ou les sorcières se sont substitués à l'anciens *numina* ou *geistes*. Et c'est tout à l'honneur de M. Kuusi que d'avoir très souvent fait appel à Frazer, Preller, Wissowa, de Vries et bien d'autres, que d'avoir rappelé par exemple, au bon endroit, qu'aux *Cerealia* d'avril les Romains sacrifiaient des renards.

Devons-nous penser cependant que le folklore celtique, par une recherche patiente, nous livrera des éléments mythologiques ou religieux que nous ne pourrions découvrir autrement ? On devra abstraire les contes populaires bretons qui constituent un cas très particulier, mais ce n'est nullement impossible. Et il sera tout aussi inévitable pour un celtisant de retenir comme leçon du livre de M. Kuusi que l'histoire des religions peut aider à comprendre le folklore.

Françoise LE ROUX.

Kenneth Hurlstone JACKSON, *Contributions to the Study of Manx Phonology*, éd. Nelson, Edinburgh 1955, 149 pages (index), 15 sh.

Les recensements linguistiques font connaître que 4419 personnes parlaient encore le manx en 1901, 2382 en 1911, 896 en 1921, 529 en 1931. Mais actuellement tout recensement serait inutile : quelques dizaines de personnes au plus en ont encore des notions et le manx appartient, hélas, au passé. L'enquête de M. Kenneth Jackson est sans doute une des dernières s'appuyant encore sur des matériaux vivants. Et il était grand temps qu'on la fit (l'âge des sujets interrogés oscille entre 80 et 90 ans) car elle épargnera à cette langue morte qu'est désormais le manx une partie des dangers de la dissection purement livresque, le danger étant d'autant plus grand que l'orthographe du manx, basée sur l'anglais, est très éloignée de la prononciation exacte.

L'auteur étudie la phonologie en prenant pour base, par rapport à

la prononciation actuelle, la langue commune antérieure à la différenciation des dialectes gaéliques aux environs du XIII^e siècle. Ce petit livre ne bouleverse rien de ce qui est solidement établi, mais il est minutieux et correct, il éclaire un grand nombre de faits de l'histoire interne du gaélique en Irlande et en Écosse, et à ce titre se révèle indispensable. Fait avant tout pour les Celtisants il rendra aussi de grands services à tous les linguistes, y compris les phonéticiens. On voudrait bien qu'il existât un ouvrage similaire sur le dialecte de Vannes, pierre d'achoppement de la phonétique bretonne et qui, malgré son grand intérêt, n'a jamais tenté personne.

Régine PERNOD, *Les Gaulois*, Editions du Seuil, Paris 1957, 191 pages.

« En fait — et cela pendant plusieurs siècles — l'Université et en général les lettres, ont délibérément ignoré le monde celtique ». Sur cette constatation, sensible à l'injustice, sensible à cette « malchance persistante qui a poursuivi les études celtiques », Mme Pernod consacre aux Gaulois un petit livre qu'elle veut réparateur. L'idée est excellente : un ouvrage de vulgarisation sur la matière est d'une incontestable utilité et on ne peut que considérer avec sympathie l'évident enthousiasme de l'auteur pour son sujet. Malheureusement le celtisant voit sa lecture parsemée de nombreux obstacles, d'incertitudes cruelles...

Les connaissances de Mme Pernod sont très floues, quelquefois d'une insigne faiblesse, surtout en linguistique et en histoire des religions. On l'en excuserait encore volontiers, mais la bibliographie est trop sommaire, les références sont souvent inexactes ou incomplètes, les illustrations sont à mainte reprise assez éloignées du sujet et, ce qui est grave, sans indication de provenance. On en est réduit à chercher dans ses souvenirs. Il ne suffit pas de suivre quelques bons manuels pour écrire un bon livre. C'est ainsi que notre très digne Whitley Stokes devient, sans que nous sachions pourquoi, un « curieux personnage », que « le mot *Taranis* vient de tonnerre », ce qui étonnera toujours, c'est le cas de le dire, celtisants et romanistes ; et que penser de ces théonymes gaulois qui « n'apparaissent qu'une seule fois »... un peu à la façon des monnaies gauloises vues par les spécialistes du XIX^e ?

Il nous serait agréable de discuter la doctrine de ce livre si une deuxième édition venait un jour corriger un peu les multiples erreurs et atténuer l'impression fâcheuse que laissent certaines pages.

Jean MARKALE, *Les grands bardes gallois*, traduction, présentation et notes, précédé de *Braise au trépid de Keridwen* par André Breton, éd. Falaize, Paris 1956, 114 pages.

C'est une douce récompense pour un auteur, de voir son modeste travail ne pas être peine perdue ! Entre autres poèmes gallois condamnés par lui au massacre, M. Markale n'a pas omis le *Kat Godeu* dont une traduction complète avait été publiée dans *Ogam* en 1953. Mais pauvre *Kat Godeu*, tronqué, martyrisé, méconnaissable, comme d'ailleurs tout le reste de cette charcuterie littéraire ; les défunts bardes gallois, de Taliésin à Llywarch Hen ne sont hélas pas en mesure de protester et mieux vaut s'épargner le pénible et fastidieux travail de vérifier toutes les « traductions » (?) (ce mot est analogique) de M. Markale. Un orchestre de jazz sacagerait peut-être moins une herceuse irlandaise ou une complainte bretonne que notre nouveau « celtisant » n'a sacagé ses textes.

Il faut bien cependant que les traductions déjà faites, en France ou Outre-Manche, aient une utilité et on manquerait de compréhension envers M. Markale en lui cherchant querelle. Mais la préface, longuement rebouillie dans le chaudron de Keridwen est pour son auteur, M. André Breton, l'occasion de fustiger le « compilateur » de 1953 dont *Ogam* accepta la traduction... on aura tout vu ! Je ne doute pas que M. André Breton connaisse absolument toutes les finesses du gallois

ancien et moderne et je le remercie de son aimable compliment, *Adwaenir y dyn wrth ei waith !* Mais tandis que, texte en main, j'essayais vainement de retrouver à quel original gallois pouvait bien correspondre tel ou tel vers de M. Markale, je me suis demandé pourquoi la modestie de M. André Breton l'avait fait se limiter au rôle ingrat de préfacier...

Fasse seulement le ciel que M. Markale et son celtisant auxiliaire ne fassent pas trop souffrir l'épopée irlandaise s'il leur prend à nouveau envie de commettre un assassinat... M. Markale pourrait lire l'*Acallamh na Senorach* dont il existe une bonne traduction anglaise dans la *Silva Gadellica !* But had not we better stop now ? Je ne ferai pas à M. Markale l'injure de croire qu'il ignore aussi la langue de Shakespeare !

Christian J. GUYONVARCH.

AUTRES PUBLICATIONS REÇUES

- Amable AUDIN, *Dianus bifrons ou les deux stations solaires. Piliers jumeaux et portiques solsticiaux*, in *Rev. de Géographie de Lyon*, XXXI, 1956, 3, pp. 192-198, 1 pl., 1 fig.
- Le génie de Lyon et son culte sous l'Empire romain*, in *Rev. d'Hist. des religions*, 1957, pp. 44-67, 3 fig.
- Boris BACIG, *Ilirsko zarno groblje u kastielu kraj brya (Les fouilles des cimetières illyriens de Kastel)*, in *Jadranski Zbornik*, II, Pula 1957, pp. 381-432 dont 37 pl.
- Fernand BENOIT, *Amphores grecques d'origine ou de provenance marseillaise*, in *Rev. Etudes Ligures*, XXI, 1955/1, pp. 32-43, 17 fig.
- Relations de Marseille grecque avec le monde occidental*, in *Rev. Etudes Ligures*, XXII, 1956/1, pp. 5-32, 19 fig.
- Typologie et épigraphie amphoriques. Les marques de Sestius*, in *Rev. Etudes Ligures*, XXIII, 1957, n° 3-4, pp. 247-285, 20 fig.
- Les figures zoomorphes d'Albacete et le problème étrusque*, in *Anales del Seminario de Historia y Arqueología de Albacete*, I, 1951 [1958], pp. 13-18, 3 pl., 3 fig.
- Sergé BONNET, *Histoire de l'Ermitage et du pèlerinage de Saint-Rouin*, 1956, 183 pp.
- Wilhelm BRANDENSTEIN, *Steirisch Lahn - Ein keltisches Wort*, in *Zeitschrift für Indogermanische Forschungen* LX 1, pp. 21-28.
- Werner GOBLER, *Entwicklung und Aufgaben des Landesmuseums für Vorgeschichte und der Bodendenkmalpflege in Sachsen*, in *Dresdner Wissenschaftliche Museen*, 1956, pp. 87-98, 4 fig.
- Die Bedeutung des Pfaffensteins und der Dresden = Dobritzen Siedlung für Kulturströme*, in *der Jungbronzezeit Sachsen*, *ibid.*, pp. 99-130, 38 fig.
- Einflüsse des vor- und frühkeltischen Kunsthandwerks in Sachsen*, *ibid.*, pp. 131-146, 16 fig.
- Jean-Baptiste COLBERT de BEAULIEU, *Le trésor des monnaies ostmuniennes de Guingamp (Côtes-du-Nord)*, in *Rev. belge de Numismatique*, 102, 1956, pp. 81-141, 3 pl., 8 fig., 4 cartes.
- Notices de numismatique celtique*, in *Annales de Bretagne*, 54, 1957/1 pp. 24-45, 1 pl.
- Howard COMFORT, *Imported pottery and Glass from Timna*, in *Archaeological Discoveries in South Arabia*, 1958, pp. 199-212 (dont 4 pl.)
- Waldemar DEONNA, *Tête curiale en bronze à « cucullus » et à oreilles animales*, in *Gemma*, n.s. IV, 1956, pp. 5-10, 4 fig.
- Le dieu gallo-romain à Parcéille animée*, in *l'Antiquité Classique*, XXV, 1956, 1, pp. 85-90.
- Les figures zoomorphes et quelques monuments figurés*, in *l'Antiquité Classique*, XXVI, 1957/1, pp. 59-90, 2 pl., 20 fig.

- Hans DERINGER, *Eine Pferde-Terrakotte aus Lauriacum-Ens*, in *Jahreshefte des österreichischen archäologischen Institutes*, XLIII, Beiblatt, pp. 149-170, 6 fig.
- Jan de Vries, *Die Sage von Wolfdietrich*, in *Germanisch-romanische Monatsschrift*, N.F. VIII/1, 1958, XXXIX, pp. 1-18.
- Kenningen und Christentum, in *Zeitschrift für deutsches Altertum und deutsche Literatur*, 87, 1956/2, pp. 125-131.
- Max GILBERT, *Pierres mégalithiques (menhirs et dolmens) en Normandie*, Guernesey 1956, 231 p.
- Jacques GOURVEST, *Sculpture populaire du XVII^e siècle à Saumare (Basses-Alpes)*, in *Cahiers Ligures de préh. et d'arch.*, V, 1956, pp. 217-219, 3 fig.
- Un vase en terre sigillée Tardo-italique à la Madrage de Saint-Cyrsur-Mer (Var)*, in *Rev. Etudes Ligures*, XXIII, 1957, n° 1-2, pp. 103-106, 2 fig.
- La fibule de Nanheim et Deux sites à céramique grecque de la Basse-Ardèche*, in *Rhodania XXXI^{me} Congrès, Vals-Aubenas 1956*, t. II, [1958], n° 1922-1923, pp. 11-18, 5 fig.
- André HAMARD, *Sur un très ancien mode de transport du feu en Grèce*, in *Bull. Soc. Préh. Fr.*, LIV, 1957, 5-6, pp. 243-244.
- Franz HANCAR, *Das Pferd in prähistorischer und früher historischer Zeit*, *Wiener Beiträge zur Kulturgeschichte und Linguistik*, XI, 1955, 653 pp., 30 pl., 3 tableaux.
- Jean-Jacques HATT, *Observations sur quelques sculptures gallo-romaines du Musée de Strasbourg*, in *Rev. Arch. de l'Est*, VIII/1-2, 1957, pp. 74-87, 9 fig.
- Rites funéraires des Celtes et des Proto-Celtes*, in *Bull. Soc. Arch. Champenoise*, 50, 1957/1, pp. 1-4, 3 fig.
- Découverte à Mackwiller d'un sanctuaire de Mithra*, in *Cahiers alsaciens d'archéologie d'art et d'histoire*, 1957, pp. 51-82, 26 fig.
- Hommages à Max Niedermann, collection Latomus XXIII*, 1956, 352 p.
- Hedwig KENNER, *Neuere Römerzeitliche Ausgrabungen in Österreich*, in *Unsere Heimat*, 28, n° 10-12, 1957, pp. 159-168, 8 fig.
- Porrecti tres digiti*, in *Vjesnik LVI-LIX, 1954-1957 (Mélanges Abramica, tome I)*, pp. 177-183, 1 fig.
- O. KLEEMANN et J.J. HATT, *Notices sur le commerce grec dans le domaine Cellique*, in *Rev. Arch. de l'Est*, VI/2, 1955, pp. 146-152, 5 fig.
- Pierre LAMBRECHTS, *Op de grens van Heidendom en Christendom, het grafscrift van Vettius Agorius Praetextatus en Fabia Aconia Paulina, in Mededelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België*, XVII, 1955, 3, pp. 3-56, 5 pl.
- R. LASSER, *Eine slawische Siedlung mit Brunnen in der Gemarkung Bitterfeld*, in *Jahresschrift für Mitteldeutsche Vorgeschichte*, 40, 1956, pp. 230-250, 12 fig., 2 pl.
- Bastislav MARITCH, *Studije iz istorije, jezika i starina (Etudes d'histoire de linguistique et d'antiquité)*, Belgrade 1951, pp. 83-105, 10 fig.
- Prilozi antičkoj istoriji sr'ije (Contributions à l'histoire antique de la Serbie)*, in *Starinar*, n.s., III-IV, Belgrade 1952-1953, pp. 26-44, 2 cartes.
- Civitas Confluentes*, in *Godišnjak*, fasc. 1, Belgrade 1956, p. 6-12, 2 fig.
- Contributions à l'histoire ancienne de la Serbie*, in *Bull. de l'Ac. serbe des Sc.* XVII, n.s., n° 4, pp. 11-15.
- Gaston MAUGARD, *Contes des Pyrénées*, Paris 1955, 245 pp.
- Jacques P. MILLOTTE, *L'introduction du métal dans le Jura et les régions voisines*, in *Rev. de Géographie de Lyon*, XXII, 1957, n° 3, pp. 248-262, 2 fig., 3 cartes.
- Stefan MLAKAR, *Neki novi Antikni Nalazi u Istri (Nouvelles fouilles*

- archéologiques en Istrie), in *Jodranski Zbornik*, II, 1957, pp. 433-464, 31 fig.
- The amphitheatre in Pula (Monuments of culture and history in Istria I)*, Pula 1957, 24 pp., 16 pl.
- Madeleine OPHOVEN et Joseph HAMAL-NANDRIN, *La station néolithique de Rijckholt-Sainte-Geztrude*, in *Bull. de la Soc. Royale Belge d'anthr. et de préh.*, Mai 1954, pp. 3-24, 18 fig.
- André PERRAUD, *Le Pègue, préface de Marseille ?*, Paris 1955, pp. 3-35, 21 fig.
- Giulia PETRACCO-SICARDI, *Ricerche preliminari sull'onomastica ligure preromana*, in *Atti del I^o Congresso Internazionale di Studi Liguri*, 1950 [1952], pp. 113-118.
- Tracce della voce « camoscio » nei dialetti della Liguria occidentale*, in *Rev. Etud. Ligures*, XXII, 1956, 1, pp. 30-40, 1 carte.
- Stuart PIGGOTT et Keith HENDERSON, *Scotland before History*, Londres 1958, 112 pp., 32 fig.
- Julius POKORNY, *Zu irischen Namenbildung und Urgeschichte*, in *Münchener Studien zur Sprachwissenschaft*, VII, 1955, pp. 56-67.
- Miscellanea Celtica*, in *Celtica*, III, 1955, pp. 306-310.
- Sprachliche Beziehungen zwischen dem alten Orient, und den Britischen Inseln*, in *Archiv Orientalny*, 19, pp. 268-270.
- Zu Keltischen Numen, in Beiträge zur Namenforschung*, 1951-52, III, pp. 89-92.
- Marc R. SAUTER, Doris TRUMPER, Clément BERARD, *Tombs de la Tène C trouées dans le village du Levron (commune de Volleège, Valais)*, in *Archives suisses d'Anthrop. générale*, XXII, n° 1, 1957, pp. 55-75, 4 fig.

(à suivre).

NOTES ET INFORMATIONS

Une association internationale vient de se fonder pour l'étude de la céramique : *Rei Cretariae Romanae Fautorum ubique consistentium*. Elle rendra certainement de grands services en coordonnant des efforts désintéressés et jusqu'à présent dispersés. Sous la direction de M. Howard Comfort un premier bulletin a déjà paru, contenant des contributions très intéressantes en allemand, anglais, espagnol et français. Nous espérons qu'il aura en France de nombreux et fidèles lecteurs. La cotisation annuelle est de 120 fr. belges à verser à M. le Baron de Schactzen, Musée de Tongres (Belgique). Pour tout renseignement on peut s'adresser à Mme Elisabeth Eitinger, Karl Staufferstrasse 7, Zurich 8 (Suisse).

Notre éminent collaborateur et ami, M. Fernand Benoît, a été récemment élu membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et un comité vient de se constituer pour lui offrir son épée d'académicien. Les souscriptions peuvent être versées dès maintenant au compte chèque postal de la Fédération Historique de Provence (Archives Départementales, Préfecture, Marseille, n° 847.65 Marseille).

Aux quatre sites qui prétendent aujourd'hui représenter l'*Uxellodunum* dont la résistance retint encore César après la chute d'*Alesia*, et qui sont respectivement Le Puy d'Issolu, Capdenac, Luzech, Murcens, on devra désormais en ajouter un cinquième, dont les arguments ne sont pas les moindres : Cantayrac, à environ 25 km de Cahors, à la limite sud du département du Lot. Le site correspond exactement à la description d'Hirtius au Livre VIII du *Bellum Gallicum*. Telle est au moins la conclusion à laquelle arrive le Commandant R. Réveille, En

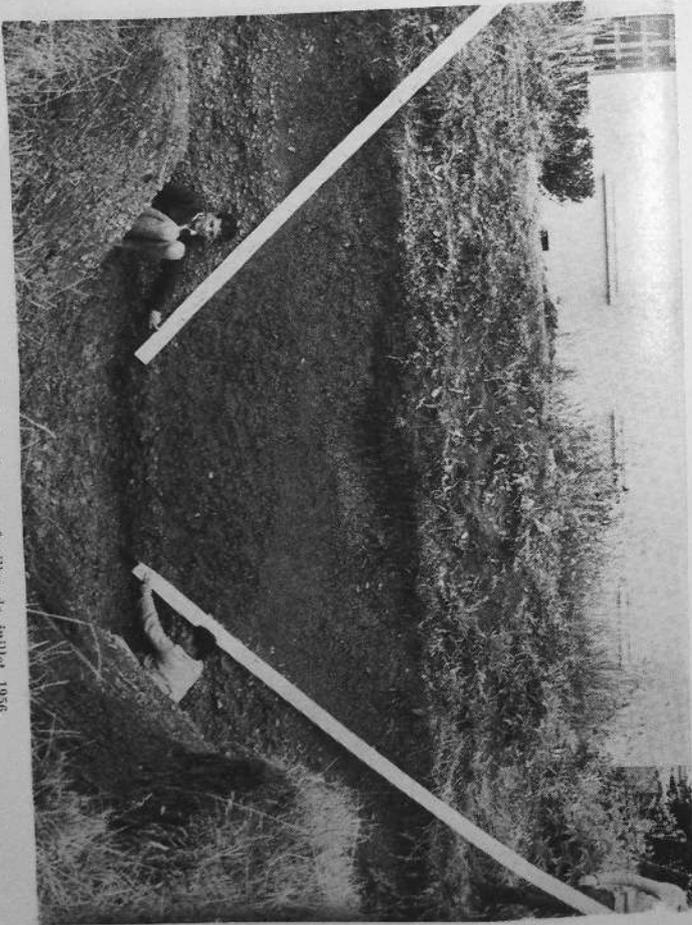


Fig. 9. [22]. — Fossé des Laumes, fouilles de juillet 1956.

R. P. ANDRÉ NOCHÉ

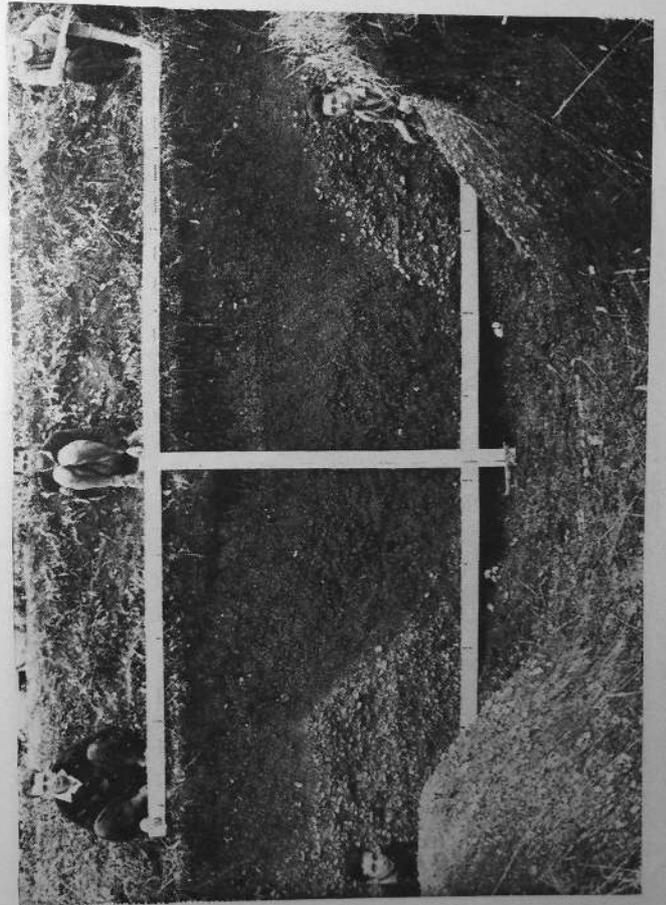
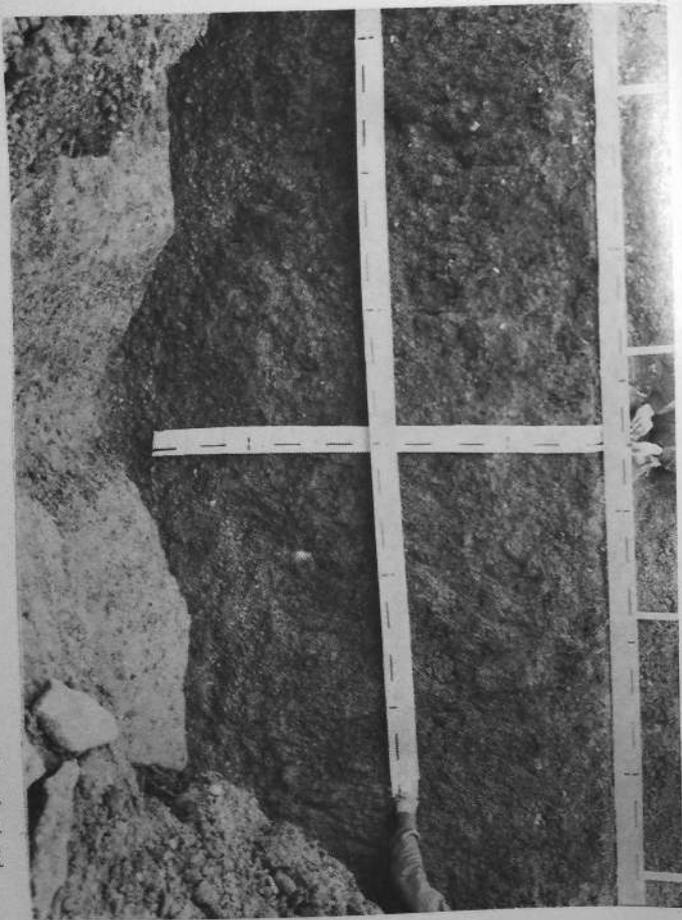
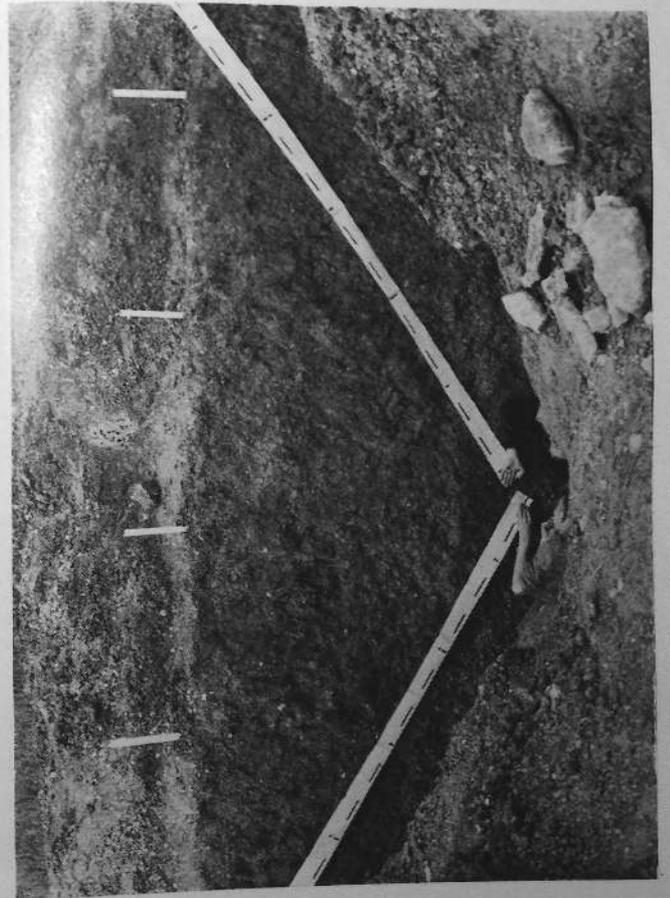


Fig. 10. [23]. — Fossé des Laumes, fouilles de juillet 1956.

R. P. ANDRÉ NOCHÉ



R. P. ANDRÉ NOCHÉ



R. P. ANDRÉ NOCHÉ

Fig. 18 [31]. — Fossé de Grésigny, fossé sud, fouilles de juillet 1957.



Fig. 11 [24]. — Fossé des Laumes, juillet 1956. La position de la bande fait apparaître, avec la direction de la paroi (paroi située du côté ouest, vers l'embranchement de l'axe principal de l'ouvrage, compte tenu du remblai fait de terres refaites).

R. P. ANDRÉ NOCHÉ

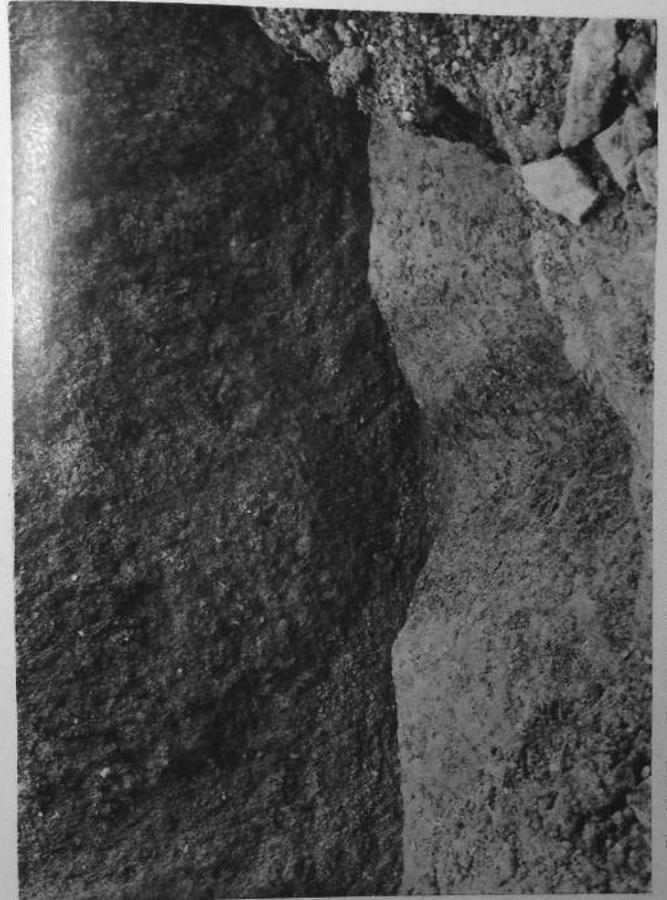


Fig. 16 [29]. — Fossé de Grésigny, fouilles de juillet 1957. Le plus près du Chemin de Fer, fossé sud.

R. P. ANDRÉ NOCHÉ

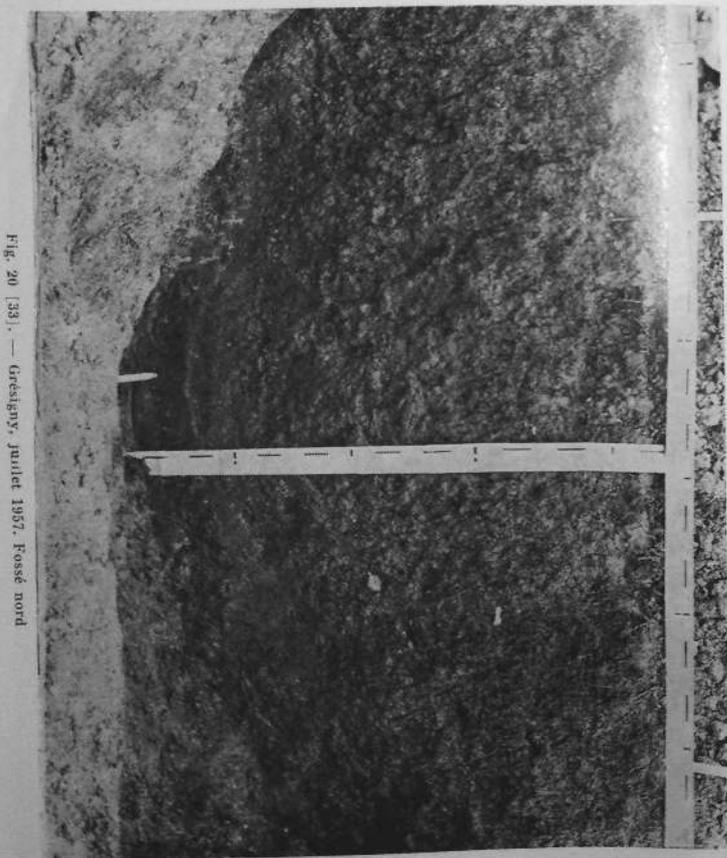


Fig. 20 [33]. — Grésigny, juillet 1957. Fossé nord



Fig. 21 [34]. — Fossé sud de la plaine de Grésigny. Photo J.-F. Lacoste, Juillet 1957. Poteaux distants d'un mètre.

15



19



22



Fig. 15 [28]. — Grésigny, fossé sud, fouilles de juillet 1957. L'agrandissement ne donne qu'une partie de cette petite photo.

Fig. 19 [32]. — Grésigny, juillet 1957, Fossé Nord. La partie gauche montante de la photo, montre un versant du fossé évidé, dégagé tel qu'il était.

Fig. 22 [35]. — Fossé des Laumes, juillet 1956. Photo Michel Carré.

R. P. ANDRÉ NOCHÉ

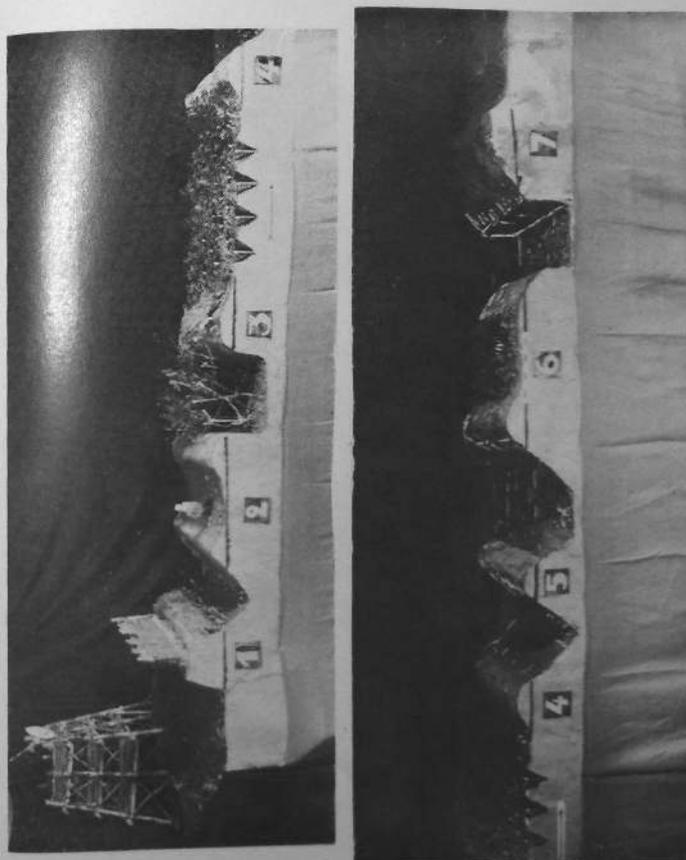


Fig. 23 [36]. — Photo d'une maquette des travaux romains devant Alésia réalisée à Yzeures (Allier) en 1947, détruite depuis, représentant plus exactement que celle de Napoléon III du Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye, les travaux de César. Photo Brûlé-Bocard, Moulins.

R. P. ANDRÉ NOCHÉ



Fig. 24 [37]. — Gaulois mort d'Alise Sainte Reine, au musée, longueur 9 cm. bronze.



Fig. 1 [42]. — Apollon, accoté à la signature de *Paternus*. Les photos des planches XXXI-XXXVI ont été exécutées par J. Marret, Lezoux.



Fig. 2 [43]. — Lionne et dauphin



Fig. 3 [44]. — Aigle et scènes de chasse.



Fig. 4 [45]. — Neptune à l'ancre, Triton brandissant une rame, Diane et Apollon.



Fig. 5 [46]. — Détails du précédent.



Fig. 10. [51]. — Détails du préévang.



Fig. 1. [52]. — Statuette de Vénus, provenant de Corscul (Côtes-du-Nord). (Les photos des pp. 1, 2, 3 ont été exécutées par le Centre de Rech. Hist. Ec. et Hum. de la Faculté des Lettres de Rennes.)



Fig. 2 [53]. — Revers de la statuette.

3 [54]. — Bras tenant une roue à six rayons.



Fig. 1. [55]. — Inscription gauloise d'Alsace-Sainte-Reine. *CLL* XIII 2380. Photo Lambert, Les Laumes.



Fig. 6 [47]. — Hercule au canthare et pugiliste accotant la signature de Cinnamus.



Fig. 7 [48]. — Vase au masque barbu.



Fig. 8 [49]. — Vase aux gladiateurs.



Fig. 9 [50]. — Vase au charmeur de serpent



Fig. 2 [57]. — Jupiter, Apollon d'Aubres (10 cm.).

J. J. JULY



Fig. 1-2 [58-59]. — Le dieu accroupi de Bozouls.

MARC-ANDRÉ FABRE



Fig. 1. [60]. — Statère gaulois de 7 g 245, inédit, probablement arverne.

D^r GUSTAVE HOULBERT

DIOGÈNE

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES HUMAINES

RÉDACTEUR EN CHEF : ROGER CAILLOIS

N° 22, Avril-Juin 1958

Jan de VRIES : *Les Contes populaires.*
Cecil M. BOWRA : *Poésie et Tradition.*
Georges DUVEAU : *Les Mobilités humaines en Histoire.*
Pierre AUGER : *Le Régime des Castes dans les Populations d'Idées.*
Ignacio OLAGÜE : *Une nouvelle Interprétation de l'Histoire.*

CHRONIQUES

André DUPONT-SOMMER : *Les problèmes des Manuscrits de la Mer Morte.*
Marc CHAPINO : *Angoisse et Société.*

REDACTION ET ADMINISTRATION
19, AVENUE KLÉBER, PARIS-16^e
(Kléber 52-00)

Revue trimestrielle paraissant en six langues : allemand, anglais, arabe, espagnol, français et italien.

L'édition française est publiée par la Librairie Gallimard, 5, rue Sébastien-Bottin, Paris-7^e.

Les abonnements sont souscrits auprès de cette maison (C. C. P. 169.33 Paris).

Prix de vente au numéro : 240 francs.

Tarifs d'abonnement : France, 840 fr. ; étranger, 1.650 fr.

Texte communiqué par la revue « Diogène » à titre de réciprocité.

SOMMAIRE

R.P. André NOCHÉ, <i>Alésia</i> . Fouilles de Napoléon III et fouilles récentes (planches XI-XXVIII et fig. 2, 3, 4).....	105
Fernand BENOIT, Survivance et Symbolisme. La stèle de Langeais (planches XXIX-XXX)	121
Françoise LE ROUX, <i>Symbolisme et zoomorphisme</i>	128
Christian J. GUYONVARCH, Le meurtre de Conchobar. Texte traduit du moyen-irlandais, avec un commentaire du texte....	129
François LE ROUX, « La « Branche Sanglante » du roi d'Ulster et les « Têtes coupées » des Salyens de Provence.....	139
R.P. Charles MOREL, <i>Alesia, Alise, Alaise</i> . Notes de toponymie (planche XXXIX)	167
Albert MANIET, <i>Beidh cruadhtan ar</i> . Poème irlandais enregistré en octobre 1956	163
Christian J. GUYONVARCH, Les adjectifs numéraux en Celtique II. La numération ordinale : <i>cintuxos</i> « premier ».....	169
Comité Archéologique de Lezoux, Les découvertes de Lezoux V. Vases hémisphériques (forme Dragendorff 37) (planches XXXI-XXXVI)	179
NOTES D'ARCHÉOLOGIE CELTIQUE ET GALLO-ROMAINE IX :	
René RICHELLOT, Note sur une Vénus et un bras portant une roue provenant de Corseul (Côtes-du-Nord) (planches XXXVII-XXXVIII)	183
J.J. JULY, Une statuette de bronze inédite de Jupiter-Apollon à Aubres (Vaucluse), A propos du syncrétisme gallo-romain (planche XL et fig. 1).....	183
Marc-André FABRE, Un monument celtique à Bozouls (Aveyron) (planche XLI)	201
BULLETIN DE NUMISMATIQUE CELTIQUE XXI :	
D ^r Gustave HOULBERT, Considérations sur un stratère gaulois inédit (sans doute Arverne) (planche XLII).....	203
Pierre LE ROUX, Gaule et Celtisme	205
LES LIVRES :	
Françoise LE ROUX [Matti Kuusi, <i>Parömiologische Betrachtungen et Regen bei Sonnenschein</i>]	208
Christian GUYONVARCH [Kenneth Jackson, <i>Contributions to the study of Manx Phonology</i>]	209
Régine Pernoud, <i>Les Gaulois</i>	210
Jean Markale, <i>Les grands bardes gallois</i>]	210
Autres publications reçues	211
Congrès	188
Notes et informations	213
VOCABULAIRE VIEUX CELTIQUE	215
IEVRV (suite) ; *IOINIS « jonc » ; IORKOS « chevreuil, chèvre sauvage » ; *IOVANKOS, « jeune, juvénile ».	

O G A M — Tradition celtique

Bulletin des Amis de la Tradition Celtique (association déclarée)

2, rue Léonard-de-Vinci, RENNES (I.-et-V.)

C. C. P. 29.368, Pierre LEROUX, Rennes

Rédaction-Administration : P. LEROUX, Boîte Postale, 2, Rennes. Pour toute correspondance joindre un timbre ou un coupon-réponse international.

Publication : OGAM paraît par tomes annuels de six fascicules de 400 à 500 pages environ. Les articles publiés ne peuvent être reproduits, en totalité ou en partie, qu'avec l'agrément écrit de la Rédaction. Les auteurs sont seuls responsables des opinions qu'ils émettent.

Abonnements : Il n'est accepté que des abonnements annuels, partant du premier numéro de l'année et automatiquement reconduits, sauf avis contraire de l'abonné, notifié par écrit avant le 1^{er} décembre. Tout abonnement commencé est dû en entier.

Prix de l'abonnement : 1.500 fr., abonnements de soutien : 2.000 et 5.000 fr., étranger (et France sous enveloppe), 2.100 fr., étudiant, 1.000 fr., à verser au C.C.P. 29 368, M. Pierre LEROUX, 2, rue Léonard-de-Vinci, RENNES. Pour tout changement d'adresse, joindre 30 fr. en timbres-poste. Toute demande de renouvellement d'un numéro égaré par la poste doit être fait au plus tard quinze jours après réception du fascicule suivant.

Quelques collections sont encore disponibles à la vente aux prix suivants : tome I, 800 francs, II, 1.000 francs (incomplètes), III, 1.200 francs ; tome IV, 1.200 francs, V, 1.000 francs ; tome VI, 1.500 francs ; VII, 1.500 francs ; VIII, 2.000 francs ; IX, 2.000 francs.

Ce numéro est mis en distribution au mois de juillet 1958.

Revue bimestrielle. Dixième année.

Le Gérant : Odon de COUASSON. Dépôt légal : 3^e trimestre 1958.

Imprimeries Simon, 12, rue du Pré-Botté, Rennes (I.-et-V.)